



UN PLAN D'ACTION CHIFFRÉ (PAC) ET UN OUTIL DE SUIVI ET D'ÉVALUATION (S&E) POUR LE CADRE STRATÉGIQUE DE L'ÉCONOMIE DE LA SADC FONDÉE SUR LA FAUNE ET LA FLORE SAUVAGES



ISBN: 978-9998-940-7-7



UN PLAN D'ACTION CHIFFRÉ (PAC) ET UN OUTIL DE SUIVI ET D'ÉVALUATION (S&E) POUR LE CADRE STRATÉGIQUE DE L'ÉCONOMIE DE LA SADC FONDÉE SUR LA FAUNE ET LA FLORE SAUVAGES

Southern African Development Community (SADC) Secretariat

Parcelle 54385 CBD Square
Boîte postale privée 0095
Gaborone, Botswana
Tél: +267 395 1863
Email: registry@sadc.int
Site web: www.sadc.int

©SADC, 2025

ISBN: 978-9998-940-7-7

Les informations contenues dans cette publication peuvent être reproduites, utilisées et partagées avec une reconnaissance complète de l'éditeur, le Secrétariat de la SADC.

Citation : Un Plan D'action Chiffré (PAC) Et Un Outil De Suivi Et D'évaluation (S&E) Pour Le Cadre Stratégique De L'économie De La Sadc Fondée Sur La Faune Et La Flore Sauvages

À propos de la SADC

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est une organisation fondée et maintenue par des pays d'Afrique australe qui visent à renforcer la coopération socio-économique, politique et sécuritaire entre ses États membres et à promouvoir l'intégration régionale afin de réaliser la paix, la stabilité et la prospérité.

Les États membres sont : l'Angola, le Botswana, l'Union des Comores, la République démocratique du Congo, l'Eswatini, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, l'Afrique du Sud, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

TABLES DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES	iii
LISTE DES TABLEAUX	iii
GLOSSAIRE DES TERMES DE L'ÉCONOMIE FONDÉE SUR LA FAUNE SAUVAGE	iv
LISTE DES ACRONYMES	vii
1 INTRODUCTION	1
1.1 Contexte et raison d'être	1
1.2 Vision, but et objectifs stratégiques du cadre stratégique de la stratégie de l'économie fondée sur la faune	4
1.3 Créer un environnement propice à la croissance et au développement W-bES et de ses chaînes de valeur régionales	7
2 PLAN D'ACTION CHIFFRÉ POUR LE CADRE STRATÉGIQUE DE L'ÉCONOMIE FONDÉE SUR LA FAUNE SAUVAGE	9
2.1 Le Pac Pour L'objectif Stratégique 1 : L'utilisation Competitive Des Ressources Fauniques A L'echelle Mondiale Favorise Le Developpement De Chaines De Valeur Novatrices, Transformatrices Et Durables Fondees Sur La Faune, Qui Contribuent A L'emploi Et Au Developpement Economique Dans La Region	9
2.1.1 Quel est l'objectif et la finalité de l'OS1 ?	9
2.1.2 Pourquoi l'OS1 est-il important pour le cadre W-bES	10
2.1.3 Comment les chaînes de valeur commerciales W-bES établies mettent-elles en œuvre le cadre W-bES	10
2.1.4 Comment les chaînes de valeur commerciales émergentes W-bES mettent-elles en œuvre le cadre	11
2.1.5 Comment les chaînes de valeur potentielles de W-bES, mettent-elles en œuvre le cadre?	11
2.2 Le Pac Pour L'objectif Stratégique 2 : L'économie De La Sadc Fondée Sur La Faune Et La Flore Sauvages Favorise Le Developpement Socio-Economique Inclusif Et La Reduction De La Pauvrete Dans Ses Etats Membres Et Dans La Region	19
2.2.1 Quelle en est le but et la finalité de l'OS2?	19
2.2.2 Pourquoi l'OS2 est-il important pour la stratégie du cadre W-bES	20
2.2.3 Comment les communautés locales mettent-elles en œuvre la stratégie W-bES	20
2.3 Le Pac Pour L'objectif Stratégique 3 : La Sadc Et Ses États Membres Sont En Mesure De Mettre En Oeuvre La Strategie D'economie Fondee Sur La Vie Sauvage De Maniere Cooperative Par Le Biais D'alliances Internationales, Regionales Et Nationales	31
2.3.1 Quel est l'objectif et la finalité de l'OS3 ?	31
2.3.2 Pourquoi l'OS3 est-il important pour le cadre W-bES	31
2.3.3 Comment les parties prenantes mettent-elles en œuvre l'OS3	32
2.4 PAC pour l'objectif stratégique 4 : La stratégie de la SADC pour une économie fondée sur la faune sauvage est reconnue par les États membres et à l'échelle mondiale	37
2.4.1 Quel est le but et l'intention de l'OS4	37
2.4.2 Quelle est l'importance de l'OS4 pour W-bES	37
2.4.3 Comment les parties prenantes W-bES mettent-elles en œuvre l'OS4	37
3 CADRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION (S&E) POUR LE CADRE STRATÉGIQUE DE L'ÉCONOMIE FONDÉE SUR LA FAUNE	40
3.1 Théorie du changement pour le cadre stratégique de l'économie fondée sur la faune sauvage	40
3.2 Théorie du changement pour l'OS1 : L'utilisation compétitive à l'échelle mondiale des ressources fauniques favorise le développement de chaînes de valeur innovantes, transformatrices et durables fondées sur la faune sauvage qui contribuent à l'emploi et au développement économique de la région	42
3.3 Théorie du changement pour l'OS2 : l'économie de la SADC fondée sur la faune sauvage favorise le développement socio-économique inclusif et la réduction de la pauvreté dans ses États membres et dans la région	50
3.4 Théorie du changement pour l'OS3 : La SADC et ses États membres sont habilités à mettre en œuvre la stratégie d'économie fondée sur la faune sauvage de manière coopérative par le biais d'alliances internationales, régionales et nationales	59
3.5 Théorie du changement pour l'OS4 : La stratégie de la SADC pour une économie fondée sur la faune sauvage est reconnue par les États membres et à l'échelle mondiale	64
3.6 Indicateurs d'impact économique de la faune sauvage	68
4 REFERENCES	69

LISTE DES FIGURES

Figure 1:	Représentation schématique de l'économie faunique de la SADC (adapté de SADC (2023))	3
Figure 2:	Vision, but et objectifs stratégiques du cadre stratégique de l'économie fondée sur la faune	6
Figure 3:	Diagramme de la théorie du changement pour le cadre stratégique de la SADC sur l'économie faunique (lire de bas en haut)	41
Figure 4:	Cadre logique pour l'OS1 du cadre W-bES	43
Figure 5:	Cadre logique pour l'OS2 du cadre W-bES	51
Figure 6:	Cadre logique pour l'OS3 du cadre de W-bES	60
Figure 7:	Cadre logique pour l'OS4 du cadre de W-bES	65

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1:	Indicateurs de résultats et d'activités pour l'objectif stratégique 1 (OS1)	43
Tableau 2:	Indicateurs de résultats et d'activités pour l'objectif stratégique 2 (OS2)	53
Tableau 3:	Indicateurs de résultats et d'activités pour l'objectif stratégique 3 (OS3)	61
Tableau 4:	Indicateurs de résultats et d'activités pour l'objectif stratégique 4 (OS4)	66

GLOSSAIRE DES TERMES RELATIFS À L'ÉCONOMIE FONDÉE SUR LA FAUNE SAUVAGE

Mandat	Définition recommandée
Accès et partage des avantages (APA) :	Processus par lequel, en raison de l'accès aux composantes de la biodiversité (spécimens, échantillons, produits biochimiques), aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles connexes, et de leur utilisation dans la recherche et le développement ou les chaînes de valeur, les différents types d'avantages qui en résultent sont partagés de manière juste et équitable entre le fournisseur et l'utilisateur(UNCTAD, 2020, UNCTAD, 2017).
Gestion adaptative :	Permet la mise en œuvre de mesures correctives dans les systèmes de façon continue, en fonction d'un processus de surveillance continue. Ce type de gestion permet l'ajustement approprié des processus de production, y compris la modification ou la suspension des activités qui affectent les populations et leur habitat(UNCTAD, 2017).
Aquaculture	Selon la définition de la FAO, il s'agit de l'élevage d'organismes aquatiques, y compris les poissons, les mollusques, les crustacés et les plantes aquatiques, avec une sorte d'intervention dans le processus d'élevage pour améliorer la production, comme l'ensemencement régulier, l'alimentation et la protection contre les prédateurs(SADC, 2016).
Actif	Dans ce cadre se réfère aux espèces indigènes qui sont la ressource d'entrée dans les chaînes de valeur de W-bES.
La biodiversité	La variation entre les écosystèmes et les habitats ; la variation entre les différentes espèces ; et la variation génétique au sein des espèces individuelles. C'est un système d'interactions entre les gènes, les espèces et les écosystèmes qu'ils forment, influençant et influencés par les processus écologiques et évolutifs. Les processus aident à soutenir les systèmes biologiques et à assurer leur productivité (CBD, 1996).
Prospection de la biodiversité (Bioprospection ou Bio-prospection)	La recherche systématique d'informations biochimiques et génétiques dans des sources naturelles qui peuvent être développées en produits commercialement utiles pour des applications pharmaceutiques, agricoles et autres (CBD, 2001).
Ressources biologiques	comprennent les ressources génétiques, les organismes ou parties d'organismes, les populations ou toute autre composante biotique des écosystèmes ayant une utilisation ou une valeur réelle ou potentielle pour l'humanité (CBD, 1996).
Biocommerce:	Activités de collecte, de production, de transformation et de commercialisation de biens et services dérivés de la biodiversité selon les critères de durabilité environnementale, sociale et économique (UNCTAD, 2017).
Les produits et services de biocommerce	Les activités de biocommerce sont généralement orientées vers la production, la transformation et la commercialisation de produits dérivés de l'utilisation durable des ressources biologiques, ou la fourniture de services dérivés de ces ressources(UNCTAD, 2017). Les produits biocommerce peuvent inclure ceux provenant de la collecte sauvage ou de pratiques de culture. Ce dernier fait référence aux produits issus de la culture d'espèces indigènes (variétés domestiques et sauvages) par le biais d'activités telles que l'agriculture ou l'aquaculture. Les produits dérivés de la collection sauvage comprennent les animaux (par exemple, les poissons d'ornement), les dérivés animaux (par exemple, le cuir de crocodile ou la viande) et les plantes (par exemple, les plantes médicinales, les fleurs et le feuillage). Les services comprennent, par exemple, la séquestration du carbone et le tourisme durable (UNCTAD, 2017).
Conservation	La protection, l'entretien, la réhabilitation, la restauration et la mise en valeur de la faune et inclut la gestion de l'utilisation de la faune pour assurer la durabilité de cette utilisation(SADC, 1999)

Poisson	Aux fins du présent document, on entend par « poisson » toute espèce végétale ou animale aquatique indigène/indigène, qu'elle soit de type poisson ou non, ainsi que tout mollusque, crustacé, corail, éponge, holothurie ou autre holothurie, et reptiles, y compris leurs œufs, larves et tous les stades juvéniles.
Élevage de gibier	Entreprises qui confinent des espèces animales indigènes dans des zones délimitées, dans un état semi-domestique, les animaux étant nourris. La culture du gibier comprend, par exemple, l'élevage d'autruches et de crocodiles et leurs chaînes de valeur connexes.
Élevage de gibier	Les entreprises qui gèrent des animaux sauvages indigènes dans des zones définies délimitées par des clôtures, semblables à l'élevage de bétail, où l'animal a accès à la végétation naturelle et s'y promène librement (Snyman et autres, 2021). Les animaux sont sous la garde (propriété) du propriétaire du ranch, tant qu'ils restent sur la propriété.
Matériel génétique	Tout matériel d'origine végétale, animale, microbienne ou autre contenant des unités fonctionnelles de l'hérédité (CBD, 1992).
Les ressources génétiques.	Matériel génétique de valeur réelle ou potentielle (CBD, 1992).
Populations autochtones	Les peuples des pays indépendants qui sont considérés comme autochtones en raison de leur ascendance des populations qui habitaient le pays, ou une région géographique à laquelle le pays appartient, au moment de la conquête, de la colonisation, ou de l'établissement des frontières actuelles de l'État et qui, indépendamment de leur statut juridique, conservent tout ou partie de leurs propres institutions sociales, économiques, culturelles et politiques (Convention 169 de l'OIT).
Espèces indigènes	Espèces indigènes = espèces natives (ICES, 2003)
Espèces introduites	= espèces non indigènes, = espèces exotiques (ICES, 2003) Toute espèce transportée intentionnellement ou accidentellement par un vecteur à médiation humaine dans des habitats situés en dehors de son aire de répartition naturelle. Note : Les introductions secondaires peuvent être transportées par des vecteurs humains ou naturels(ICES, 2003).
Les communautés locales	Population humaine d'une zone géographique et écologique distincte qui dépend directement de sa biodiversité et des biens et services écosystémiques pour tout ou partie de ses moyens de subsistance et qui a développé ou acquis des connaissances traditionnelles du fait de cette dépendance, y compris les agriculteurs, les pêcheurs, les éleveurs, les habitants des forêts et d'autres.
Espèces marines	Toute espèce aquatique qui ne passe pas tout son cycle de vie en eau douce.
Espèces indigènes	Une espèce, ou taxon inférieur, vivant dans son aire de répartition naturelle (passée ou présente), y compris la zone qu'elle peut atteindre et occuper en utilisant ses systèmes de dispersion naturels (modifiés d'après CBD, GISP) (ICES, 2003).
Écosystème naturel	Écosystème où l'impact humain n'a pas eu une influence plus grande que celle de toute autre espèce indigène (glossaire de l'AEE).
Habitat naturel	Les zones terrestres et/ou aquatiques où les communautés biologiques de l'écosystème sont formées en grande partie par des espèces végétales et animales indigènes et l'activité humaine n'a pas modifié essentiellement les fonctions écologiques primaires de la zone (glossaire AEE).
Les fournisseurs	Pays, personnes, institutions ou communautés à partir desquels les composantes de la biodiversité et les ressources génétiques sont accessibles et obtenues (UNCTAD, 2017).

Utilisation durable de la biodiversité	L'utilisation des composantes de la diversité biologique d'une manière et à un rythme qui ne conduisent pas à un déclin à long terme de la diversité biologique, maintenant ainsi son potentiel pour répondre aux besoins et aux aspirations des générations présentes et futures. Utilisation d'une manière et à un rythme qui ne conduisent pas à un déclin à long terme des espèces sauvages (SADC, 1999).
Connaissances traditionnelles	Connaissances, savoir-faire, compétences et pratiques qui sont développés, soutenus et transmis de génération en génération au sein d'une communauté, faisant souvent partie de son identité culturelle ou spirituelle (UNCTAD, 2017).
Utilisateurs	Pays, personnes ou institutions qui accèdent aux composantes de la biodiversité, aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles connexes et qui les utilisent (UNCTAD, 2017).
L'utilisation des ressources génétiques	Mener des travaux de recherche et de développement sur la composition génétique et/ou biochimique des ressources génétiques, y compris par l'application de la biotechnologie telle que définie à l'article 2 de la Convention (Secrétariat de la Convention sur la biodiversité, 2011).
Chaîne de valeur	Alliances entre producteurs, transformateurs, distributeurs, négociants, organismes de réglementation et de soutien, dont le point de départ commun est la compréhension de l'existence d'un marché pour leurs produits et services. Ils définissent une vision commune pour identifier les besoins mutuels et travailler en coopération à la réalisation des objectifs. Ils sont prêts à partager les risques et les avantages associés, et à investir leur temps, leur énergie et leurs ressources dans la réalisation de ces objectifs(UNCTAD, 2017).
Faune et flore sauvages	Espèces animales, végétales et de micro-organismes présentes dans les écosystèmes et habitats naturels (adapté de SADC (1999)).
L'économie fondée sur la faune et la flore	L'économie des États membres et de la région qui utilisent la faune marine, d'eau douce et terrestre comme atout économique pour créer de la valeur qui s'aligne sur les objectifs de conservation et favorise une croissance et un développement économiques durables. L'utilisation durable de la biodiversité dans l'économie fondée sur la faune peut être à la fois consommatrice et non consommatrice.

LISTE DES ACRONYMES

ABS/APA :	Accès et partage des avantages
AfCFTA/Zelcaf :	Zone de libre-échange continental africaine
BABS/BAPA :	Bioprospection, accès et partage des avantages
CBD/CDB :	Convention sur la diversité biologique
CEPF :	Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques
CITES :	Convention des Nations unies sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
COP/CdP :	Conférence des parties des Nations unies
EFSA :	Autorité européenne de sécurité alimentaire
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FGD :	Groupe de discussion
FLO :	Organisation pour l'étiquetage du commerce équitable
FPIC :	Consentement libre, préalable et éclairé
GAPs/BPA :	Bonnes politiques agricoles
GBF :	Le cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal
GCA :	Alliance du choix vert
GDP/PIB :	Produit intérieur brut
GI :	Indicateurs géographiques
GMP :	Bonnes pratiques de fabrication
GRAS :	Généralement considéré comme sûr
HACCP/ARMPC :	Analyse des risques et maîtrise des points critiques
IK/CI :	connaissances indigènes
ILC/CIL :	communauté(s) indigène(s) et locale(s)
IPPC/CIPV :	La Convention internationale pour la protection des végétaux
MAPs/PMA :	Plantes médicinales et aromatiques
MAT/CCC :	Conditions convenues d'un commun accord
NASP/SPNA :	Stratégie et plan nationaux d'adaptation
PIC/CPC :	Consentement préalable en connaissance de cause
R et D :	Recherche et développement
SAG.A.P. :	Bonnes pratiques agricoles sud-africaines
SASPs/SPAS :	Stratégies et plans d'adaptation sectoriels
SoW/PT :	Portée du travail
SU/UD :	Utilisation durable
SWOT :	Atouts - Faiblesses - Opportunités – Menaces
TK/CT :	Connaissances traditionnelles
TRIPS :	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
UEBT :	Union pour le biocommerce éthique
VC :	Chaîne de valeur
W-bES :	Stratégie pour une économie fondée sur la vie sauvage
WIPO/OMPI :	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
WTO/OMC :	Organisation mondiale du commerce

1. INTRODUCTION

Le présent rapport doit être lu conjointement avec le cadre stratégique de la SADC pour une économie fondée sur la faune et la flore sauvages approuvé par les États membres (https://www.sadc.int/sites/default/files/2024-04/Wildlife%20Strategy%20Eng_low-res.pdf)

1.1 CONTEXTE ET RAISON D'ETRE

La biodiversité est le fondement de nombreuses cultures et moyens de subsistance (Obura et autres, 2023). On estime que l'utilisation directe de la biodiversité soutient plus d'un milliard de personnes dans le monde et représente une part substantielle des économies et des marchés locaux et mondiaux (Obura et autres, 2023). Selon les estimations économiques, la nature soutient bien plus de la moitié du produit intérieur brut (PIB) mondial, tandis que les perspectives plus larges sur les valeurs des contributions de la biodiversité aux populations et à leurs moyens de subsistance étaient nettement plus élevées (Obura et autres, 2023). La majorité des taxons biologiques ont démontré de multiples utilisations humaines, y compris des espèces indigènes enrichissant les expériences physiques et psychologiques des gens, y compris leur vie religieuse et cérémonielle(Barron et autres, 2022).

Le récent rapport mondial sur l'utilisation durable des espèces sauvages a montré que plus de 50 000 espèces indigènes de plantes, d'animaux, de champignons et d'algues récoltées étaient essentielles pour la subsistance des populations à travers le monde(Fromentin et autres, 2022). Parmi celles-ci, on estime que 31 100 espèces végétales ont été utilisées directement par les humains pour répondre aux besoins de milliards de personnes, avec ces plantes utilisées comme nourriture humaine (5 538 espèces), pour des médicaments, à des fins sociales (21 695 plantes), comme sources de carburant (1 621 espèces) et comme matières premières (11 365 espèces)(Barron et autres, 2022). La FAO avait également signalé précédemment 34 000 espèces, y compris des arbres fruitiers et des arbres à noix et leurs parents sauvages, qui étaient régulièrement utilisées pour diverses utilisations, notamment pour l'exploitation forestière, à des fins environnementales, sociales et scientifiques et pour l'alimentation (Barron et autres, 2022). On estime que l'utilisation directe de plantes indigènes contribue à la survie et aux moyens de subsistance d'environ 70 % des pauvres du monde(Barron et autres, 2022).

La pêche, la récolte des animaux terrestres, l'exploitation forestière et le tourisme naturel sont également vitaux pour l'emploi et les économies régionales et locales dans de nombreux pays en développement et développés, et contribuent en outre à l'infrastructure publique, au développement et à l'approvisionnement en biens et services écologiques connexes(Barron et autres, 2022). Selon les estimations, au niveau mondial, pas moins de 2 000 espèces d'invertébrés, d'amphibiens, de reptiles, d'oiseaux et de mammifères sont utilisées pour l'alimentation et considérées comme de la viande sauvage(Barron et autres, 2022). Les principales utilisations des animaux aquatiques étaient l'alimentation humaine (poissons osseux et crustacés), la récolte de spécimens, comme animaux de compagnie et pour l'exposition (poissons)(Barron et autres, 2022). Les autres utilisations des animaux aquatiques comprenaient l'artisanat, la bijouterie et la médecine(Barron et autres, 2022).

La région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a été mondialement reconnue pour sa richesse en ressources biologiques et son patrimoine vaste et diversifié de flore et de faune. Communauté économique régionale composée de 16 États membres, à savoir l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, les Comores, la République démocratique du Congo, l'Eswatini, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe, la SADC s'est engagée à promouvoir l'intégration régionale et l'éradication de la pauvreté en Afrique austral par le biais du développement économique et de la garantie de la paix et de la sécurité. La biodiversité des États membres est de plus en plus reconnue pour sa contribution au développement économique et durable des États membres de la SADC et de la région dans son ensemble. Ces ressources de biodiversité peuvent être trouvées dans une gamme d'environnements qui sont reconnus pour leur grande richesse en espèces (par exemple en Angola et en Afrique du Sud) et pour leur haut niveau d'endémisme mondialement reconnu (par exemple le lac Malawi, le Karoo sucré, la région floristique du Cap)(IUCN et autres, 2006). Sur les 82 sites notés pour leur richesse en espèces et leur endémisme en Afrique subsaharienne, 26 appartiennent à la région SADC, plus de 40% des espèces trouvées en Afrique austral étant endémiques(IUCN et autres, 2006). Les États membres de la SADC ont réservé de vastes étendues de forêts, de faune et de zones humides comme zones protégées pour conserver et protéger ces précieuses ressources de biodiversité, la Zambie et la Tanzanie ayant la plus forte proportion de zones protégées avec respectivement 31% et 28%, suivies par le Botswana (18%), la Namibie (14%) et le Zimbabwe (12%) (SADC Secretariat, 2019). Ces aires protégées sont de plus en plus combinées au-delà des frontières par la création d'aires de conservation transfrontalières.

Bien que la région de la SADC soit riche en ressources naturelles, elle se caractérise également par des niveaux élevés de pauvreté et un faible développement économique. De nombreux habitants des États membres sont directement tributaires de la riche biodiversité pour leur survie et leur subsistance, en particulier dans les zones rurales de la région (IUCN et autres, 2006). La biodiversité contribue également à la santé et au bien-être humains locaux en fournissant de l'air pur, de l'eau potable, de la nourriture et en fournissant des ressources cruciales pour le développement socio-économique durable de la région(IUCN et autres, 2006, Snyman et autres, 2021). En outre, elle représente une source de développement économique durable, par le biais du tourisme et d'autres secteurs économiques axés sur la nature. On estime que la biodiversité de la

région a contribué pour 4,6% (soit USD 33,9 milliards) au PIB de la SADC en 2018 et qu'elle pourrait atteindre USD 158 milliards d'ici 2030.(SADC Secretariat, 2023) L'opportunité existe d'étendre l'utilisation durable de l'incroyable biodiversité au-delà des frontières de la conservation et des aires protégées dans la région.

Notant la richesse des ressources, le faible niveau de développement économique, les défis de la pauvreté dans la région et la dépendance de nombreuses communautés et économies pauvres sur les ressources de la biodiversité locale pour soutenir leurs moyens de subsistance, les ménages et le développement économique, un cadre stratégique de la SADC sur l'économie de la faune sauvage (W-bES) a été élaboré par le Secrétariat de la SADC, avec le soutien financier de l'association allemande pour la coopération internationale (GIZ) , et approuvé par les ministres responsables de l'environnement, ressources naturelles et du tourisme en juin 2023 (SADC Secretariat, 2023). La portée et l'objectif du cadre stratégique de la SADC pour l'économie de la faune sauvage étaient de fournir une orientation stratégique pour la croissance et l'expansion de l'utilisation durable des ressources fauniques dans les États membres de la SADC, tout en conservant et protégeant simultanément la biodiversité dont la région est riche. Les points forts de l'économie fondée sur la faune sauvage au niveau des États membres comprennent le potentiel considérable des ressources en biodiversité pour contribuer à la croissance économique régionale et locale, à la création d'emplois et aux efforts de conservation. Le cadre W-bES fournit des mécanismes pour optimiser l'économie fondée sur la faune sauvage de la région de la SADC compte tenu de son potentiel de croissance. À cet égard, la stratégie vise à promouvoir le commerce et l'investissement dans les produits et services de l'économie fondée sur la faune sauvage, au moyen des quatre objectifs stratégiques clés suivants (Secrétariat de la SADC, 2023) :

- 1) L'OS1 : L'utilisation compétitive des ressources fauniques à l'échelle mondiale favorise le développement de chaînes de valeur novatrices, transformatrices et durables fondées sur la faune, qui contribuent à l'emploi et au développement économique dans la région
- 2) L'OS2 : L'économie de la SADC fondée sur la faune sauvage favorise le développement socio-économique inclusif et la réduction de la pauvreté dans ses États membres et dans la région
- 3) L'OS3 : La SADC et ses États membres sont en mesure de mettre en œuvre le cadre stratégique de l'économie fondée sur la faune sauvage en coopération par le biais d'alliances internationales, régionales et nationales
- 4) L'OS4 : Le cadre stratégique de la SADC pour une économie fondée sur la faune sauvage est reconnu par les États membres et au niveau mondial.

Le cadre de l'économie définit l'économie fondée sur la faune sauvage comme les économies et les entreprises de l'État membre et de la région qui utilisent les espèces indigènes marines, d'eau douce et terrestres comme un atout économique pour créer une valeur d'utilisation commerciale et culturelle qui s'aligne sur les objectifs de conservation et assure une croissance et un développement économiques durables. L'utilisation durable de la biodiversité indigène dans l'économie fondée sur la faune sauvage comprend à la fois l'utilisation consommatrice et non consommatrice. L'économie fondée sur la faune sauvage, illustrée à la figure 1, comprend(SADC, 2023) :

- a) La récolte, l'utilisation et le commerce durables des plantes indigènes terrestres, d'eau douce et marines**
- tout en reconnaissant les droits des connaissances indigènes (CI), le partage juste et équitable des avantages, l'économie fondée sur la faune et la flore se concentre sur la récolte, l'utilisation et le commerce durables et équitables des espèces végétales indigènes à utiliser directement ou comme thés, actifs, huiles végétales et beurres, teintures, extraits, hydrosols, gommes, résines, huiles essentielles et bien d'autres, dans les chaînes de valeur telles que les médicaments pharmaceutiques et complémentaires, le tourisme cosmétique et biocosmétique, nutraceutiques, les détergents pour la faune et autres
- b) La récolte, l'utilisation et le commerce durables de la faune indigène terrestre, d'eau douce, océanique et marine** - tout en reconnaissant les connaissances indigènes (IK), le partage juste et équitable des avantages et l'équité dans la valorisation, l'économie fondée sur la faune sauvage met l'accent sur la récolte, l'utilisation et le commerce durables et équitables des espèces indigènes de gibier et d'eau douce et des espèces animales indigènes marines dans les chaînes de valeur telles que l'élevage du gibier, la vente d'animaux vivants, la chasse au gibier, la chasse au gibier, la chasse, la faune sauvage

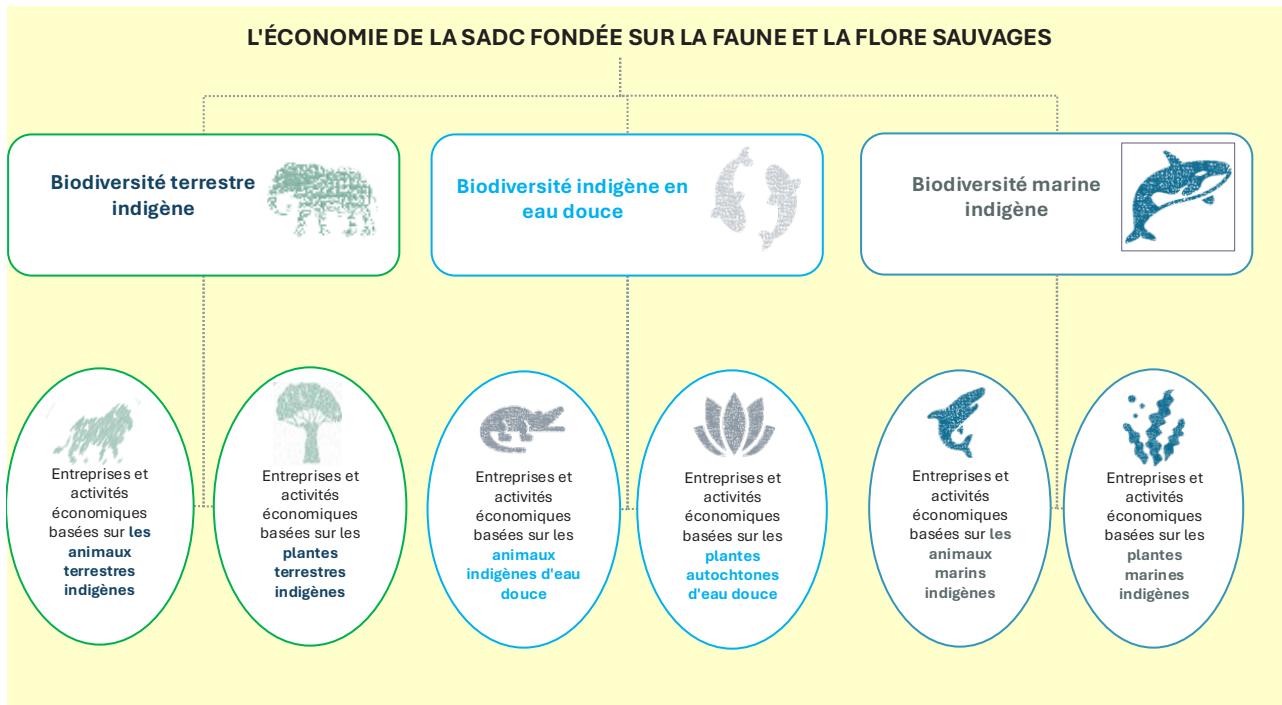


FIGURE 1: REPRESENTATION SCHEMATIQUE DE L'ECONOMIE FAUNIQUE DE LA SADC (ADAPTÉ PAR LA SADC (2023))

L'économie fondée sur la faune sauvage reconnaît que les chaînes de valeur de cette économie reposent sur la récolte, l'utilisation et le commerce durables et équitables des ressources fauniques et végétales indigènes dans les États membres et la région, les investissements dans la gestion et l'utilisation durables de ces ressources étant nécessaires à la conservation de la biodiversité dans un État membre et dans la région. L'économie fondée sur la faune sauvage s'aligne donc sur les objectifs de conservation, reconnaît les connaissances autochtones, le partage juste et équitable des avantages et la valorisation par les communautés locales, tout en assurant une croissance durable et le développement économique des chaînes de valeur qui sous-tendent et stimulent l'économie fondée sur la faune sauvage.

L'économie fondée sur la faune sauvage dans la région de la SADC présente plusieurs possibilités, notamment les suivantes :

- L'utilisation durable des ressources : L'utilisation durable des ressources indigènes peut offrir des possibilités à diverses industries, telles que la production d'artisanat, de médicaments traditionnels et de produits naturels.
- L'autonomisation de la communauté. L'économie fondée sur la faune sauvage peut autonomiser les communautés locales en les impliquant dans la gestion durable des ressources, les entreprises fondées sur la faune sauvage et les mécanismes de partage des avantages.
- Création d'emplois L'économie fondée sur la faune sauvage a le potentiel de générer des possibilités d'emploi dans divers secteurs.
- Tourisme : La riche biodiversité et les ressources indigènes de la région offrent des possibilités pour le tourisme basé sur la nature, y compris les safaris fauniques, l'écotourisme, l'observation des oiseaux et le tourisme d'aventure.
- Conservation et recherche : L'économie fondée sur la faune sauvage offre des possibilités d'efforts de conservation et d'initiatives de recherche, y compris la création de zones protégées, de sanctuaires de faune sauvage et de programmes de conservation.
- La coopération internationale. La participation de la région de la SADC aux accords et protocoles internationaux sur la biodiversité offre des possibilités de collaboration et de commerce des produits indigènes et des chaînes de valeur régionales fondées sur les ressources indigènes.
- La transition vers une économie verte : L'économie fondée sur la faune sauvage s'aligne sur les principes d'une économie verte, favorisant le développement durable, l'efficacité des ressources et les pratiques à faible émission de carbone.
- La transition vers une économie bleue : L'économie fondée sur la faune sauvage s'aligne sur les principes d'une économie bleue, favorisant la croissance économique, l'inclusion sociale et la préservation ou l'amélioration des moyens de subsistance tout en assurant la durabilité environnementale des écosystèmes marins et côtiers.
- Les services écosystémiques : La conservation et l'utilisation durable des ressources fauniques contribuent à la prestation de services écosystémiques, tels que la séquestration du carbone, la régulation de l'eau et la conservation de la biodiversité.

Ces possibilités peuvent contribuer à la croissance économique, à la création d'emplois, à la réduction de la pauvreté, au développement communautaire, à l'amélioration des moyens de subsistance et à la conservation de la biodiversité dans la région de la SADC.

La réunion conjointe des ministres responsables de l'environnement, des ressources naturelles et du tourisme de la SADC, tenue virtuellement le 22 juin 2023, a demandé au Secrétariat de la SADC de préparer, en consultation avec les États membres, un plan d'action chiffré (PAC) et un outil de suivi et d'évaluation (S&E) pour mettre en œuvre le cadre stratégique W-bES. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette directive, le Secrétariat de la SADC, avec le soutien du Programme de gestion des ressources naturelles et des changements climatiques (C-NRM) de la SADC/GIZ, a élaboré ce PAC et cet outil de S&E pour le cadre stratégique W-bES de la SADC.

1.2 VISION, BUT ET OBJECTIFS STRATEGIQUES DU CADRE STRATEGIQUE DE LA STRATEGIE DE L'ECONOMIE FONDEE SUR LA FAUNE

Le cadre W-bES vise à remédier à un certain nombre de faiblesses dans l'économie de la région fondée sur la faune sauvage, notamment :

- Un manque d'intégration et de coordination entre les parties prenantes, entraînant une fragmentation des efforts et une allocation inefficace des ressources ;
- Participation et avantages limités des communautés locales, entraînant exclusion et marginalisation ;
- Dépendance vis-à-vis du tourisme, rendant l'économie vulnérable aux chocs et fluctuations externes ;
- Infrastructures et services insuffisants, entravant l'accessibilité et le développement ;
- Valeur ajoutée et diversification limitées, limitant les avantages économiques et la résilience ;
- Un suivi et une évaluation inadéquats, ce qui rend difficile l'évaluation des résultats et les ajustements en connaissance de cause ;
- Faible application des règlements, minant les efforts de conservation et la crédibilité ; et
- Recherche et innovation limitées, ce qui entrave l'adaptation aux nouveaux défis et opportunités.

L'économie fondée sur la faune sauvage de la SADC et des États membres est également confrontée à plusieurs menaces qui peuvent compromettre sa durabilité, sa viabilité et son impact sur la réalisation des avantages et le succès du cadre W-bES. Ces menaces sont notamment les suivantes :

- Perte et dégradation de l'habitat : La conversion des habitats naturels pour l'agriculture, la croissance démographique, l'urbanisation et le développement des infrastructures entraînent la perte et la fragmentation des habitats fauniques. Cela réduit la disponibilité des ressources pour l'économie axée sur la faune et perturbe les écosystèmes.
- Le changement climatique : La hausse des températures, l'évolution des régimes pluviométriques et les phénomènes météorologiques extrêmes associés aux changements climatiques peuvent avoir des effets néfastes sur les populations d'espèces sauvages et leurs habitats. Cela peut perturber le fonctionnement des écosystèmes et avoir un impact sur la disponibilité des ressources pour l'économie fondée sur la faune.
- Braconnage et commerce illégal d'espèces sauvages : Le braconnage pour la viande de brousse, l'ivoire, la corne de rhinocéros et d'autres produits de la faune sauvage, ainsi que le commerce illégal de la faune sauvage, constituent des menaces importantes pour les populations d'animaux sauvages. Ces activités minent les efforts de conservation, appauvriscent les populations fauniques et perturbent l'économie axée sur la faune.
- Conflit entre l'homme et la faune sauvage : À mesure que les populations humaines se développent et empiètent sur les habitats fauniques, les conflits entre les humains et les espèces sauvages augmentent. Les raids de cultures, la prédation du bétail et les blessures humaines ou les décès causés par la faune peuvent entraîner des perceptions négatives et des conflits qui peuvent avoir une incidence sur l'économie fondée sur la faune.
- Les espèces envahissantes : L'introduction d'espèces non indigènes dans les écosystèmes peut avoir des effets néfastes sur les populations d'espèces sauvages indigènes. Les espèces envahissantes peuvent surpasser les espèces indigènes pour les ressources, perturber les processus écologiques et avoir un impact négatif sur l'économie fondée sur la faune.
- Les foyers de maladie : Les populations fauniques peuvent être sensibles aux épidémies, ce qui peut avoir des effets dévastateurs sur leur nombre et leur santé. Les épidémies peuvent perturber les écosystèmes et avoir un impact sur l'économie fondée sur la faune, en particulier dans les cas où le tourisme axé sur la faune est un moteur économique important.
- Le manque de financement durable : Un financement insuffisant pour la conservation de la faune sauvage et le développement de l'économie fondée sur la faune sauvage peut entraver sa durabilité sans ressources financières adéquates, les efforts de conservation, l'engagement communautaire et les initiatives de développement économique peuvent être compromis.
- Défis en matière de politiques et de gouvernance : Des politiques faibles, une application inadéquate et des problèmes de gouvernance peuvent nuire à l'efficacité des efforts de conservation et de gestion. Des réglementations incohérentes, la corruption et le manque de coordination entre les intervenants peuvent constituer des menaces pour l'économie fondée sur la faune.

Pour remédier à ces faiblesses et menaces, il faut que le cadre W-bES soit mis en œuvre, bien qu'il ne soit pas directement responsable de ces efforts, en harmonie avec les efforts de conservation et de restauration de l'habitat naturel et de gestion des espèces envahissantes, et pour introduire et mettre en œuvre des stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, aider et faciliter les processus visant à renforcer les efforts d'application de la loi et de lutte contre le braconnage, Le cadre de W-bES peut également, par la mise en œuvre et des actions directes, renforcer l'engagement communautaire dans W-bES et contribuer au développement des moyens de subsistance, aider à élaborer et à mettre en œuvre des mécanismes de financement durables et assurer une politique et des cadres de gouvernance améliorés pour W-bES dans la région. Pour remédier à ces faiblesses et à ces menaces, il faut que les parties prenantes au sein du W-bES déplient des efforts de collaboration verticaux et horizontaux pour promouvoir des approches inclusives, investir dans les infrastructures et les services, diversifier les activités économiques au sein des chaînes de valeur existantes, renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation, améliorer l'application de la loi et le respect des lois, et encourager la recherche et l'innovation dans W-bES.

La figure 2 montre la vision et le but du cadre de W-bES, qui devraient être abordés par le Secrétariat de la SADC, les États membres et les parties prenantes de l'économie fondée sur la faune sauvage, en se concentrant sur quatre objectifs stratégiques (OS). Le cadre W-bES reconnaît que la mise en œuvre devra être fondée sur les principes fondamentaux suivants :

- Conservation et maintien de l'abondance de la biodiversité ;
- Garantir une utilisation durable des ressources indigènes ;
- Le partage juste et équitable des bénéfices tirés de l'utilisation des ressources indigènes ;
- Inclusivité ;
- Soutenir la durabilité socio-économique ;
- Le respect de la législation nationale et internationale ; et
- Respecter le droit d'utiliser les ressources naturelles et d'y avoir accès.

Le cadre stratégique pour l'économie fondée sur la faune sauvage reconnaît que les stratégies des États membres en matière de conservation, d'utilisation durable et de commerce de la biodiversité et d'économie de la biodiversité sont nécessaires pour faire progresser le développement de chaînes de valeur transfrontalières/transfrontalières qui permettent une meilleure utilisation des ressources indigènes dans la région, et pour développer et développer les produits et services de l'économie fondée sur la faune sauvage.

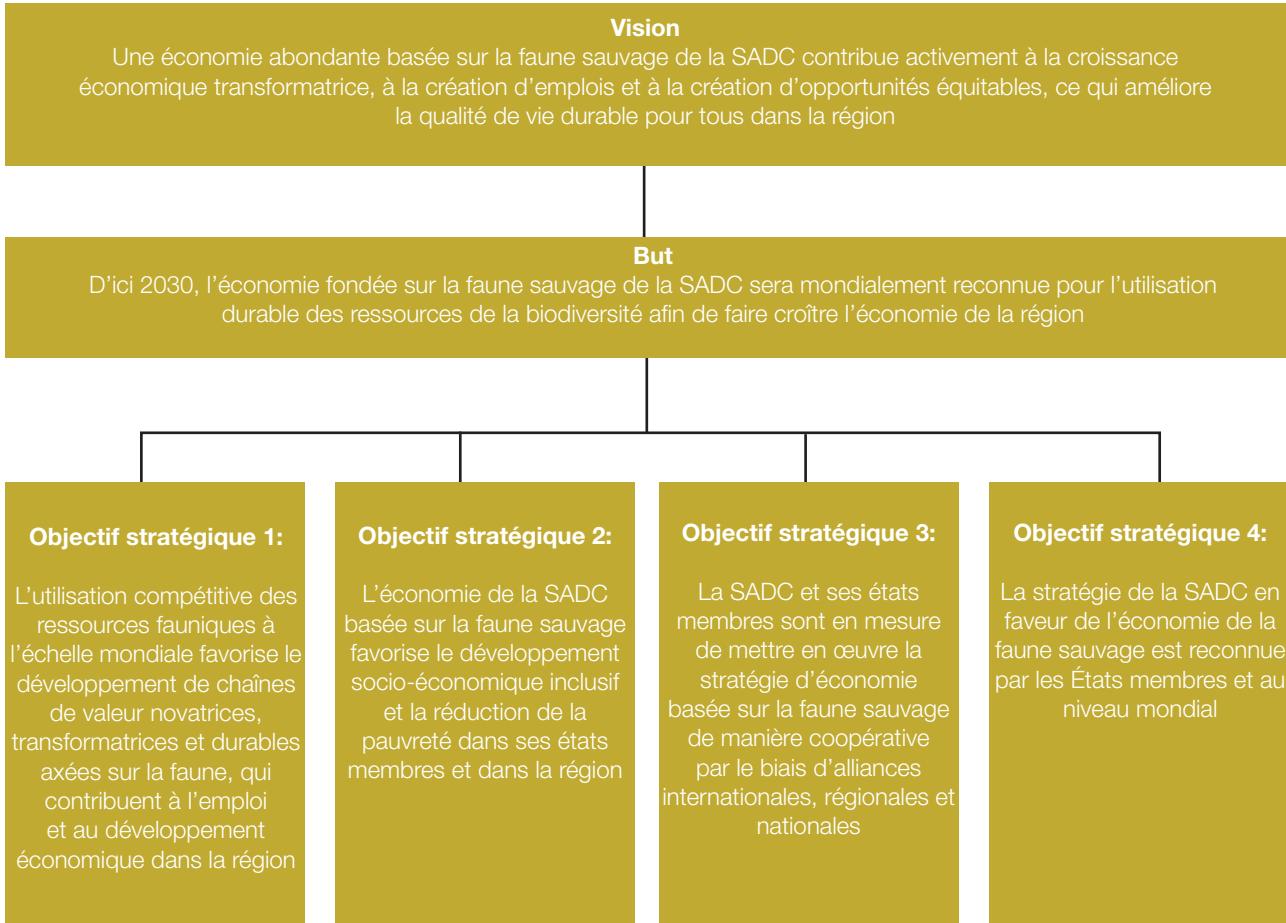


FIGURE 2: VISION, BUT ET OBJECTIFS STRATEGIQUES DU CADRE STRATEGIQUE DE L'ECONOMIE FONDEE SUR LA FAUNE

Le succès de l'économie fondée sur la faune sauvage peut également être mesuré par la réalisation des objectifs stratégiques énoncés dans le cadre stratégique de la SADC sur l'économie fondée sur la faune, tels que l'utilisation compétitive à l'échelle mondiale des ressources fauniques, le développement socio-économique inclusif, la mise en œuvre coopérative et la reconnaissance du cadre stratégique. Les indicateurs et les mesures décrits dans les sections suivantes du présent document, comme le nombre de nouvelles entreprises créées, la contribution à valeur ajoutée au PIB, les investissements dans l'économie fondée sur la faune et l'adoption de nouvelles technologies, peuvent également servir à évaluer le succès de l'économie fondée sur la faune.

La mise en œuvre du cadre stratégique de la SADC sur l'économie de la faune sauvage implique un effort coordonné et collaboratif entre les états membres, les parties prenantes et les institutions compétentes. les principaux domaines d'intérêt potentiels liés à la mise en œuvre du cadre stratégique comprennent :

Les cadres politiques et juridiques : les états membres doivent aligner leurs politiques, lois et réglementations nationales sur les objectifs et principes du cadre stratégique. Cela inclut l'intégration de la conservation de la faune, de la gestion et de l'utilisation durables, et de l'économie fondée sur la faune sauvage dans les plans nationaux de développement et les politiques sectorielles. les États membres peuvent également envisager d'adopter ou de renforcer une législation qui soutient la gestion et l'utilisation durables des ressources en espèces sauvages.

Coordination institutionnelle et renforcement des capacités : Une mise en œuvre efficace exige une coordination institutionnelle forte et un renforcement des capacités. Les États membres peuvent créer ou renforcer des institutions ou des services spécialisés chargés de la conservation de la faune sauvage, de la gestion et de l'utilisation durables et de l'économie fondée sur la faune sauvage. ces institutions devraient avoir les ressources, l'expertise et l'autorité nécessaires pour mettre en œuvre et surveiller le cadre stratégique. Les efforts de renforcement des capacités peuvent inclure des programmes de formation, des ateliers et des plates-formes de partage des connaissances pour améliorer les compétences et les connaissances des parties prenantes concernées.

Engagement et participation des parties prenantes : La participation de diverses parties prenantes est cruciale pour la réussite de la mise en œuvre. Les États membres peuvent collaborer avec les communautés locales, les autorités traditionnelles, les peuples autochtones, les organisations de la société civile, les entités du secteur privé et les milieux universitaires pour assurer leur participation et leur contribution actives. Cela peut se faire par le biais de processus de consultation, de partenariats et de la mise en place de plates-formes ou de forums multipartites. Les parties prenantes devraient participer à la prise de décisions, à la planification et à la mise en œuvre de mesures et d'initiatives spécifiques.

La conservation et l'utilisation durable : Les États membres devraient accorder la priorité à la conservation et à l'utilisation durable des ressources indigènes/natives. cela comprend la mise en œuvre de mesures de protection et de restauration des habitats, la lutte contre le trafic d'espèces sauvages, le rétablissement de populations d'espèces sauvages viables et la gestion durable des populations d'espèces sauvages. Les efforts de conservation peuvent comprendre la création et la gestion d'aires protégées et de conservation supplémentaires selon une approche axée sur la communauté et la promotion de la gestion par centre communautaire des aires qui ne sont pas soumises à une législation officielle de conservation. Ces zones devraient être gérées de manière à favoriser des pratiques durables de récolte, de chasse, de pêche et de tourisme. L'utilisation durable devrait être fondée sur la recherche scientifique, la surveillance et des approches de gestion adaptative.

Développement de la chaîne de valeur et opportunités économiques : Le cadre stratégique met l'accent sur le développement de chaînes de valeur fondées sur la faune sauvage qui contribuent à la croissance économique et à l'emploi. Les États membres peuvent soutenir le développement d'entreprises durables fondées sur la faune sauvage, telles que l'écotourisme, la culture du gibier, la bioprospection et les produits et services de biocommerce. Il peut s'agir d'offrir des incitatifs financiers, un soutien technique et un accès au marché aux entrepreneurs et aux collectivités engagés dans l'économie fondée sur la faune. Les États membres peuvent également promouvoir le commerce durable des produits issus d'espèces indigènes, en veillant au respect des réglementations et normes internationales.

Suivi, évaluation, apprentissage et gestion adaptive : Un suivi et une évaluation réguliers sont essentiels pour suivre les progrès et l'efficacité de la mise en œuvre du cadre stratégique. Les États membres peuvent mettre en place des systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage pour évaluer l'état des populations indigènes, les conditions de l'habitat et les impacts socio-économiques de l'économie fondée sur la faune sauvage. L'évaluation devrait être fondée sur des indicateurs et des cibles clairs, permettant de cerner les réussites, les défis, les leçons apprises et les domaines à améliorer. Des approches de gestion adaptive devraient être adoptées pour adapter les stratégies et les actions sur la base des résultats du suivi et de l'évaluation et des enseignements tirés.

La mobilisation des ressources et partenariats : Des ressources financières et techniques suffisantes sont nécessaires pour assurer une mise en œuvre efficace. Les États membres peuvent mobiliser des sources de financement nationales et internationales, notamment des budgets publics, des subventions, des prêts, des prélevements touristiques et des partenariats public-privé. Ils peuvent également collaborer avec des organisations internationales, des agences de développement et des donateurs pour accéder à une expertise technique, un soutien au renforcement des capacités et des opportunités de financement. La collaboration et les partenariats avec des institutions régionales et internationales, telles que le Secrétariat de la SADC, le PNUE et la CDB, peuvent améliorer la mobilisation des ressources, la co-création de connaissances et l'échange de connaissances.

La communication et la sensibilisation : Des efforts efficaces de communication et de sensibilisation sont essentiels pour promouvoir le cadre stratégique et obtenir un appui. Les États membres peuvent élaborer des plans de communication et des campagnes de sensibilisation à l'importance de la conservation de la faune sauvage, de l'utilisation durable et des avantages de l'économie fondée sur la faune sauvage. Cela peut impliquer la participation des médias, des événements publics, des programmes éducatifs et la diffusion de l'information par divers canaux. La communication devrait cibler différents publics, y compris les décideurs, les communautés, les touristes et le grand public, etc

En abordant ces domaines prioritaires clés et en prenant les mesures appropriées, les États membres peuvent mettre en œuvre efficacement le cadre stratégique de la SADC pour une économie fondée sur la faune sauvage et atteindre ses objectifs de promotion du développement économique durable, de conservation de la biodiversité et d'utilisation équitable des ressources en faune sauvage.

1.3 CREER UN ENVIRONNEMENT PROPICE A LA CROISSANCE ET AU DEVELOPPEMENT DU W-BES. ET DE SES CHAINES DE VALEUR REGIONALES

La mise en œuvre du cadre W-bES est conçue pour se concentrer, au cours de la 1ère et 2ème année de mise en œuvre, sur la création d'un environnement propice à la mise en œuvre réussie du cadre W-bES et pour chacun des OS individuels. Les facilitateurs sont priorisés car ils sont des préalables à la mise en œuvre d'un certain nombre d'autres actions et activités dans ce cadre. L'environnement porteur exige la hiérarchisation (entre autres) des éléments suivants :

Développer une compréhension des ressources indigènes qui ont le potentiel de soutenir et de faire croître l'économie fondée sur la faune – il est nécessaire de saisir et d'analyser les chaînes de valeur régionales existantes,

émergentes et potentielles dans l'économie fondée sur la faune de la SADC. La mise en œuvre du cadre W-bES se concentrera sur la compréhension des actifs qui sont « partagés » par plus d'un pays, qui peuvent être récoltés, utilisés et commercialisés de manière durable dans les chaînes de valeur et les marchés de l'économie de la SADC fondée sur la faune sauvage.

Quantifier et cartographier les actifs régionaux des ressources indigènes et les services écosystémiques et les risques pour ces actifs – la mise en œuvre du cadre W-bES donne la priorité à la réalisation d'un inventaire et d'une évaluation des ressources des actifs régionaux des ressources indigènes et des services écosystémiques qui sont des intrants dans les chaînes de valeur et le marché régional et à l'identification des risques pour ces actifs. Une économie durable fondée sur les espèces sauvages dans la région de la SADC nécessite des évaluations et une surveillance des ressources qui comprennent la quantification du volume de ressources indigènes pouvant être fournies aux chaînes de valeur régionales et au marché, ainsi que les conditions sociales, culturelles et environnementales des ressources indigènes.

Introduire des mesures pour élargir la conservation et la protection des ressources indigènes et de la base de services écosystémiques de la chaîne de valeur et du marché de l'économie fondée sur la faune, p. ex. normes de récolte durable ; culture des espèces ; étendre les aires protégées pour inclure une plus grande étendue des ressources intrantes, garantir que l'utilisation durable (en particulier pour les collectivités) est autorisée (c.-à-d. aires protégées, réserves naturelles ; conservation ; ententes d'intendance ; ententes d'aires de conservation des ressources communautaires, etc

Reconnaître/introduire des mécanismes visant à protéger les droits des États membres en matière de connaissances autochtones liées aux intrants de ressources génétiques dans les chaînes de valeur et les marchés de l'économie fondée sur la faune sauvage – mécanisme visant à garantir un accès équitable et un partage des avantages des intrants de ressources génétiques dans les chaînes de valeur et les marchés de l'économie fondée sur la faune sauvage.

Explorer et développer des normes de qualité et de processus, de bonnes pratiques de gestion (BPG), des certifications, etc pour les chaînes de valeur de l'économie fondée sur la faune.

Élaborer un cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (SEA) pour la surveillance des ressources naturelles autochtones régionales et des chaînes de valeur et des marchés de l'économie axée sur la faune – ce document est le lancement du cadre SEA.

Élaborer du matériel d'information et une stratégie pour accroître la sensibilisation de la communauté aux accords d'accès et de partage des avantages (APA) liés aux apports de ressources aux chaînes de valeur de l'économie régionale axée sur la faune. Une fois ces facilitateurs en place, la mise en œuvre du cadre W-bES pour soutenir, développer et étendre les chaînes de valeur et le marché de l'économie fondée sur la faune sauvage de la SADC devrait commencer par une campagne de marketing et de communication au niveau des communautés, des États membres et de la SADC, en construisant des réseaux et des partenariats commerciaux, et en développant et développant les compétences et les capacités au sein des chaînes de valeur de l'économie fondée sur la faune sauvage.

Dans le même temps, les États membres devraient, individuellement et/ou collectivement, rechercher des partenariats et des réseaux commerciaux, un financement et un transfert de technologie pour être en mesure d'étendre les chaînes de valeur de l'économie fondée sur la faune sauvage dans la région, les chaînes de valeur de celle-ci dans les États membres individuels et l'économie fondée sur la faune sauvage dans la région de la SADC.

2 PLAN D'ACTION CHIFFRÉ POUR LE CADRE STRATÉGIQUE DE L'ÉCONOMIE FONDÉE SUR LA FAUNE SAUVAGE

Le plan d'action chiffré (PAC) dans ce document décrit les investissements nécessaires pour les actions mandatées et recommandées pour le Secrétariat de la SADC et les États membres pour construire une économie fondée sur la faune sauvage dans la région, qui contribue activement à la croissance économique transformatrice, à la création d'emplois et à celle d'opportunités équitables qui améliorent la qualité de vie durable pour tous dans la région.

Le PAC est divisé en quatre objectifs stratégiques du cadre W-bES, chacun avec des actions spécifiques et les coûts associés. le PAC sera mise en œuvre à quatre niveaux :

- Le niveau régional, qui sera responsable et piloté par le Secrétariat de la SADC.
- Le niveau des États membres, par l'intermédiaire des États membres individuels et de leurs structures et agences institutionnelles du secteur public respectives (le cas échéant) qui seront responsables de la mise en œuvre des activités et des actions dans le pays et entre les pays partenaires.
- Le niveau de la chaîne de valeur, à travers les parties prenantes, les niveaux privé, public et communautaire qui seront responsables de la mise en œuvre des activités et des actions liées à la chaîne de valeur dans laquelle la mise en œuvre a lieu.
- Niveau communautaire/local, qui sera responsable de mettre en œuvre et de piloter certaines activités et actions au niveau local.

La mise en œuvre du cadre W-bES à ces niveaux nécessitera l'établissement de modalités de partenariat avec un large éventail de parties prenantes. Pour assurer la clarté, la cohérence et la complémentarité dans la mise en œuvre du cadre W-bES, les rôles à remplir par ces niveaux sont décrits en quatre catégories dans le Cap, à savoir :

1. Plaidoyer : soutenir ou suggérer publiquement l'initiative, l'action et/ou formuler des recommandations ;
2. Faciliter : aider les parties prenantes dans un processus pour parvenir à un accord ou travailler à une solution ;
3. Participer : participer activement et soutenir la mise en œuvre ; et
4. Mettre en œuvre : assumer la responsabilité de la mise en œuvre de l'activité ou de l'action.

2.1 LE PAC POUR L'OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : L'UTILISATION COMPETITIVE DES RESSOURCES FAUNIQUES A L'ECHELLE MONDIALE FAVORISE LE DEVELOPPEMENT DE CHAINES DE VALEUR NOVATRICES, TRANSFORMATRICES ET DURABLES FONDEES SUR LA FAUNE, QUI CONTRIBUENT A L'EMPLOI ET AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LA REGION

Croissance et expansion de la chaîne de valeur de la faune sauvage pour la promotion et le développement économiques des États membres et de la région

2.1.1 Quel est l'objectif et la finalité de l'OS1 ?

Cet objectif vise à exploiter le potentiel économique des ressources indigènes de la SADC tout en assurant leur conservation et leur utilisation durable. Il met l'accent sur l'accès aux chaînes de valeur liées à la faune sauvage et sur leur développement, sur la croissance transformatrice et durable, sur la création d'emplois, sur le développement économique inclusif, sur l'innovation et la compétitivité, ainsi que sur la collaboration et les partenariats dans l'ensemble, l'objectif stratégique 1 vise à créer un environnement propice au développement et à la promotion de l'économie fondée sur la faune dans la région de la SADC, tout en assurant la conservation et l'utilisation responsable des ressources fauniques.

La Conférence des Parties des Nations Unies sur la biodiversité (COP15) de 2022 à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB) adoption du cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité (CBD, 2022). La cible 5 du cadre Kunming-Montréal exige que les états signataires du cadre veillent à ce que l'utilisation, la récolte et le commerce des espèces indigènes soient durables, sûrs et légaux. L'objectif vise à prévenir la surexploitation, à minimiser les impacts sur les espèces et les écosystèmes non ciblés et à réduire le risque de propagation d'agents pathogènes. La région de la SADC et les États membres devraient développer des chaînes de valeur innovantes, transformatrices et durables fondées sur la faune et la flore sauvages, en se basant sur les actions de l'objectif 5 suivantes :

- a) Adopter des pratiques durables d'utilisation, de récolte et de commerce : veiller à ce que le taux d'utilisation, de récolte et de commerce des espèces indigènes se situe dans des limites durables et n'entraîne pas de déclin des populations ou de déséquilibres écologiques.

- b) Réduire au minimum les impacts de l'utilisation, de la récolte et du commerce durables : mettre en œuvre des mesures pour éviter les prises accessoires ou les dommages involontaires à d'autres espèces et écosystèmes lors de la récolte d'espèces indigènes qui sont des intrants dans les chaînes de valeur régionales et locales de l'économie fondée sur la faune sauvage.
- c) Prévenir la propagation d'agents pathogènes lors de l'utilisation, de la récolte et du commerce d'espèces indigènes : garantir des pratiques appropriées de manipulation, de transformation et de commerce qui réduisent au minimum la transmission de maladies et réduisent le risque de propagation d'agents pathogènes par des espèces indigènes qui sont des intrants dans les États membres et les chaînes de valeur de l'économie régionale fondée sur la faune sauvage et le marché à l'homme ou à d'autres espèces.
- d) Adopter une approche écosystémique de l'utilisation durable, de la récolte et des pratiques commerciales : tenir compte du contexte écologique plus large et du maintien de l'intégrité et du fonctionnement des écosystèmes lors de l'utilisation, de la récolte et de la commercialisation des ressources naturelles qui sont des intrants dans les États membres et dans les chaînes de valeur et le marché de l'économie régionale fondée sur la faune sauvage.
- e) Respecter les pratiques coutumières d'utilisation, de récolte et de commerce durables : reconnaître et protéger les droits coutumiers des peuples autochtones et des communautés locales dans l'utilisation durable, la récolte et les pratiques commerciales des ressources indigènes qui sont des intrants dans les États membres et les chaînes de valeur et le marché de l'économie régionale fondée sur la faune sauvage.

En effet, dans la mise en œuvre de l'OS1 du cadre W-bES, l'utilisation, la récolte et le commerce des espèces indigènes qui sont des intrants dans les États membres et le marché des chaînes de valeur de l'économie régionale fondée sur la faune sauvage doivent être menés de manière durable, sûre et légale.

2.1.2 Pourquoi l'OS1 est-il important pour le cadre W-bES ?

Toutes les chaînes de valeur qui sous-tendent l'économie fondée sur la faune sauvage (W-bES.) de la région SADC ne s'appliqueront pas à tous les États membres. Comme indiqué dans le cadre stratégique de l'économie fondée sur la faune, les chaînes de valeur mondialement reconnues et relativement bien établies dans la région de la SADC sont celles du secteur de la pêche et de l'aquaculture, du secteur de l'élevage de gibier et de l'élevage de gibier et du secteur du tourisme basé sur la faune. La région de la SADC peut choisir de se concentrer sur la croissance et le développement de ces chaînes de valeur ou de sous-composantes spécifiques de celles-ci, à savoir la viande de gibier, le commerce des animaux vivants, etc. La région de la SADC peut également choisir de se concentrer sur des chaînes de valeur émergentes spécifiques fondées sur la faune sauvage, à savoir la production de miel.

Les chaînes de valeur couvertes par ce document sont DONC les chaînes de valeur commerciales qui reposent sur les actifs de la faune sauvage de l'État membre de la SADC. Les chaînes de valeur commerciales peuvent être classées comme suit :

- a) Déjà établies dans un ou plusieurs États membres ;
- b) Émergeant dans un ou plusieurs des États membres ; ou
- c) Démontrer un bon potentiel de développement dans un ou plusieurs États membres.

Les besoins de ces chaînes de valeur commerciales peuvent différer et exigeraient des actions et des activités différentes pour assurer leur durabilité, leur croissance et leur expansion.

2.1.3 Comment les chaînes de valeur commerciales W-bES établies, mettent-elles en œuvre le cadre de W-bES ?

Les chaînes de valeur commerciales établies sont des chaînes de valeur régionales, fondées sur des ressources naturelles, qui contribuent déjà activement à l'économie de plus d'un État membre et qui ont le potentiel de s'étendre à d'autres États membres. Cela nécessitera de relier les nouveaux États membres à la chaîne de valeur régionale déjà établie. Par exemple, des États membres tels que l'Angola, le Mozambique et la [Zambie] pourraient envisager de collaborer et de coopérer pour construire des chaînes de valeur du bois innovantes, transformatrices et durables, car ces chaînes de valeur des États membres contribuent déjà de manière significative à l'économie de la SADC fondée sur la faune sauvage. De même, des pays tels que l'Afrique du Sud, le Botswana, la Namibie, la Tanzanie et le Zimbabwe pourraient souhaiter collaborer et coopérer pour construire des chaînes de valeur innovantes, transformatrices et durables fondées sur la faune sauvage dans le secteur de la chasse au gibier déjà établi de l'économie fondée sur la faune sauvage.

La mise en œuvre du cadre de W-bES dans le contexte de ces chaînes de valeur comprendra

- a) Le soutien pour assurer la durabilité et la légalité de ces chaînes de valeur de W-bES établies. Les États membres doivent avoir des chaînes de valeur légales, nationales, sous-régionales, régionales et internationales, et fonctionner dans les limites des capacités de production de l'actif indigène utilisé dans la chaîne de valeur, c'est-à-dire la récolte ou la culture durables. Assurer la durabilité peut également inclure l'extension des zones protégées à l'intérieur d'un État membre afin de protéger et de sécuriser le patrimoine génétique des actifs et des intrants dans ces chaînes de valeur commerciales établies de W-bES ;

- b) Stimuler la croissance et l'expansion, c'est-à-dire la diversification de la chaîne d'approvisionnement ; la diversification des produits ; accroître la valeur ajoutée dans les chaînes de valeur actuelles ; élargir les entreprises participant aux chaînes de valeur commerciales établies de W-bES.

2.1.4 Comment les chaînes de valeur commerciales émergentes de W-bES, mettent-elles en œuvre le cadre?

Un certain nombre de chaînes de valeur émergentes existent dans la région de la SADC, qui nécessitent un soutien supplémentaire pour développer et commercialiser leurs produits dans un ou plusieurs États membres. Les États membres peuvent coopérer et collaborer pour construire ces chaînes de valeur qui ne sont pas encore régionales mais qui sont déjà commercialisées dans l'un des États membres. Ces chaînes de valeur ont le potentiel, grâce à la participation d'un plus grand nombre d'États membres, de s'étendre à une chaîne de valeur régionale. La « preuve de concept » ou analyse de rentabilité des biens et services de la chaîne de valeur a déjà été démontrée par certains États membres. Parmi ces chaînes de valeur, citons la viande de gibier et l'élevage de gibier en Afrique du Sud, la production de miel à Madagascar et en Zambie, et l'élevage d'algues en République de Tanzanie et aux Seychelles. Ces chaînes de valeur ne contribuent actuellement qu'à un faible pourcentage à l'économie de la SADC fondée sur la faune. Grâce à la coopération et à la collaboration, l'Afrique du Sud, Madagascar, la Zambie, la République de Tanzanie et les Seychelles pourraient s'associer avec les autres États membres pour construire des chaînes de valeur régionales innovantes, transformatrices et durables pour les ressources naturelles, augmentant ainsi la contribution des chaînes de valeur à l'économie de la SADC fondée sur la faune sauvage.

La mise en œuvre du cadre de W-bES dans le contexte de ces chaînes de valeur émergentes comprendra :

- a) Un soutien pour assurer la durabilité et la légalité de ces chaînes de valeur à mesure qu'elles sont transposées à des chaînes de valeur régionales ;
- b) Soutien au développement, à la mise à l'échelle et à la commercialisation de nouveaux produits et services sur les marchés existants et nouveaux – exigera des normes, des règles et des lignes directrices régionales ; de nouvelles informations sur les marchés et l'accès à ces marchés ; R&d sur les ressources, produits et services ; technologies et équipements nouveaux et innovants ; financement de démarrage, etc. ;
- c) La bonne volonté et l'engagement des gouvernements, des parties prenantes des chaînes de valeur, des communautés et des parties prenantes des chaînes de valeur existantes à partager leur expertise, leurs connaissances, leurs marchés et à soutenir le développement et la croissance des chaînes de valeur dans les nouveaux États membres participants qui souhaitent faire partie des chaînes de valeur régionales émergentes nécessiteront des partenariats et associations d'entreprises, des réseaux et des collaborations, le partage de l'information et des connaissances, la commercialisation et des négociations collectives, la R&d partagée, le mentorat (pour n'en nommer que quelques-uns).

2.1.5 Comment les chaînes de valeur potentielles de W-bES, mettent-elles en œuvre le cadre?

Il existe des chaînes de valeur dans l'économie de la SADC fondée sur la faune sauvage qui ont le potentiel de devenir des chaînes de valeur régionales. Les chaînes de valeur des fruits, insectes et légumes comestibles indigènes africains, la pêche artisanale dans les États membres, la vente d'oiseaux tropicaux en provenance d'états insulaires, pour n'en nommer que quelques-uns, sont des exemples. La mise en œuvre du cadre de W-bES dans le contexte de ces chaînes de valeur potentielles comprendra :

- a) Recherche et développement (R&d) sur les chaînes de valeur, les produits et services potentiels et le marché – Plan d'affaires/ analyse de rentabilité pour la chaîne de valeur ; projets pilotes ; validation de concept ; mise en réseau et collaboration entre les États membres, etc.
- b) Soutien pour comprendre et garantir la durabilité et la légalité de ces chaînes de valeur en tant que chaînes de valeur haut de gamme et de plus en plus commercialisées (voir ci-dessus) ; et
- c) Soutien au développement, à la hausse et à la commercialisation de nouveaux produits et services – bonnes pratiques et normes de gestion ; information et accès au marché ; R&d ; équipement ; financement de démarrage, etc

Le tableau ci-dessous présente les résultats, les facilitateurs stratégiques et les activités nécessaires pour aborder l'OS1. Les coûts sont indiqués pour la période de six ans allant jusqu'en 2030 (date de réalisation des objectifs du cadre de W-bES) et fournissent des détails sur les coûts/budgets, ainsi que sur les responsabilités des différents niveaux de parties prenantes dans le cadre de W-bES, c'est-à-dire lequel des quatre niveaux de parties prenantes est responsable de la mise en œuvre de l'activité (c'est-à-dire assume la responsabilité de l'approvisionnement et de la supervision des budgets et des activités) ; quelles parties prenantes devraient jouer un rôle de la facilitation (F) ou de plaidoyer (A).

Le Cap des résultats, des facilitateurs stratégiques et des activités nécessaires pour aborder l'OS1

Retombées (Résultats)	Facilitateurs stratégiques	Activité	Budget			Description budgétaire	Rôles et responsabilités
			2025	2026	2027		
Résultat 1.1 : D'ici 2030, des chaînes de valeur économiques tangibles, novatrices, transformatives et durables fondées sur les ressources fauniques des SADC contribueront au développement économique régional	A1.1.1: Identifier des chaînes de valeur tangibles, innovantes, transformatives et durables	Chaines de valeur établies : Mener des études de marché et des dimensionnements pour que les nouveaux États membres participent aux chaînes de valeur existantes, c'est-à-dire rejoignent les chaînes de valeur établies	100000	100000	2029	Le coût estimatif pour le Secrétaireat de se procurer des services professionnels pour effectuer l'étude de marché et le dimensionnement	Les partenaires de la SADC la SADC
		Chaines de valeur émergentes : Réaliser des études de marché et des dimensionnements pour étendre la chaîne de valeur d'un État membre à un plus grand nombre d'États membres, c'est-à-dire étendre la chaîne de valeur d'un pays à une CV régionale	100000	100000	2030	Le coût estimatif pour le Secrétaireat de se procurer des services professionnels pour effectuer l'étude de marché et le dimensionnement	Communautés prenantes de la SADC Les partenaires de la SADC
		Chaines de valeur potentielles Mener une étude de marché et un dimensionnement pour identifier le potentiel de commercialisation de la chaîne de valeur pour la SADC, c'est-à-dire la chaîne de valeur émergente vers le CR régional	100000	100 000 par CV	2026	Le coût estimatif pour le Secrétaireat de se procurer des services professionnels pour effectuer l'étude de marché et le dimensionnement	I
		Soutenir les plans de développement de la CV pour les CV prioritaires pour la région SADC	50000	100 000 par CV	2027	Le coût estimatif pour le Secrétaireat de se procurer des services professionnels pour effectuer l'étude de marché et le dimensionnement	I
	A1.1.2: Ressources (incitations, investissements, etc.) chaînes de valeur tangibles, novatrices, transformatives et durables.	Élaborer des lignes directrices/ recommandations de la SADC sur le commerce et le financement des espèces sauvages, c'est-à-dire sources de financement ; options d'accord de libre-échange ; incitations , etc	50000	100 000 par CV	2029	Le coût estimatif pour le Secrétaireat de fournir des services professionnels pour élaborer des plans de développement sectoriel pour les CV régionales est estimé	I

Retombées (Résultats)	Facilitateurs stratégiques	Activité	Rôles et responsabilités			
			Budget	Description budgétaire	Etats membres	Communautés prenantes de la SADC
		Soutenir l'élaboration de plans stratégiques des États membres pour une économie existante/émergente/potentielle fondée sur la faune sauvage	Le coût estimatif pour le Secrétariat de soutenir le développement par les États Membres par le biais d'ateliers, de réunions, de possibilités de rseauage, de webinaires, de partage d'informations, d'enseignements tirés, etc	Le coût réel de l'élaboration des stratégies nationales de W-bES, est supposé relever de la responsabilité des États membres (environ 200 000 par Etat membre)	Le coût est estimé pour le soutien du Secrétariat à l'élaboration de plans d'affaires de CV dans les pays par le biais d'ateliers, de réunions, d'opportunités de réseau, de webinaires, de partage d'informations, d'enseignements tirés, etc.	Le coût réel de l'élaboration du plan d'affaires de l'Etat membre en matière de W-bES est supposé être un coût pour l'Etat membre (environ 50 000 par plan d'affaires en matière de W-bES).
			2025	20000	20000	–
			2026	20000	20000	P
			2027	20000	20000	P
			2028	20000	20000	P
			2029	20000	20000	P
			2030	20000	20000	P

Retombées (Résultats)	Facilitateurs stratégiques	Activité	Budget	Description budgétaire	Rôles et responsabilités	
					Secrétaire de la SADC	Etats membres
		Élaborer une stratégie et un programme de formation et de développement des compétences pour la CV régionale et de W-bES de la SADC <ul style="list-style-type: none"> • Analyse des lacunes en matière de compétences • Stratégie de formation et de compétences • Programme de formation et de développement des compétences pour chaque CV régionale 	2025	Les coûts de l'élaboration de la stratégie concernent les services professionnels de la 2ème année. Le coût pour les années 3-6 est estimé pour étendre le programme de formation à d'autres CV	I	P
			2026		A	P
			2027		A	P
			2028		S/O	P
			2029		S/O	P
			2030		S/O	P
hol. Ci- dessus				Les coûts concernent les réunions, les ateliers de réseautage, le partage des leçons apprises, etc	A	P
Résultat stratégique 1.2 : En 2030, la SADC sera un fournisseur actif de produits et de services liés à l'économie de la faune sauvage pour les marchés locaux, nationaux, régionaux et mondiaux		A1.2.1: Intégrer les chaînes de valeur de l'économie de la faune sauvage de la SADC avec les Etats membres et la politique macroéconomique, commerciale, industrielle et fiscale régionale.	50000	Procéder à une analyse des Etats membres et de la politique macroéconomique, commerciale, industrielle et fiscale régionale		
		Formuler des recommandations aux Etats membres pour aligner les CV sur les politiques macroéconomiques, commerciales, industrielles et fiscales locales et régionales				

Retombées (Résultats)	Facilitateurs stratégiques	Activité	Budget	Description budgétaire	Rôles et responsabilités		
					Secrétariat de la SADC	États membres	Les partenaires de la SADC
		A1.2.2: Obtenir des partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre des CV fondées sur la faune	2025	L'exposition commerciale internationale et de la SADC de W-bES et de l'énergie pour mettre en relation les sociétés de CV avec des partenaires techniques et financiers potentiels et des associations d'entreprises, c'est-à-dire des plates-formes de mise en relation et d'échange.	150000	100000	10000
			2026	Créer des associations commerciales de la SADC pour les CV (tous les États membres de la CV participent), par exemple l'Association des producteurs d'huiles essentielles d'Afrique australie (SAEOPA), l'Alliance africaine du baobab (ABA), etc	100000	100000	10000
			2027		100000	10000	10000
			2028		150000	10000	10000
			2029		150000	10000	10000
			2030	Les coûts de l'élaboration de la stratégie concernent les services professionnels de la 2ème année. Le coût pour les années 3-6 est estimé pour étendre le programme de formation à d'autres CV	10000	10000	10000
				Le coût est pour les réunions, les ateliers, la traduction et les traducteurs, les exigences légales, etc		A	F
				Le coût est pour le secrétariat de la SADC de fournir un appui à ces actions. Le coût des accords est supposé relever de la responsabilité des États membres et de l'association des entreprises de W-bES.		I	P
				Le coût est pour le Secrétaire de la SADC pour cette action.		I	P

Retombées (Résultats)	Facilitateurs stratégiques	Activité	Budget	Description budgétaire		Rôles et responsabilités				
				Etats membres	Secrétariat de la SADC	Etats parties de la SADC	Prénaires de la SADC	Communautés		
		A1.3.1: La SADC et les États membres encouragent l'innovation dans les produits et services de l'économie fondée sur la faune et la flore sauvages.	Les CV encouragent les coentreprises et le transfert de technologie pour accroître l'innovation, la valeur ajoutée locale et la création d'emplois, c'est-à-dire les défis de l'innovation ; les incitations ; le partage de technologies ; le financement de l'innovation ; les plateformes de communication et de promotion de l'innovation.	10000	10000	Le coût est pour le secrétariat de la SADC de soutenir ces actions.	A	A	I	P
		A1.3.2: La SADC et les États membres à poursuivre, adopter et partager les meilleures pratiques et les innovations en matière de biens et de services dans l'économie fondée sur la faune et les chaines de valeur.	Les États membres doivent créer un environnement propice pour encourager et stimuler les meilleures pratiques, la domestication et l'adoption des innovations, c'est-à-dire l'environnement politique ; la réglementation, la mise en évidence des sources de financement ; etc	S/O	10000	Les États membres doivent trouver des sources de financement pour l'examen de l'environnement propice à l'innovation	A	I	P	P
		Résultat stratégique 1.3 : D'ici 2030, les chaînes de valeur de l'économie faunique de la SADC découvrent et adoptent activement les meilleures pratiques et l'innovation	Les CV pour trouver des incitations et des financements qui permettent la commercialisation et la domestication des innovations, c'est-à-dire permettre le pilotage, la démonstration de faisabilité, les échecs	10000	10000	Le secrétariat de la SADC et les États membres doivent financer cette activité. Les CV pour trouver le financement nécessaire à la mise en œuvre de l'activité.	A	A	I	P
			Commercialisation des innovations destinées aux utilisateurs et aux sociétés de W-bES, c'est-à-dire démonstrations ; enquêtes auprès des consommateurs ; sensibilisation et promotions ; publicités, etc			Le secrétariat de la SADC et les États membres doivent financer cette activité. Les CV pour trouver le financement nécessaire à la mise en œuvre de l'activité.	A	A	I	P

Retombées (Résultats)	Facilitateurs stratégiques	Activité	Budget	Description budgétaire	Rôles et responsabilités			
					Secrétariat de la SADC	États membres	Les partenaires prenantes de la	Communautés
	A.3.1.3: L'économie et les chaînes de valeur de la SADC fondées sur les espèces sauvages reconnaissent et respectent les droits de propriété intellectuelle des États membres, les enregistrements et la certification des appellations d'origine protégées (AOP) et des indicateurs géographiques (IG) (c'est-à-dire les normes et systèmes de certification volontaires en matière de développement durable pilotés par le marché).	Établir des normes régionales pour la protection de la propriété intellectuelle, AOP, IG, etc	2025	Le coût de l'année 3 est celui de l'acquisition de services professionnels en vue de l'élaboration d'un cadre régional d'incitatifs. Le coût de l'année 6 est pour l'acquisition de services professionnels afin de mettre à jour un cadre régional d'incitatifs.	20000	S/O		P
	A1.3.4: L'économie et les chaînes de valeur de la SADC fondées sur la faune sauvage soutiennent, adoptent et surveillent activement les ODD 6 à ODD 15.	Normes nationales pour la protection de la propriété intellectuelle, des ACP, des IG, etc	2026	Les États membres doivent trouver des sources de financement pour l'examen de l'environnement propice à l'innovation.	10000	S/O		P
	A.3.1.5: L'économie et les chaînes de valeur de la SADC fondées sur la faune sauvage sont soutenues par des plateformes de partage d'informations, telles que des groupes de réflexion entre les universités, l'industrie, le gouvernement, etc	Concevoir, développer et mettre en œuvre un système efficace de suivi et de rapport pour le suivi des contributions aux ODD, c'est-à-dire la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté, l'équité entre les sexes, l'inclusion, etc	2027	Le coût correspond à la mise en place du système de surveillance au cours de l'année 1 et à l'exploitation et à la maintenance au cours des années suivantes.	10000	S/O		P
			2028		10000	S/O		P
			2029		10000	S/O		P
			2030		10000	S/O		P

Voir A.4.1.5 ci-dessous :
 Secrétariat de la SADC pour élaborer des bulletins mensuels ; articles populaires ; forums de discussion ; Expos commerciales annuelles, etc

Retombées (Résultats)	Facultateurs stratégiques	Activité	Budget	Description budgétaire		Communautés prenantes de la parties de la SADC	Etats membres	Les parties prenantes de la SADC	Rôles et responsabilités
				Secretariat de la SADC	Ia				
200000		A1.4.1: Définir et adopter des principes et des garanties environnementales (y compris l'évaluation et l'atténuation des risques ; les meilleures pratiques, les procédures opérationnelles normalisées, les normes, la certification) pour les chaînes de valeur de l'économie axée sur la faune.	30 000 par CV	S/O	2025	Intégrer, mettre en œuvre et faire respecter les normes régionales des CV, c'est-à-dire élaborer des moyens de surveiller (système de surveillance) et de faire respecter (persuasion ; sanctions) le respect des normes.	30 000 par CV	30 000 par CV	Le coût est lié à l'acquisition de services professionnels pour élaborer des normes régionales pour les CV.
100000			30 000 par CV	S/O	2026	Élaborer et mener des programmes régionaux de formation sur les meilleures pratiques de récolte durable pour la CV	30 000 par CV	30 000 par CV	Cost of the act of services professionals for elaborating the CV. The costs of the years 3-6 are allocated to extend the training program to other CVs
100000			30 000 par CV	S/O	2027		30 000 par CV	30 000 par CV	Cost of the act of services professionals for elaborating the CV. The costs of the years 3-6 are allocated to extend the training program to other CVs
100000			30 000 par CV	S/O	2028		30 000 par CV	30 000 par CV	Cost of the act of services professionals for elaborating the CV. The costs of the years 3-6 are allocated to extend the training program to other CVs
100000			30 000 par CV	S/O	2029		30 000 par CV	30 000 par CV	Cost of the act of services professionals for elaborating the CV. The costs of the years 3-6 are allocated to extend the training program to other CVs
100000			30 000 par CV	S/O	2030		30 000 par CV	30 000 par CV	Cost of the act of services professionals for elaborating the CV. The costs of the years 3-6 are allocated to extend the training program to other CVs

2.2 LE PAC POUR L'OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : L'ECONOMIE DE LA SADC FONDEE SUR LA FAUNE ET LA FLORE SAUVAGES FAVORISE LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE INCLUSIF ET LA REDUCTION DE LA PAUVRETE DANS SES ETATS MEMBRES ET DANS LA REGION

Croissance et expansion de la chaîne de valeur de l'économie fondée sur la faune pour l'avancement et le développement socio-économiques des ménages et des individus

2.2.1 Quelle en est le but et la finalité de l'OS2?

Le but de cet objectif stratégique (OS) est de développer et de faire croître l'économie fondée sur la faune pour des avantages socio-économiques et de réduction de la pauvreté pour les collectivités, les ménages et les individus. Cet objectif stratégique vise à faire en sorte que toutes les personnes de toutes races, croyances, religions, sexes et niveaux socio-économiques, en particulier les groupes vulnérables tels que les femmes, les personnes handicapées, les jeunes, etc., ne soient pas marginalisées ou exclues, et soient traitées de manière équitable et égale dans le développement de l'économie fondée sur la faune et la flore sauvages.

Cet objectif stratégique se concentre sur la croissance des chaînes de valeur et de l'économie fondée sur la faune et la flore sauvages pour des moyens de subsistance durables, la réduction de la pauvreté et les revenus des ménages. L'économie fondée sur la faune peut être étendue par la fourniture de biens et de services fauniques indigènes par les communautés locales à d'autres chaînes de valeur économiques (tourisme, hôtellerie, produits chimiques d'origine biologique, produits pharmaceutiques et médicaux, cosmétiques, etc.). Par exemple, le secteur du tourisme dans les États membres consomme un large éventail de produits et de services qui ne sont pas basés sur les ressources naturelles sauvages indigènes ou la participation des communautés locales à ces chaînes de valeur. Il existe toutefois un potentiel pour les collectivités locales de produire ces produits et services en utilisant les ressources fauniques indigènes, au profit des économies locales. Divers mécanismes tels que les incitatifs fiscaux et les politiques d'approvisionnement préférentiel peuvent faciliter et encourager ces chaînes de valeur à être plus inclusives et à soutenir l'utilisation durable des ressources fauniques indigènes dans leurs chaînes de valeur. Il est possible de tirer parti de ces produits et services de niche « d'origine éthique » ou « récoltés à l'état sauvage » en leur donnant une image de marque et en utilisant l'histoire qui se cache derrière les produits et les services pour attirer une prime, par exemple la marque COMACO « Its wild » ; le Natures Nectar et le miel Musanya de Zambie. L'objectif stratégique suit un processus décisionnel similaire à celui de l'objectif stratégique 1, mais l'aboutissement du processus se fera essentiellement au niveau des ménages et pas nécessairement à l'échelle d'un État membre ou d'une région. Cet objectif stratégique diffère de l'objectif stratégique 1 en ce sens qu'il se concentre sur la croissance des chaînes et du marché de l'économie de l'Ouest pour le développement économique des États membres et de la région de la SADC.

L'objectif 5 du cadre d'action Kunming-Montréal exige que les États signataires du cadre d'action veillent à ce que l'utilisation, la récolte et le commerce des espèces indigènes soient durables, sûrs et légaux. Pour atteindre cet objectif dans l'économie de la faune et de la flore, les États membres et la région de la SADC devront développer et étendre des chaînes de valeur innovantes, transformatrices et durables fondées sur la faune et la flore, d'une manière qui respecte et protège les droits coutumiers des peuples autochtones et des communautés locales d'utiliser, de récolter et de commercialiser de manière durable les ressources indigènes ou les produits basés sur la faune et la flore provenant des ressources indigènes qui sont des intrants dans les CV et le marché de l'économie de la faune et de la flore de l'État membre et de la région de la SADC.

L'objectif 9 du cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal vise à garantir que l'utilisation, l'exploitation et le commerce durables des espèces indigènes procurent des avantages sociaux, économiques et environnementaux aux populations, en particulier à celles qui se trouvent dans des situations vulnérables et à celles qui dépendent le plus de la biodiversité. Pour que la mise en œuvre du cadre stratégique W-bES contribue à la réalisation de cet objectif, les actions suivantes doivent être menées :

- Gestion, utilisation, récolte et commerce durables des espèces indigènes : adoption de pratiques d'utilisation, de récolte et de commerce des espèces indigènes qui sont des atouts pour l'État membre et les CV régionales de l'économie de l'Ouest de manière à garantir la viabilité à long terme des populations et la fonctionnalité de l'écosystème. La gestion durable peut inclure des mesures telles que la fixation de quotas de récolte, la mise en œuvre de programmes de restauration de l'habitat et la promotion de techniques de récolte durables.
- La reconnaissance des avantages sociaux, économiques et environnementaux des espèces indigènes passe par la gestion, l'utilisation, la récolte et le commerce des espèces indigènes dans le cadre de la W-bES et des chaînes de valeur, afin de procurer des avantages, tels que la sécurité alimentaire, les revenus, la préservation de la culture et les services écosystémiques, aux populations locales, en particulier à celles qui se trouvent dans des situations vulnérables et à celles qui dépendent de la biodiversité pour leurs moyens de subsistance.
- Encourager les pratiques respectueuses de la biodiversité dans l'utilisation, la récolte et le commerce durables des espèces indigènes : encourager l'application de pratiques respectueuses de la biodiversité dans les chaînes de valeur de l'agriculture, de l'aquaculture, de la pêche et de la sylviculture dans W-bES de la SADC. Il s'agit notamment de promouvoir l'intensification durable, les approches agroécologiques et d'autres pratiques innovantes qui améliorent la résilience, l'efficacité et la productivité de ces systèmes de production tout en conservant et en restaurant la biodiversité.

- La reconnaissance de l'utilisation, de la récolte et du commerce durables et coutumiers des espèces indigènes exige que la gestion, l'utilisation, la récolte et le commerce des espèces indigènes au sein de l'économie mondiale et des chaînes de valeur reconnaissent et protègent les pratiques d'utilisation durable et coutumières des peuples indigènes et des communautés locales. Le W-bES et les chaînes de valeur devront respecter et encourager les connaissances, les innovations et les pratiques traditionnelles liées à la gestion et à l'utilisation durables, à la récolte et au commerce des espèces indigènes qui sont des intrants dans les chaînes de valeur des États membres et de la région SADC, ainsi que dans l'économie fondée sur l'eau..

La mise en œuvre de ces actions vise à garantir que la gestion et l'utilisation des espèces indigènes se fassent de manière durable, en apportant des avantages sociaux, économiques et environnementaux aux populations locales, en particulier à celles qui se trouvent dans des situations vulnérables et à celles qui dépendent le plus de la biodiversité pour leurs moyens de subsistance. Cela implique l'adoption de pratiques de gestion durable, la promotion d'approches respectueuses de la biodiversité dans différents secteurs, ainsi que le respect et le soutien des pratiques coutumières d'utilisation durable des peuples autochtones et des communautés locales.

2.2.2 Pourquoi l'OS2 est-il important pour la stratégie du cadre W-bES?

Un certain nombre de défis se posent aux communautés locales dans l'économie fondée sur la faune sauvage. Ces défis sont notamment les suivants :

- Actuellement, la participation des communautés aux possibilités de génération de revenus de W-bES est limitée : De nombreuses communautés locales dans la région de la SADC ont des possibilités limitées de générer des revenus à partir des chaînes de valeur et du marché de l'économie fondée sur la faune sauvage. Cela peut être dû à divers facteurs, tels que le manque de possibilités de participer activement (propriété, fourniture de produits et de services) aux chaînes de valeur commerciales en raison du manque de connaissance et de sensibilisation de la valeur des actifs autochtones pour l'accès commercial aux marchés, l'infrastructure limitée, l'accès au capital et l'insuffisance des compétences et de la formation.
- Infrastructure médiocre ou en ruine : Les communautés locales sont souvent confrontées à des problèmes liés à la faiblesse ou à l'insuffisance des infrastructures, ce qui peut entraver la croissance et le développement de l'économie fondée sur la faune sauvage. Cela comprend des problèmes tels que l'insuffisance des réseaux de transport (routes, bateaux, traversiers, etc.), le manque d'installations appropriées pour les touristes (hébergement, restaurants, etc.) et l'accès limité aux services de base comme l'électricité, l'eau et l'assainissement.
- Éducation, formation et sensibilisation limitées : Il y a souvent un manque d'éducation, de formation et de sensibilisation au niveau local en ce qui concerne la conservation de la faune et le développement durable de la chaîne de valeur dans l'économie fondée sur la faune. cela peut nuire à la capacité des communautés locales de participer pleinement au secteur et d'en tirer profit.
- Menaces à la croissance durable : Le développement croissant aux frontières ou dans les aires protégées ou de conservation de la faune peut menacer la croissance durable de l'économie fondée sur la faune. La faune sauvage est un atout qui se double à la fois puisqu'elle peut être utilisée pour générer des revenus et qu'elle doit être conservée pour assurer la durabilité de ces ressources indigènes, maintenant et dans l'avenir. L'incapacité d'équilibrer et de relier les ressources et les communautés autochtones et la capacité de générer des moyens de subsistance améliorés peut poser des défis au secteur.
- Changement climatique : Le changement climatique pose un risque pour les moyens de subsistance des communautés et la conservation en général en raison de ses effets sur la capacité de charge de l'habitat. Cela a entraîné une augmentation des conflits entre l'homme et la faune sauvage depuis que les cas d'animaux sauvages errant en dehors des zones protégées à la recherche de nourriture et d'eau ont augmenté.

Pour relever ces défis au niveau local, il faut s'efforcer d'améliorer les infrastructures, d'assurer l'accès à l'éducation et à la formation, de promouvoir les liens avec les marchés et d'assurer la gestion durable des ressources naturelles. Il est important de responsabiliser les collectivités locales et d'accroître leur capacité à participer activement à l'économie axée sur la faune et à en tirer profit.

2.2.3 Comment les collectivités locales mettent-elles en œuvre la stratégie W-bES.?

Les individus et les communautés locales peuvent participer aux chaînes de valeur et aux marchés régionaux de W-bES de plusieurs façons :

- a) En tant que signataires et bénéficiaires des accords d'accès et de partage des avantages (APA) pour les ressources génétiques végétales indigènes qui sont les intrants dans les chaînes de valeur de la SADC et des États membres.
- b) En tant que propriétaires de terres sur lesquelles les ressources fauniques indigènes sont récoltées à l'état sauvage, cultivées et élevées en ranch, les communautés peuvent participer et en tirer profit en signant des accords pour accroître la protection et donc le contrôle de l'utilisation de ces ressources sur leurs terres, c'est-à-dire des partenariats communautaires-publics-privés, des accords d'intendance, etc.

- c) En tant que fournisseurs de plantes indigènes (biocommerçants) et d'intrants de ressources animales dans les chaînes de valeur commerciales, par la récolte, la culture et l'utilisation durables de ces ressources.
- d) Grâce à la valorisation locale des ressources et à la participation active et à la conduite des chaînes de valeur commerciales discutées dans l'OS1.

2.2.3.1 Comment les communautés locales mettent-elles en œuvre les accords APA dans le cadre W-bES ?

Le Protocole de Nagoya exige un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources phytogénétiques. Il veille à ce que les communautés et les pays qui fournissent ces ressources soient indemnisés pour leur utilisation. Les réglementations en matière d'APA et le partage des avantages dans le développement des chaînes de valeur et du marché de W-bES doivent garantir que le secteur fonctionne de manière équitable et durable, bénéficiant à la fois à l'industrie et aux communautés et pays qui fournissent les ressources génétiques indigènes qui sont les intrants d'actifs dans ces chaînes de valeur.

- Négocier et signer des accords sur l'APA – cela exigera des communautés et des parties prenantes de la chaîne de valeur qu'elles s'engagent, négocient et s'accordent sur le partage équitable des savoirs autochtones qui sous-tendent les produits et services de la chaîne de valeur.
- Élaboration de protocoles communautaires bioculturels qui fournissent les règles du jeu pour le partage des avantages des accords d'APA au sein des communautés bénéficiaires, c'est-à-dire décrire qui sont les bénéficiaires, comment ils peuvent participer à l'accord, comment les avantages de l'accord d'APA seront dispersés, etc
- Effectuer des évaluations de base/analyses des moyens de subsistance des bénéficiaires et élaborer des indicateurs de changement pour démontrer l'impact positif de l'APA (au fil du temps).
- Contrôler et rendre compte des accords APA, c'est-à-dire des aspects financiers, des avantages, des activités et des actions, des indicateurs de progrès.

2.2.3.2 Comment les communautés locales mettent-elles en œuvre les accords sur la protection des ressources génétiques et l'utilisation durable dans le cadre de W-bES ?

La cible 3 du cadre de Kunming-Montréal vise à garantir que, d'ici 2030 , au moins 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures et des zones côtières et marines, en particulier les zones particulièrement importantes pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, soient efficacement conservées et gérées par des systèmes écologiquement représentatifs, bien connectés et gouvernés équitablement d'aires protégées et d'autres mesures efficaces de conservation par zone, reconnaissant les territoires autochtones et traditionnels, le cas échéant, et intégrés dans les paysages plus vastes, les océans, tout en veillant à ce que toute utilisation durable, le cas échéant dans ces zones, soit pleinement compatible avec les résultats, y compris les communautés autochtones et en respectant leurs droits de conservation. Pour atteindre cet objectif, le cadre Kunming-Montréal propose les actions suivantes :

- Établir de nouvelles zones communautaires terrestres, fluviales, côtières et marines protégées qui contribuent à un réseau d'aires protégées écologiquement représentatif, bien relié et intégré dans des paysages plus vastes, des paysages marins et l'océan. Ces aires protégées devraient également reconnaître les territoires autochtones et traditionnels, le cas échéant.
- Conserver et gérer efficacement les aires protégées pour assurer la conservation de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques, tout en mettant en œuvre des pratiques d'utilisation durable dans ces aires qui sont pleinement conformes aux résultats de conservation. Les droits des peuples autochtones et des communautés locales sur leurs territoires traditionnels devraient être reconnus et respectés.
- Bien que l'accent soit mis principalement sur la conservation, l'utilisation durable des ressources indigènes dans ces aires protégées qui est pleinement conforme aux résultats de la conservation devrait être permise/autorisée.

Les collectivités qui sont les gardiennes des intrants des ressources indigènes dans les chaînes de valeur régionales de la SADC et l'économie axée sur la faune pourraient contribuer à l'atteinte de cet objectif en s'engageant à gérer et à utiliser ces ressources sur leurs terres de manière à protéger et à conserver les ressources, tout en permettant l'utilisation durable de ces ressources indigènes. Cela nécessiterait que les communautés gardiennes concluent des accords formalisés par le biais d'un instrument juridique (accord de conservation, accord d'intendance, accords de fiducie, contrat formel, accords CPPP, etc.) afin de protéger et de conserver les ressources dont elles ont la garde et de veiller à ce que l'utilisation des ressources indigènes qui contribuent aux chaînes de valeur locales et régionales se fasse de manière durable. En fait, les gardiens communautaires s'engageraient légalement à conserver les ressources de la chaîne de valeur et, le cas échéant, autoriseraient/permèttraient l'utilisation durable des ressources d'une manière compatible avec la conservation des ressources génétiques sous leur garde. Les gardiens communautaires devraient gérer l'utilisation durable de ces ressources indigènes protégées et conservées, dans le cadre des cadres juridiques nationaux, par des activités telles que l'établissement et la mise en œuvre d'un zonage d'utilisation des ressources indigènes sur leurs terres et l'application et le suivi des saisons de récolte et des limites de prélèvement pour les ressources indigènes telles que le poisson, l'herbe de chaume, les bâtons d'arbres, les roseaux et les plantes médicinales. L'utilisation durable de ces ressources indigènes sous la garde communautaire devra s'inscrire dans le cadre juridique de l'État membre concerné, être fondée sur des pratiques de bonne gouvernance et sur des

informations scientifiques solides, des données et des orientations d'experts, ainsi que sur des normes d'utilisation durable.

Pour que les communautés mettent en œuvre la protection des ressources génétiques et l'utilisation durable dans le cadre de W-bES, il faut prendre les mesures suivantes :

- Inventaire et cartographie de l'étendue et de la distribution des espèces indigènes sur les terres communautaires/ traditionnelles qui sont déjà et peuvent à l'avenir fournir des intrants dans les chaînes de W-bES et de valeur.
- Déterminer le niveau et l'étendue de la protection de ces ressources d'inventaire et élaborer des stratégies/plans pour intégrer les terres communautaires dans le mécanisme de protection des États membres, ce qui permettrait d'assurer des niveaux plus élevés de conservation et de contrôle de l'utilisation durable de ces ressources indigènes sur les terres communautaires.
- Les collectivités doivent négocier et signer des ententes pour la conservation et l'utilisation durable des ressources indigènes sur leurs terres.
- Surveiller et contrôler l'étendue, la distribution et l'utilisation durable des espèces sauvages protégées sur les terres communautaires comme actifs intrants pour les chaînes de valeur et de W-bES.

2.2.3.3 Comment les communautés locales mettent-elles en œuvre la récolte et l'agriculture durables dans le cadre W-bES?

La cible 5 du cadre Kunming-Montréal reconnaît que l'utilisation, la récolte et le commerce des espèces indigènes sont durables, sécuritaires et légaux. L'utilisation, la récolte et le commerce des espèces indigènes dans les chaînes de valeur de W-bES et de valeur doivent prévenir la surexploitation et minimiser les impacts sur les espèces et les écosystèmes non ciblés. Lors de la mise en œuvre du cadre stratégique W-bES, les collectivités peuvent contribuer à la réalisation de cet objectif au moyen de deux actions :

- En cultivant ou en élevant sur leurs terres, des espèces indigènes qui sont des intrants dans l'État membre et les chaînes de valeur régionales et régionales. La culture et l'élevage d'espèces indigènes font référence à la culture délibérée et contrôlée de plantes, d'animaux ou d'organismes indigènes.
- Par la récolte sauvage et le biocommerce d'espèces sur leurs terres qui sont des intrants dans l'État membre et les chaînes de valeur régionales.

Les communautés peuvent mettre en œuvre le cadre de W-bES en cultivant et/ou en élevant sur leurs terres des espèces indigènes qui sont des intrants dans le W-bES et les chaînes de valeur. Les pratiques culturelles et agricoles contribueront en même temps à la conservation et à l'amélioration des espèces indigènes en fournissant des sources alternatives de ces ressources indigènes et en réduisant la pression sur les populations sauvages récoltées et commercialisées. Les actions de récolte et d'agriculture menées par les communautés peuvent inclure la culture de plantes médicinales, de cultures vivrières, de plantes ornementales ou d'espèces qui fournissent les actifs, huiles, beurres, teintures, extraits, etc. Dans les chaînes de valeur de W-bES. Les pratiques pourraient également inclure l'élevage communautaire durable d'espèces animales sauvages indigènes qui sont indigènes sur leurs terres, dans une région particulière d'un État membre, ou qui font partie des chaînes de valeur régionales de W-bES. Si la culture communautaire et l'élevage d'espèces indigènes peuvent contribuer à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable de ces ressources, il est important de veiller à ce que les pratiques de culture communautaire et d'élevage soient appliquées de manière respectueuse de l'environnement.

La récolte sauvage d'espèces indigènes qui sont des intrants dans les chaînes de valeur de W-bES et de valeur fait référence à la collecte ou à l'extraction de ressources provenant d'écosystèmes naturels, tels que des plantes, des champignons, des animaux et d'autres organismes, à diverses fins. Récolte sauvage de W-bES est généralement effectué par les peuples autochtones, les communautés locales et les individus, souvent par les femmes et les jeunes, pour des raisons de subsistance, culturelles, médicinales ou économiques. Dans le contexte de la cible 9 du cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, la récolte sauvage par les communautés locales est pertinente pour la gestion et l'utilisation durables des espèces indigènes. Les communautés peuvent mettre en œuvre W-bES en récoltant et en commercialisant de manière durable les espèces indigènes qui sont des intrants dans les chaînes de valeur de W-bES et des États membres et de la région de la SADC. La récolte sauvage durable et le commerce de ces espèces par les communautés devront assurer la disponibilité et la régénération continues des ressources récoltées en ne prenant qu'une partie de la population, laissant suffisamment d'individus pour se reproduire et maintenir la viabilité de la population. Une compréhension de la dynamique des groupes et des paramètres biologiques est nécessaire pour parvenir à une utilisation et à une gestion durable des ressources fauniques indigènes. Le cadre de W-bES reconnaît et respecte également les systèmes de savoirs traditionnels et les pratiques coutumières d'utilisation durable des peuples autochtones et des communautés locales, y compris l'utilisation de techniques de récolte traditionnelles qui assurent la disponibilité à long terme des ressources tout en maintenant l'équilibre écologique.

Pour que les communautés mettent en œuvre le biocommerce et la récolte durables dans le cadre de W-bES exige les actions suivantes :

- Inventaire et cartographie de l'étendue et de la répartition des espèces indigènes sur les terres communautaires/traditionnelles.
- Mettre en place une réglementation et une gestion pour la culture, l'encadrement et la récolte des espèces indigènes, ce qui peut inclure l'établissement de quotas ou de limites quant à la quantité pouvant être récoltée, l'établissement de zones protégées ou de restrictions saisonnières, la mise en place de pratiques agricoles durables et la mise en œuvre de mécanismes de surveillance et d'application pour assurer la conformité aux pratiques d'utilisation, de récolte et de commerce durables.
- Négocier et signer des accords de partage des avantages et d'accès équitable avec les parties prenantes qui utilisent les ressources dans les chaînes de valeur de W-bES et connexes (voir la section précédente).
- Élaborer des normes pertinentes de récolte, de culture, de commerce et de qualité, telles que la certification et les normes, pour garantir des pratiques durables de récolte, de culture, d'agriculture et de commerce des ressources, des normes de qualité, de sécurité et de durabilité des produits sauvages récoltés, cultivés, cultivés et commercialisés ; des normes pour les tests de qualité ; des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) ; des normes volontaires de durabilité ; des normes de propriété intellectuelle, etc

2.2.3.4 Comment les communautés locales développent-elles des chaînes de valeur commerciales dans le cadre de W-bES ?

La quatrième manière dont les communautés locales et les individus peuvent mettre en œuvre le cadre de W-bES est de participer activement aux chaînes de valeur commerciales décrites dans l'OS1 ci-dessus. Les entreprises locales sont des entreprises ou des activités économiques de W-bES qui sont détenues et exploitées par des individus ou des groupes au sein d'une communauté locale ou d'une région spécifique. Ces entreprises jouent un rôle crucial dans la promotion du développement économique local, la création d'emplois locaux et la contribution au bien-être général de la communauté. Ces entreprises locales contribuent au développement économique local en utilisant les ressources autochtones locales et en produisant des produits et des services à valeur ajoutée à partir de ces ressources. Ces entreprises communautaires locales peuvent autonomiser les individus et les communautés en offrant des possibilités d'entrepreneuriat et de travail indépendant, permettant aux membres de la communauté et aux résidents d'utiliser leurs compétences, talents et ressources pour démarrer et exploiter des entreprises qui répondent aux besoins des chaînes de valeur et de W-bES. Ces entreprises communautaires peuvent se livrer à des activités telles que l'approvisionnement local en ressources et matériaux indigènes et la production de biens et de services utilisant ces espèces indigènes. Ces entreprises communautaires peuvent jouer un rôle dans la préservation et la promotion de la culture et des traditions locales liées aux espèces indigènes au sein de W-bES et des chaînes de valeur à travers les produits, la fabrication, la commercialisation de l'artisanat traditionnel, des produits artisanaux ou des expériences culturelles qui mettent en valeur le patrimoine et l'identité uniques de la communauté. Cela peut contribuer au tourisme culturel et à la préservation du patrimoine culturel immatériel. En outre, les entreprises locales peuvent contribuer à la résilience des communautés en diversifiant l'économie locale et en réduisant la dépendance à l'égard de sources extérieures.

Pour que les communautés mettent en œuvre des entreprises locales dans le cadre de W-bES, les actions suivantes sont nécessaires :

- i. Collaboration et réseaux : Les entreprises locales doivent collaborer avec d'autres entreprises, organisations et parties prenantes locales dans leur région pour renforcer leur impact collectif, former des réseaux, des coopératives ou des associations pour partager des ressources, des connaissances et des opportunités de marché.
- ii. Soutien politique : Les États membres et le secrétariat de la SADC doivent élaborer des politiques et des initiatives qui créent un environnement propice au développement et à la croissance des entreprises communautaires locales qui participent aux chaînes de valeur et à W-bES. Cela peut inclure l'accès au financement, aux services de développement des entreprises, à l'infrastructure et aux débouchés commerciaux. Des politiques de soutien peuvent aider les entreprises locales à prospérer et contribuer au développement économique local.

Le tableau ci-dessous présente le PAC des résultats, des possibilités stratégiques et des activités nécessaires pour répondre à l'objectif stratégique 2. Les coûts sont indiqués pour la période de six ans allant jusqu'en 2030 (date de réalisation des objectifs du cadre de W-bES) et fournissent des détails sur les coûts/budgets et les responsabilités des différents niveaux de parties prenantes dans le cadre de W-bES, c'est-à-dire lesquels des quatre niveaux de parties prenantes sont responsables de la mise en œuvre de l'activité (c'est-à-dire assument la responsabilité de l'approvisionnement et de la supervision des budgets et des actions au sein des activités) ; quelles parties prenantes devraient jouer un rôle de facilitation (F) ou de plaidoyer (A).

Retombées (Résultats)	Facilitateurs stratégiques	Activité	Budget	Description budgétaire	Rôles et responsabilités	
					Secrétaire de la SADC	États membres
		Inventaire et cartographie de l'étendue et de la répartition des espèces indigènes sur les terres communautaires/traditionnelles	2030	Le coût de la 1ère année correspond à l'acquisition de services professionnels pour réaliser l'inventaire des CV prioritaires Les coûts pour le 2ème à la 4ème année sont alloués pour étendre l'inventaire à d'autres États membres et sociétés de W-bES. Les coûts pour la 5ème et 6ème année sont pour la maintenance et la mise à jour de l'inventaire	I	P
			2029		P	P
			2028		P	P
			2027		P	P
			2026		P	P
			2025		P	P
				Le coût est pour l'acquisition de services professionnels pour mener une évaluation des moyens de subsistance et développer le potentiel des CV.	I	P
10000		10 000 par CV	20000		P	P
10000		10 000 par CV	20000		P	P
10000		10 000 par CV	100000		P	P
10000		10 000 par CV	100000		P	P
10000		10 000 par CV	100000		P	P
200000		10 000 par CV	200000	Évaluation exploratoire/état des lieux du potentiel socio-économique de la CV, c'est-à-dire du statut des détenteurs de savoirs traditionnels et des communautés qui sont les gardiens des ressources naturelles et des possibilités économiques de participer à la chaîne de valeur (c'est-à-dire les organisations communautaires, les coopératives, etc.)	I	P
				Les meilleures pratiques ont été mises au point dans un environnement régional propice à la culture, à l'élevage et à la récolte des espèces indigènes par les communautés locales	P	P
				Élaborer et mettre en œuvre des plans de développement socio-économique pour les communautés de communes.	I	P
				On suppose que le coût sera supporté par les États membres pour l'adaptation et la mise en œuvre des lignes directrices, des normes, des manuels et des plans d'élaboration socio-économiques pour les CV	A	I
				On suppose que le coût sera supporté par les États membres pour l'adaptation et la mise en œuvre des lignes directrices, des normes, des manuels et des plans de développement socio-économiques pour les sociétés de W-bES.	I	I

Retombées (Résultats)	Facilitateurs stratégiques	Activité	Budget	Description budgétaire	Rôles et responsabilités	Communautés		
						Etats membres	Les partenaires de la SADC	P
		Élaborer une stratégie de développement socio-économique pour l'équité, l'égalité et l'inclusion dans les CV régionales	2025	Le coût correspond à l'acquisition de services professionnels pour élaborer une stratégie de développement socio-économique	I	P	P	P
		A.2.1.3: Élaborer et mettre en œuvre un cadre de la SADC pour le partage des avantages avec une composante d'autonomisation conduisant à la propriété par les producteurs primaires, c'est-à-dire des modèles pour les accords sur l'APA ; des lignes directrices pour les protocoles ; les savoirs traditionnels de l'UA et les lignes directrices sur les ressources phytogénétiques, etc	2026	Le coût correspond à l'acquisition de services professionnels pour élaborer le cadre et les normes de la SADC pour le partage des avantages.				
			2027	30 000 par CV	S/O	30 000 par CV	S/O	S/O
			2028	10 000 par CV	CV	30 000 par CV	S/O	S/O
			2029	10 000 par CV	CV	30 000 par CV	S/O	S/O
			2030	10 000 par CV	CV	30 000 par CV	S/O	S/O
10000								
10000								
10000								
10000								
10000								
20000								
		A1.3.4: l'économie et les chaînes de valeur fondées sur la faune et la flore sauvages de la SADC soutiennent, adoptent et rendent compte de leur contribution aux ODD1, ODD2, ODD3, ODD4 et ODD10		Concevoir, développer et mettre en œuvre un système efficace de suivi et de rapport pour le suivi des contributions aux ODD, à savoir la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté, l'équité entre les sexes, l'inclusion, etc	F	F	I	P

Retombées (Résultats)	Facilitateurs stratégiques	Activité	Budget	Description budgétaire	Rôles et responsabilités		
					Communautés prenantes de la SADC	Etats membres	Les parties prenantes de la SADC
Résultat 2.2: D'ici à 2030, les chaînes de valeur fondées sur la faune sauvage stimuleront la création d'emplois inclusifs aux niveaux local, national et régional	A.2.2.1: Identifier les possibilités d'emploi dans l'économie fondée sur la faune (y compris pour les CBOs et d'autres entreprises communautaires locales)	Voir A.2.1.2	2025	Coût de l'acquisition de services professionnels pour l'élaboration de matériel et de programmes de formation pour les CV. Les coûts de la 3ème à la 6ème année sont alloués pour étendre le programme de formation à d'autres CV.	I	P	
	A.2.2.2: Perfectionner et former la main-d'œuvre communautaire de l'économie fondée sur la faune en vue de la croissance de l'emploi	Analyse des lacunes en matière de compétences et de capacités au sein des communautés gardiennes de W-bES. Élaborer du matériel et un programme de formation pour les CV régionales	2026	20000			F
		Domestiquer et mise en œuvre des programmes dans les Etats membres.	2027	20000			
			2028	20000			
			2029	20000			
			2030	20000			
Résultat 2.3: D'ici 2030, les collectivités locales, les PME et les entrepreneurs seront soutenus (c.-à-d. le financement des connaissances spécialisées) pour participer et prospérer dans l'économie fondée sur la faune et les chaînes de valeur associées	A.2.3.1: identifier et déterminer le soutien nécessaire à la communauté locale, aux organisations communautaires, aux coopératives, aux PME et aux entrepreneurs afin qu'ils participent à l'économie fondée sur la faune et la flore sauvages et aux chaînes de valeur.			Réaliser une évaluation du champ d'application, une analyse des lacunes et une étude de faisabilité pour la communauté locale, les organisations communautaires, les coopératives, les PME et les entrepreneurs afin qu'ils participent à l'économie fondée sur la faune et la flore sauvages et aux chaînes de valeur.			P

Retombées (Résultats)	Facilitateurs stratégiques	Activité	Budget	Description budgétaire		
				Rôles et responsabilités	Etats membres	Communautés
		A.2.3.2: La SADC et les États membres doivent poursuivre leurs activités et soutenir (compétences, connaissances, financement) les PME et les entrepreneurs locaux afin qu'ils participent à l'économie fondée sur la faune et la flore sauvages et aux chaînes de valeur.	2025	Le coût correspond à l'acquisition de services professionnels pour le développement de matériel de formation et de programmes pour la participation des entreprises locales dans les sociétés de W-bES. Les coûts de la 3ème à la 6ème année sont affectés à l'extension du programme de formation à d'autres sociétés de W-bES.	P	-
		Élaborer du matériel et un programme de formation pour les CV régionales	2026			
		Domestiquer et mettre en œuvre le matériel et le programme de formation dans les Etats membres	2027			
		Aider les PME, les entreprises et les entrepreneurs locaux à trouver des fonds/financements pour entrer et participer aux sociétés de W-bES régionales, c'est-à-dire développer un plan d'affaires, une proposition de fonds/financements, etc. Le secteur privé, les agences internationales de développement et les ONG peuvent jouer un rôle important en fournissant des ressources pour développer et soutenir les PME existantes, mais ces opportunités doivent être identifiées et inviter les investisseurs et les bailleurs de fonds.	2028	Le coût est supposé relever de la responsabilité des Etats membres et des sociétés de W-bES	A	-
			2029			
			2030			

Retombées (Résultats)	Facilitateurs stratégiques	Activité	Budget	Description budgétaire	Rôles et responsabilités			
					Secrétaire de la SADC	États membres	Les partenaires de la SADC	Communautés
Résultat 2.4: D'ici 2030, les communautés locales soutiendront la croissance et le développement de l'économie fondée sur la vie sauvage dans les États membres et dans la région.	A.2.4.1: L'économie fondée sur la vie sauvage et les chaînes de valeur doivent adopter activement les meilleures pratiques en matière de reconnaissance et de valorisation des connaissances indigènes (c'est-à-dire la mise en œuvre du protocole de Nagoya).	Voir A.2.1.3 ci-dessus	2025			-	P	P
	A.2.4.2: Les communautés locales deviendront les fournisseurs privilégiés de biens et de services qui soutiennent les chaînes de valeur de l'économie fondée sur la faune	Des cadres de développement d'incitations pour les communautés locales en tant que fournisseurs privilégiés dans et pour la CR	2026			20000	S/O	S/O
		Domestiquer le cadre des incitations	2027			30000	S/O	S/O
			2028			30000	S/O	S/O
			2029			30000	S/O	S/O
			2030			30000	S/O	S/O

Retombées (Résultats)	Facilitateurs stratégiques	Activité	Budget	Description budgétaire	Rôles et responsabilités		
					Secrétaire de la SADC	Etats membres	Les partenaires de la SADC
				Le coût de la 3ème année est celui de l'acquisition de services professionnels en vue de l'élaboration d'un cadre régional d'incitations. Le coût de la 6ème année correspond à l'acquisition des services professionnels pour la mise à jour d'un cadre régional d'incitations.	-	P	P
			2030	20000	S/O	S/O	
			2029	S/O	S/O	S/O	
			2028	30000	S/O	S/O	
			2027	S/O	S/O	S/O	
			2026	S/O	S/O	S/O	
			2025	S/O	S/O	S/O	
A.2.5.3: Créer des incitations pour aider les groupes vulnérables, tels que les femmes, les handicapés et les jeunes, à participer aux chaînes d'approvisionnement		Cadres de développement des incitations pour les groupes vulnérables à participer à la CV régionale					
		Domestiquer le cadre des incitations					
A.2.5.4: Donner la priorité aux groupes vulnérables en tant que fournisseurs privilégiés dans et pour la société civile		Développement de cadres d'incitation pour les groupes vulnérables en tant que fournisseurs privilégiés dans et pour la société civile					
		Domestiquer le cadre des incitations					
				Le coût de la 3ème année correspond à la passation de marchés de services professionnels en vue de l'élaboration d'un cadre régional de mesures d'incitation pour les groupes vulnérables.	-	P	P
				Le coût de la 6ème année correspond à l'acquisition des services professionnels pour la mise à jour d'un cadre régional d'incitation.			
			20000	S/O	S/O	S/O	
			30000	S/O	S/O	S/O	
			30000	S/O	S/O	S/O	
				• Le coût est supposé relever de la responsabilité des Etats membres et des sociétés de W-bES.			

2.3 LE PAC POUR L'OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : LA SADC ET SES ÉTATS MEMBRES SONT EN MESURE DE METTRE EN ŒUVRE LA STRATEGIE D'ÉCONOMIE FONDÉE SUR LA VIE SAUVAGE DE MANIÈRE COOPÉRATIVE PAR LE BIAIS D'ALLIANCES INTERNATIONALES, REGIONALES ET NATIONALES.

2.3.1 Quel est l'objectif et la finalité de l'OS3 ?

L'objectif stratégique 3 du cadre de W-bES reconnaît l'importance de la collaboration et des partenariats dans la création d'un environnement favorable à la croissance et au développement de l'économie fondée sur la vie sauvage. L'objectif principal de l'OS3 est de favoriser la coopération et la coordination entre les États membres de la SADC et les autres parties prenantes, telles que les organisations internationales, les organismes régionaux et les gouvernements nationaux à différents niveaux. En formant des alliances et des partenariats, l'OS3 cherche à renforcer la capacité de la SADC et de ses États membres à mettre en œuvre efficacement le cadre stratégique, en encourageant le partage des connaissances, l'adoption des meilleures pratiques et des ressources, ainsi que la coordination des efforts pour relever les défis et saisir les opportunités communes.

L'objectif souligne également l'importance d'aligner le cadre de W-bES sur la législation, les politiques et les cadres nationaux et internationaux. Cela permet de garantir que le cadre de W-bES est mis en œuvre d'une manière cohérente avec les cadres juridiques et réglementaires existants, ce qui favorise la conformité et l'harmonisation.

L'article 11 du Protocole de Nagoya souligne la nécessité, lorsqu'une ressource génétique naturelle se trouve dans plus d'un pays, pour ces parties de coopérer à la mise en œuvre du Protocole. La gestion d'une ressource à laquelle on accède peut donc être transfrontalière.

La coopération est un aspect crucial du cadre mondial pour la biodiversité (CMB) Kunming-Montréal, qui reconnaît que la réalisation des objectifs et des cibles du CMB nécessite une collaboration et des partenariats à différents niveaux. Il encourage les pays à travailler ensemble, à partager leurs connaissances et leurs meilleures pratiques, et à collaborer en matière de recherche, de renforcement des capacités et de transfert de technologie. Cette coopération est essentielle pour traiter les questions transfrontalières, promouvoir le partage juste et équitable des bénéfices et mobiliser des ressources financières pour la conservation de la biodiversité. Le cadre reconnaît le rôle des accords environnementaux multilatéraux existants, tels que la Convention sur la diversité biologique (CDB), le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages, en tant que plateformes de coopération, de coordination et de mise en œuvre d'actions liées à la biodiversité au niveau mondial. La coopération au sein du GBF est essentielle pour partager les connaissances, les ressources et les expériences, encourager l'innovation et garantir la mise en œuvre efficace d'actions visant à conserver la biodiversité.

2.3.2 Pourquoi l'OS3 est-il important pour le cadre de W-bES?

Si l'objectif 3 du cadre de W-bES vise à favoriser la coopération et la coordination, plusieurs défis peuvent entraver la réussite de sa mise en œuvre. Ces défis sont notamment les suivants :

- a) Capacité institutionnelle limitée : De nombreux États membres de la SADC peuvent avoir des capacités institutionnelles et des ressources limitées pour mettre en œuvre efficacement la stratégie et s'engager dans des efforts de coopération. cela peut entraver l'établissement d'alliances et de partenariats et limiter la capacité de coordonner et de collaborer efficacement.
- b) Diverses politiques et réglementations nationales : Les états membres de la SADC ont leurs propres politiques et réglementations nationales relatives à la biodiversité, à l'économie fondée sur la faune et aux chaînes de valeur. L'harmonisation de ces politiques et réglementations avec les objectifs du cadre de W-bES peut s'avérer difficile, car elle nécessite la recherche d'un consensus et la coordination entre différents pays dont les priorités et les intérêts varient.
- c) Le manque de ressources financières : La mise en œuvre du cadre de W-bES et la mise en place d'initiatives de coopération nécessitent souvent des ressources financières. Toutefois, de nombreux États membres de la SADC peuvent être confrontés à des contraintes financières, ce qui rend difficile l'allocation de fonds suffisants pour la mise en œuvre du cadre de W-bES. Des ressources financières limitées peuvent entraver la création d'alliances, les efforts de renforcement des capacités et la mise en œuvre de chaînes de valeur régionales coopératives.
- d) Partage limité des données et des informations : Une coopération et une coordination efficaces reposent sur la disponibilité et le partage de données et d'informations exactes et à jour. Toutefois, il peut y avoir des difficultés dans la collecte, la gestion et le partage des données entre les états membres de la SADC. Des données et des informations limitées peuvent entraver la prise de décision fondée sur des données probantes et le développement d'efforts et d'actions collaboratifs de W-bES.
- e) Défis politiques et de gouvernance : L'instabilité politique, les questions de gouvernance et les priorités concurrentes peuvent poser des défis à la mise en œuvre des efforts de coopération. Les différences entre les systèmes politiques, les structures de gouvernance et les processus décisionnels des états membres de la SADC peuvent avoir une incidence sur la capacité d'établir et de maintenir des alliances et des partenariats.
- f) Engagement et participation des parties prenantes : L'engagement et l'implication d'un large éventail de parties

prenantes, y compris les communautés locales, les groupes autochtones, les organisations de la société civile et les acteurs du secteur privé, sont essentiels à la réussite de la mise en œuvre de l'OS 3. Toutefois, il peut être difficile d'assurer une participation et un engagement significatifs des diverses parties prenantes, ce qui nécessite une communication efficace, des processus de consultation et des mécanismes de prise de décision inclusifs.

Relever ces défis exigera un engagement soutenu, une collaboration et des efforts de renforcement des capacités entre les états membres de la SADC et les autres parties prenantes. Il sera également important de tirer parti des cadres et initiatives régionaux et internationaux existants pour soutenir la mise en œuvre de l'OS3 et surmonter ces difficultés. Les actions visant à relever ces défis peuvent inclure.

Le Cap des résultats, des habiletés stratégiques et des activités requises pour aborder l'OS3 est présenté dans le tableau ci-dessous. Les coûts sont indiqués pour la période de 6 ans jusqu'en 2030 (date de réalisation des objectifs du cadre de W-bES) et fournissent des détails sur les coûts/budgets et les responsabilités des différents niveaux de mise en œuvre des parties prenantes dans le cadre de W-bES, c'est-à-dire lesquels des quatre niveaux de parties prenantes sont responsables de la mise en œuvre (I) de l'activité (c'est-à-dire qu'ils assument la responsabilité de la recherche et de la supervision des budgets et des actions dans le cadre des activités) ; quelles parties prenantes devraient jouer un rôle de facilitation (F) ou de défense (A) dans l'activité, et quelles parties prenantes devraient participer activement (P) à l'activité. Lesquels des quatre niveaux de parties prenantes sont responsables de la mise en œuvre (I) de l'activité (c'est-à-dire qu'ils assument la responsabilité de l'approvisionnement et de la supervision des budgets et des actions dans le cadre des activités) ; quelles parties prenantes devraient jouer un rôle de facilitation (F) ou de plaidoyer (A) dans l'activité, et quelles parties prenantes devraient participer activement (P) à la mise en œuvre des activités.

2.3.3 Comment les parties prenantes mettent-elles en œuvre l'OS3?

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et ses États membres sont en mesure de mettre en œuvre la stratégie d'économie fondée sur la vie sauvage grâce à une combinaison d'alliances internationales, régionales et nationales. Un cadre de mise en œuvre coopérative sera nécessaire pour la coordination et la bonne gouvernance de la mise en œuvre du cadre de W-bES de la SADC. Le Secrétariat de la SADC fait office d'organe central de coordination, s'assurant que les états membres adhèrent à la stratégie et facilitent la coopération transfrontalière. Un coordinateur national devra être nommé par chaque État membre pour superviser la mise en œuvre de la stratégie et rendre compte des progrès accomplis.

La mise en œuvre du cadre de W-bES de manière coopérative sera requise :

- Partenariats et alliances internationaux, régionaux et nationaux
- Mécanismes de financement coopératif
- Renforcement des capacités et formation
- Suivi, évaluation et apprentissage

Les partenaires clés ou stratégiques identifiés au niveau international sont les suivants

- Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) : Elle fournit une assistance technique, un financement et un plaidoyer politique au niveau mondial.
- Fonds pour l'environnement mondial (FEM) : Finance des projets environnementaux à grande échelle, y compris la conservation de la biodiversité.
- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) : Réglemente le commerce international des espèces sauvages pour s'assurer qu'il ne menace pas la survie des espèces.

Ces partenaires stratégiques internationaux pourraient contribuer au cadre de W-bES en finançant des contributions et en accordant des subventions : Les partenaires internationaux fournissent des ressources financières importantes pour la mise en œuvre de divers aspects de la stratégie, comme les initiatives de lutte contre le braconnage, la restauration de l'habitat et les projets communautaires.

- Expertise technique : Accès aux meilleures pratiques mondiales et à une expertise technique en matière de gestion de la faune sauvage, de tourisme durable et d'adaptation au climat.
- Soutien politique. Aide à l'élaboration et à l'harmonisation des politiques en matière de faune et de flore sauvages avec les normes et engagements internationaux.

Au niveau régional, les organisations et partenaires clés peuvent inclure :

- Le Secrétariat de la SADC Coordonne la coopération régionale et assure l'alignement avec la Stratégie de la SADC sur l'économie de la faune sauvage.
- Union africaine (UA) : Encourage les initiatives et les politiques à l'échelle du continent pour une gestion durable de la faune sauvage.

- Zones de conservation transfrontalières (TFCA) : Faciliter les efforts de conservation transfrontaliers et l'utilisation durable des ressources fauniques partagées.

Le partenariat régional pourrait inclure des contributions :

- Harmonisation des politiques régionales : Aligne les politiques des états membres pour faciliter la gestion transfrontalière de la faune et les efforts de conservation.
- Partage des ressources : Partage les ressources financières, techniques et humaines entre les états membres pour renforcer les capacités de mise en œuvre.
- Projets conjoints : Élabore et met en œuvre des projets régionaux, comme des aires de conservation transfrontalières, pour protéger et utiliser les ressources fauniques en collaboration.

Au niveau régional, les principaux partenaires nationaux peuvent inclure

- Gouvernements nationaux : Mettre en œuvre et faire respecter les politiques, fournir des fonds et assurer l'alignement national sur la stratégie de la SADC.
- Communautés locales Participer à la gestion communautaire des ressources naturelles (GRNBC) et bénéficier directement des activités économiques fondées sur la faune.
- Secteur privé : Investit dans l'écotourisme, l'élevage d'animaux sauvages et d'autres activités commerciales qui soutiennent l'utilisation durable de la faune.
- Les Organisations non gouvernementales (ONG) : Soutenir les efforts de conservation, fournir une assistance technique et faciliter l'engagement communautaire.

La contribution des partenaires régionaux peut inclure :

- Mise en œuvre de la politique : Les gouvernements nationaux adoptent et appliquent une législation alignée sur le cadre de W-bES de la SADC, assurant une approche cohérente de la gestion de la faune sauvage.
- Implication de la communauté Autonomiser les communautés locales par le biais de programmes de GRNBC, en veillant à ce qu'elles bénéficient économiquement des efforts de conservation.
- Investissement privé Attire les investissements du secteur privé dans le tourisme durable et les entreprises fondées sur la faune et la flore, stimulant ainsi le développement économique.

Retombées (Résultats)	Facilitateurs stratégiques	Activité	Budget	Description budgétaire	Rôles et responsabilités	
					Secrétariat de la SADC	États membres Les partenaires de la communauté
	A.3.2.1: La SADC et les États membres doivent identifier, adopter et mettre en œuvre efficacement des dispositions institutionnelles appropriées pour une économie de la faune et de la flore sauvages réussie, efficace et durable au sein de la SADC.	Analyse des besoins institutionnels Convenir et concevoir le cadre institutionnel Mettre en œuvre le cadre institutionnel	2025	Coût de l'acquisition de services professionnels pour l'élaboration de matériel de formation et de programmes pour la participation des entreprises locales dans les sociétés de W-bES. Les coûts de la 3ème à la 6ème année sont affectés à l'extension du programme de formation à d'autres sociétés de W-bES.	2030	
	Résultat 3.2: D'ici 2030, les rôles institutionnels de la SADC disposent des ressources financières et humaines nécessaires pour respecter les obligations liées à l'économie fondée sur la faune	A.3.2.2: La SADC et les États membres doivent déléguer et habiliter de manière appropriée les institutions à mettre en œuvre l'obligation relative à l'économie fondée sur la faune sauvage Élaborer du matériel et un programme de formation à l'intention des institutions de la SADC et des États membres pour gérer et réglementer la VC et W-bES.	2026	Coût de l'acquisition de services professionnels pour l'élaboration de matériel de formation et de programmes pour la participation des entreprises locales dans les CV. Les coûts de la 3ème à la 6ème année sont affectés à l'extension du programme de formation à d'autres sociétés de W-bES.	2027	
10000			100000	200000	20000	
10000			100000	200000	20000	
10000			100000	200000	20000	
10000			100000	200000	20000	
10000			100000	200000	20000	
100000			100000	200000	20000	
100000			100000	200000	20000	
100000			100000	200000	20000	
20000			10000	10000	10000	
		Résultat 3.3: D'ici 2030, une stratégie, une politique et une structure scientifique efficaces représentant les acteurs clés seront en place pour la coordination et la mise en œuvre de l'économie fondée sur la faune	A.3.3.1 La SADC et les Etats membres établissent le(s) comité(s) scientifique(s) consultatif(s) scientifique(s) de la SADC sur l'économie fondée sur la faune sauvage Concevoir et capturer le Comité consultatif scientifique pour le cadre de W-bES de la SADC	Le coût de la première année est destiné à la mise en place et à la formalisation, le coût des années suivantes est destiné à soutenir le fonctionnement du comité, c'est-à-dire la traduction, l'impression, les réunions, etc.	100000	

Retombées (Résultats)	Facilitateurs stratégiques	Activité	Budget	Description budgétaire	Rôles et responsabilités
					Communautés prenantes de la SADC
	A.3.3.2 La SADC et les États membres doivent reconnaître et s'engager à faire respecter et, si possible, à partager la propriété intellectuelle, l'appellation d'origine protégée (ACP) et l'indicateur géographique (IG) de l'économie fondée sur la faune et la flore sauvages, ainsi que les enregistrements et les certifications.	Lié à A.3.1.3 : établir des normes régionales pour la protection IP, AOP, IG, etc	2025	S/O	Déjà chiffré dans A.3.1.3
			2026	S/O	
			2027	S/O	
			2028	S/O	
			2029	S/O	
			2030	S/O	

2.4 LE PAC POUR L'OBJECTIF STRATEGIQUE 4 : LA STRATEGIE DE LA SADC EN FAVEUR DE L'ECONOMIE DE LA FAUNE ET LA FLORE SAUVAGES EST RECONNUE PAR LES ÉTATS MEMBRES ET AU NIVEAU MONDIAL

2.4.1 Quel est l'objectif et la finalité de l'OS4 ?

L'objectif stratégique 4 du cadre de W-bES de la SADC est axé sur la reconnaissance du cadre par les états membres et à l'échelle mondiale. Cet objectif vise à souligner l'importance et les avantages de la stratégie et à garantir son acceptation et son approbation.

2.4.2 Quelle est l'importance de l'OS4 pour le W-bES ?

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'OS4 du cadre de W-bES comprennent une sensibilisation et une compréhension limitées, des lacunes politiques et réglementaires, des ressources financières limitées, une faible capacité institutionnelle, le commerce illégal d'espèces sauvages et le braconnage, le changement climatique et la perte d'habitat, une coordination et une collaboration limitées et un accès limité au financement et aux marchés.

Ces défis peuvent être relevés dans la mise en œuvre de l'OS4 par la sensibilisation, les réformes politiques, la mobilisation des ressources, le renforcement des capacités, les mesures d'application, l'adaptation au changement climatique, la coordination et la collaboration et l'amélioration de l'accès aux marchés.

2.4.3 Comment les parties prenantes de W-bES mettent-elles en œuvre l'OS4?

Voici quelques aspects clés et actions potentielles liés à l'OS4 :

Reconnaissance nationale : les états membres sont encouragés à reconnaître le cadre de W-bES de la SADC au niveau national. cela implique l'intégration de la stratégie dans les politiques, les plans et les cadres nationaux liés à la conservation de la faune, à l'utilisation durable et au développement économique. La reconnaissance nationale contribue à assurer que la stratégie est intégrée dans le programme de développement plus large de chaque État membre.

Reconnaissance mondiale : Le cadre de W-bES vise à gagner en reconnaissance et en visibilité sur la scène mondiale. Cela implique de promouvoir le cadre de W-bES et ses réalisations par le biais de plateformes, conférences et événements internationaux liés à la conservation de la biodiversité, au développement durable et à la croissance économique. En présentant les réussites du cadre de W-bES et les leçons apprises, il peut inspirer et influencer d'autres régions et pays à adopter des approches similaires.

Plaidoyer et communication : Des efforts efficaces de communication et de plaidoyer sont essentiels pour obtenir la reconnaissance et le soutien de la stratégie. Cela inclut l'élaboration de supports de communication, tels que brochures, rapports et vidéos, pour sensibiliser aux objectifs, avantages et réalisations du cadre de W-bES. Les efforts de plaidoyer peuvent cibler les décideurs politiques, les parties prenantes et le grand public pour générer un soutien et mobiliser des ressources pour la mise en œuvre du cadre de W-bES.

Partenariats et collaborations : Les partenariats stratégiques et les collaborations avec des organisations internationales, des organisations non gouvernementales, des instituts de recherche et d'autres parties prenantes pertinentes peuvent améliorer la reconnaissance et la mise en œuvre du cadre de W-bES. ces partenariats peuvent faciliter l'échange de connaissances, le soutien technique et la mobilisation de ressources. S'engager dans des initiatives et des réseaux mondiaux axés sur la conservation de la faune et le développement durable peut également contribuer à la reconnaissance du cadre de W-bES.

Suivi et rapports : Un suivi régulier et des rapports sur les progrès et l'impact de la stratégie sont essentiels pour démontrer son efficacité et être reconnue. Pour assurer une mise en œuvre efficace, la Stratégie de la SADC sur l'économie de la faune comprend un plan d'action détaillé comportant des cibles, des échéanciers et des responsabilités spécifiques. Un suivi et une évaluation réguliers sont essentiels pour suivre les progrès accomplis et adapter les stratégies au besoin. Les États membres peuvent mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation pour suivre la mise en œuvre des objectifs et des actions de la stratégie au niveau national. Ils peuvent également rendre compte des réalisations, des défis et des enseignements tirés aux organismes régionaux et internationaux, tels que le secrétariat de la SADC, le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et la Convention sur la diversité biologique (CDB).

Influence sur les politiques : Le cadre de W-bES peut viser à influencer les politiques et les cadres mondiaux liés à la conservation de la faune sauvage, à l'utilisation durable et au développement économique. cela peut se faire par une participation active aux négociations internationales, aux dialogues sur les politiques et aux processus décisionnels. En partageant leurs expériences et leurs meilleures pratiques, les États membres peuvent contribuer à l'élaboration de politiques mondiales qui soutiennent l'économie fondée sur la faune et la flore sauvages et sa durabilité.

Dans l'ensemble, l'OS4 cherche à s'assurer que le cadre de W-bES de la SADC est reconnu et valorisé à la fois au sein des états membres et au niveau mondial. la reconnaissance peut mener à un soutien, des ressources et une collaboration accrue, contribuant ainsi à la mise en œuvre réussie du cadre de W-bES et à la réalisation de ses objectifs.

Retombées (Résultats)	Facilitateurs stratégiques	Activité	Budget	Description budgétaire	Rôles et responsabilités			
					Secrétariat de la SADC	Etats membres	Les partenaires de la SADC	
Résultat 4.1: D'ici 2030, la SADC sera un leader mondial de l'économie fondée sur la faune et la flore sauvages.	A.4.1.1 La SADC élaborera et mettra en œuvre une campagne de marketing de l'économie fondée sur la faune et la flore sauvages ciblant les marchés régionaux et internationaux.	Élaborer le plan marketing WB-E de la SADC	2030	Coût lié aux honoraires de la société de marketing au plan de développement pour le secrétariat de la SADC	I	P	P	
	A.4.1.2 La SADC a commandé et adopté une identité de marque renouvelée pour l'économie fondée sur la faune.	Mettre en œuvre le plan marketing WB-E de la SADC	2029	100000	Coût à déterminer en fonction du plan	I	P	P
	A.4.1.3 La SADC élaborera, adoptera et déployera une stratégie de communication sur l'économie fondée sur la faune.	Commission Développement de l'identité de marque de W-bES de la SADC (par exemple de W-bES ; la viande de gibier de la SADC ou les produits Cosmétique de la SADC)	2028	100000	Coût lié aux frais de développement de la marque pour le secrétariat de la SADC	I	P	P
		Adopter et renouveler la marque par le biais du plan marketing	2027	100000	Coût à déterminer en fonction du plan ci-dessus	I	P	P
	A.4.1.4 La SADC doit veiller à ce que les ressources humaines, financières et institutionnelles appropriées soient en place pour diriger la stratégie de marque, le marketing et la communication.	Élaboration par la Commission de la stratégie de communication de W-bES.	2026	100000	Coût lié aux honoraires professionnels pour une organisation pour développer la stratégie pour le secrétariat de la SADC	I	P	P
		Adopter et déployer une stratégie de communication	2025	200000	Coût à déterminer en fonction de la stratégie ci-dessus	I	P	P
S/O				100000	Coût pour le Secrétariat de recruter et de nommer un administrateur de programme	I		
S/O				100000	On suppose que ces représentants seront nommés parmi les membres du personnel existant dans les États membres	F	I	A

3 CADRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION (S&E) POUR LE CADRE STRATÉGIQUE DE L'ÉCONOMIE FONDÉE SUR LA FAUNE

3.1 THEORIE DU CHANGEMENT POUR LE CADRE STRATEGIQUE DE L'ECONOMIE AXEE SUR LA FAUNE SAUVAGE

L'objectif du cadre stratégique pour l'économie de la SADC fondée sur la faune sauvage est : D'ici 2030, l'économie fondée sur la faune sauvage de la SADC est mondialement reconnue pour l'utilisation durable des ressources de la biodiversité afin de faire croître l'économie de la région. Pour atteindre cet objectif, la région de la SADC et les États membres devront relever les défis auxquels le secteur est confronté (voir section 2,2). Pour relever ces défis, le Secrétariat de la SADC et les États membres devront créer un environnement porteur dynamique, prospère et inclusif pour l'économie fondée sur la faune sauvage.

SI cet environnement favorable est en place, ET QUE les chaînes de valeur régionales de la SADC sont compétitives à l'échelle mondiale, innovantes, transformatrices et durables dans l'utilisation des ressources fauniques pour stimuler l'emploi et le développement économique dans la région, ET QUE la SADC W-bES. favorise le développement socio-économique inclusif et la réduction de la pauvreté dans ses états membres et la région, ET QUE la SADC et ses états membres sont en mesure de mettre en œuvre le cadre de W-bES de manière coopérative par le biais d'alliances internationales, ET le cadre de W-bES est reconnu par les États membres, aux niveaux régional et mondial, ALORS l'économie de la SADC fondée sur la faune sauvage peut être reconnue mondialement pour l'utilisation durable des ressources de la biodiversité afin de faire croître l'économie de la région.

La figure 3 illustre schématiquement la théorie du changement pour le cadre de W-bES.

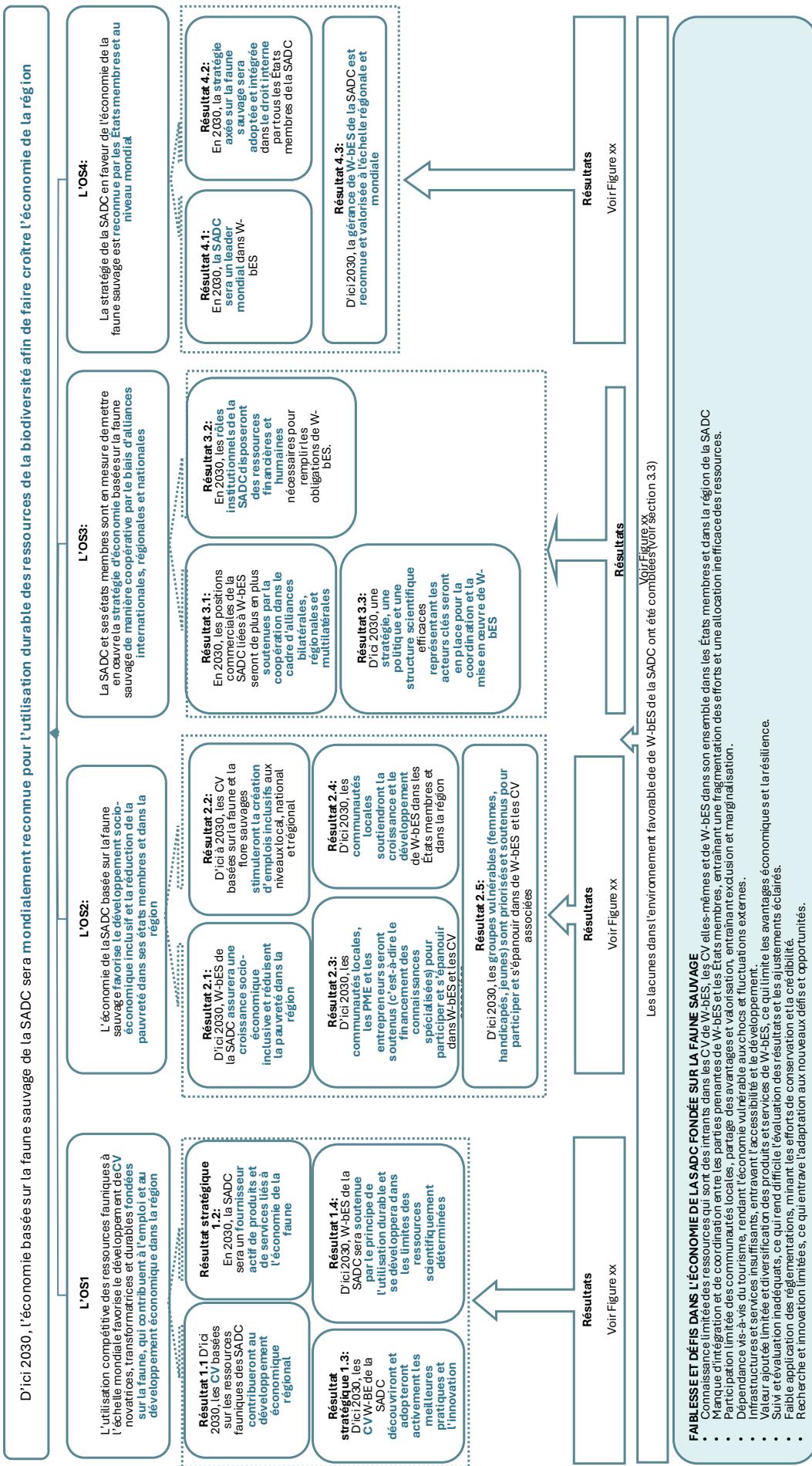


FIGURE 3: DIAGRAMME DE LA THEORIE DU CHANGEMENT POUR LE CADRE STRATEGIQUE DE LA SADC SUR L'ECONOMIE FAUNIQUE (LIRE DE BAS EN HAUT)

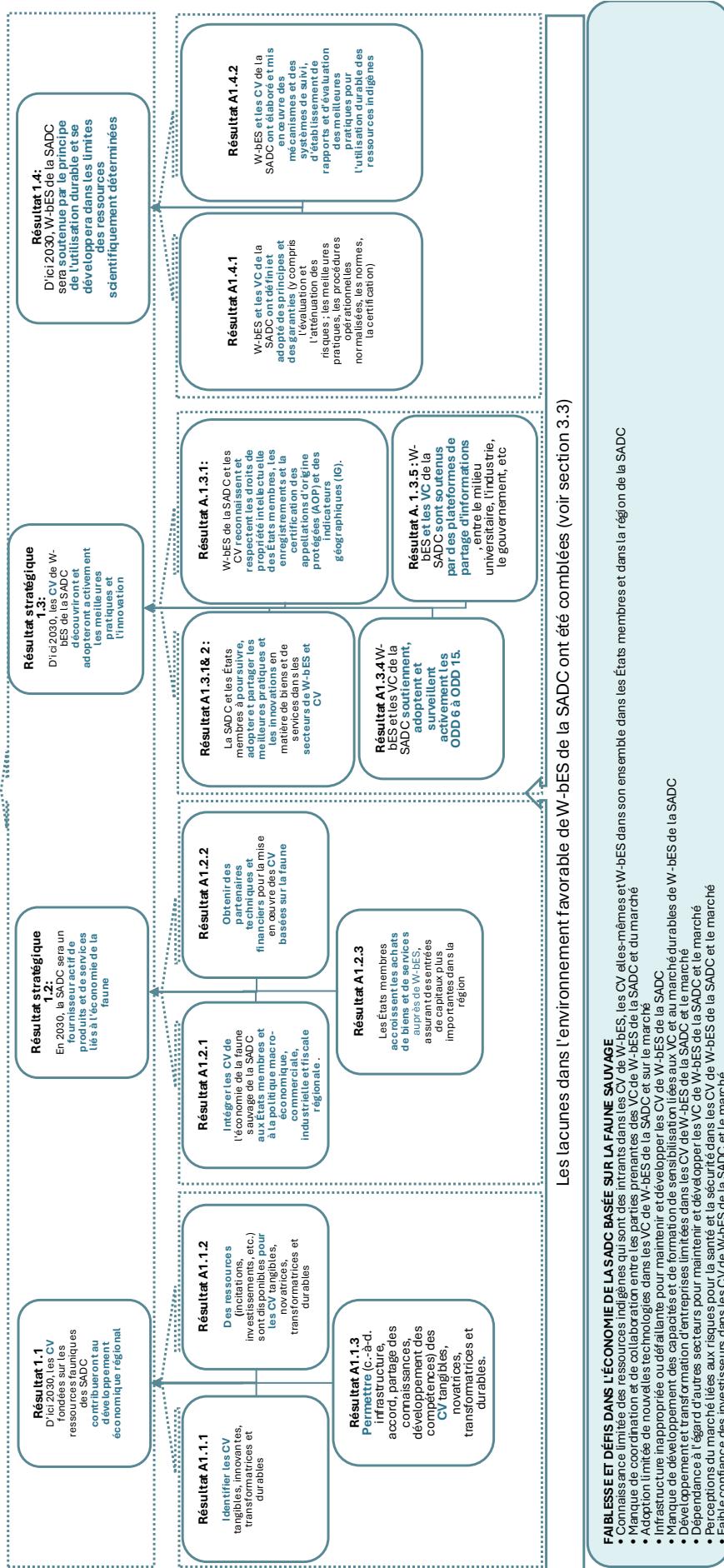
3.2

THEORIE DU CHANGEMENT POUR L'OS1 : L'UTILISATION COMPETITIVE DES RESSOURCES FAUNIQUES A L'ECHELLE MONDIALE FAVORISE LE DEVELOPPEMENT DE CHAINES DE VALEUR NOVATRICES, TRANSFORMATRICES ET DURABLES FONDEES SUR LA FAUNE, QUI CONTRIBUENT A L'EMPLOI ET AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LA REGION

SI l'environnement porteur susmentionné est en place, QUE les chaînes de valeur régionales de la SADC ont été identifiées, dotées de ressources et activées, QUE les chaînes de valeur régionales sont intégrées aux politiques macroéconomiques, commerciales, industrielles et fiscales régionales et QUE les chaînes de valeur sont innovantes et adoptent les meilleures pratiques en matière de stratégies et de normes de gestion et de mécanismes et systèmes de suivi, de notification et d'évaluation pour l'utilisation durable des ressources indigènes, ET les chaînes de valeur régionales reconnaissent et protègent la propriété intellectuelle (PI), les connaissances autochtones, l'accès et le partage des avantages et d'autres droits, ET les chaînes de valeur régionales sont fondées sur un partage continu et responsabilisant des connaissances et de l'information, ALORS les chaînes de valeur régionales de la SADC peuvent être compétitives à l'échelle mondiale, innovantes, transformatrices et durables dans l'utilisation des ressources fauniques pour stimuler l'emploi et le développement économique dans la région.

Le cadre logique pour l'OS1 du cadre de W-bES est illustré à la figure 4 ci-dessous.

L'OS1: L'utilisation compétitive des ressources fauniques à l'échelle mondiale favorise le développement de CV novatrices, transformatrices et durables fondées sur la faune, qui contribuent à l'emploi et au développement économique dans la région



Les lacunes dans l'environnement favorable de W-bES de la SADC ont été comblées (voir section 3.3)

FAIBLESSES ET DÉFIS DANS L'ÉCONOMIE DE LA SADC BASEE SUR LA FAUNE SAUVAGE

- Connaisseur limitée des ressources indigènes qui sont des intrants dans les CV de W-bES, les CV elles-mêmes et W-bES dans son ensemble dans les États membres et dans la région de la SADC
- Manque de coordination et de collaboration entre les parties prenantes des VC de W-bES de la SADC et sur le marché
- Adoption limitée de nouvelles technologies dans les CV de W-bES de la SADC et sur le marché
- Infrastructure inappropriée ou défaillante pour maintenir et développer les CV de W-bES de la SADC
- Manque de développement des capacités et de formation de sensibilisation liées aux VC et au marché durables de W-bES de la SADC
- Dépendance à l'égard d'autres secteurs pour maintenir et développer les CV de W-bES de la SADC et le marché
- Peu de confiance des investisseurs dans les CV de W-bES de la SADC et le marché

FIGURE 4: CADRE LOGIQUE POUR L'OS1 DU CADRE DE W-BES

La figure 4 montre que les défis et les faiblesses de l'économie axée sur la faune, qui sont visés par l'OS1, sont les suivants :

- Connaissance limitée des ressources indigènes qui sont des intrants dans les chaînes de valeur du W-bES., les chaînes de valeur elles-mêmes et le W-bES dans son ensemble dans les États membres et dans la région de la SADC ;
- Manque de coordination et de collaboration entre les parties prenantes dans les chaînes de valeur et le marché de l'économie de la SADC fondée sur la faune sauvage, en particulier pour développer et étendre les chaînes de valeur régionales ;
- Adoption limitée de nouvelles technologies dans les chaînes de valeur et les marchés de l'économie faunique de la SADC ;
- Infrastructure inappropriée ou défaillante pour maintenir et faire croître les chaînes de valeur de l'économie faunique de la SADC ;
- Manque de formation en matière de développement des capacités et de sensibilisation en ce qui concerne la durabilité des chaînes de valeur et des marchés de l'économie faunique de la SADC, en particulier en ce qui concerne la récolte durable des ressources indigènes, l'assurance de la qualité et les normes des produits et services issus de ces ressources indigènes, la connaissance et la sensibilisation des marchés, et le financement et l'investissement pour la croissance des chaînes de valeur
- Développement et transformation limités des entreprises dans les chaînes de valeur et les marchés de l'économie faunique de la SADC ;
- Dépendance à l'égard d'autres secteurs pour maintenir et développer les chaînes de valeur et les marchés de l'économie de la SADC fondée sur la faune sauvage, en particulier en ce qui concerne l'accès aux marchés pour les produits et services du W-bES., c'est-à-dire dépendance à l'égard de secteurs tels que le tourisme, les produits pharmaceutiques, cosmétiques, etc. ;
- Les perceptions du marché liées aux risques pour la santé et la sécurité dans les chaînes de valeur et les marchés de l'économie faunique de la SADC, en particulier en ce qui concerne l'assurance de la qualité et les normes
- Faible confiance des investisseurs dans les chaînes de valeur et les marchés de l'économie de la SADC fondée sur la faune sauvage.

En s'attaquant à ces défis, l'objectif stratégique 1 vise à promouvoir la croissance et le développement d'une économie mondialement compétitive, innovante, transformatrice et durable fondée sur la faune sauvage dans la région de la SADC.

Le tableau 1 fournit une série d'activités qui peuvent être classées par ordre de priorité pour traiter les résultats de l'OS1, ainsi que les indicateurs qui peuvent être utilisés pour suivre les progrès réalisés dans les résultats, les résultats et les activités de l'OS1. Remarque : lorsque les indicateurs font référence au pourcentage de progrès, l'échelle par rapport à laquelle le pourcentage de progrès sera mesuré sera déterminée par l'activité suivie et la nature de l'activité elle-même. Le pourcentage de progression sera donc spécifique à l'activité individuelle.

TABLEAU 1: INDICATEURS DE REALISATION ET D'ACTIVITE POUR L'OS1

Résultats	Facilitateurs stratégiques	Indicateurs de résultats	Activité	Indicateur d'activité
Résultat 1.1: D'ici 2030, des chaînes de valeur économiques tangibles, novatrices, transformatrices et durables fondées sur les ressources fauniques des SADC contribueront au développement économique régional	A1.1.1: Identifier des chaînes de valeur tangibles, innovantes, transformatrices et durables	[Insérer le nombre] de chaînes de valeur tangibles (établies, transformées et potentielles) ont été identifiées et classées comme chaînes de valeur régionales par ordre de priorité	Chaînes de valeur établies : Mener des études de marché et des dimensionnements pour que les nouveaux États membres participent aux chaînes de valeur existantes, c'est-à-dire rejoignent les chaînes de valeur établies	% De progrès dans les études de marché et taille des chaînes de valeur établies – les progrès seront mesurés en fonction de la conception réelle des études
			Chaînes de valeur émergentes : Réaliser des études de marché et des dimensionnements pour étendre la chaîne de valeur d'un État membre à un plus grand nombre d'États membres, c'est-à-dire étendre la chaîne de valeur d'un pays aux chaînes de valeur régionales	% De progrès réalisés dans les études de marché et taille des chaînes de valeur établies - les progrès seront mesurés en fonction de la conception réelle des études
			Chaînes de valeur potentielles : Mener des études de marché et des dimensionnements pour identifier le potentiel de commercialisation de la chaîne de valeur pour la SADC, c'est-à-dire la chaîne de valeur émergente vers les chaînes de valeur régionales	% De progrès dans les études de marché et taille des chaînes de valeur établies - les progrès seront mesurés en fonction de la conception réelle des études
			Soutenir la chaîne de valeur plans de développement des chaînes de valeur prioritaires pour la région SADC	% Des chaînes de valeur régionales qui ont des plans de développement
	A1.1.2: Ressources (incitations, investissements, etc.) chaînes de valeur tangibles, novatrices, transformatrices et durables.	[Insérer le nombre] de chaînes de valeur tangibles (établies, transformées et potentielles) disposent de ressources suffisantes pour la mise en œuvre en tant que chaînes de valeur régionales (le secrétariat de la SADC et les États membres doivent convenir de ce qui est jugé adéquat)	Élaborer des lignes directrices/recommandations de la SADC sur le commerce et le financement des espèces sauvages, c'est-à-dire sources de financement ; options d'accord de libre-échange ; incitations ; etc	Pourcentage de progrès dans l'élaboration des lignes directrices/recommandations de la SADC sur le commerce et le financement des espèces sauvages
			Soutenir l'élaboration de plans stratégiques des États membres pour une économie existante/émergente/potentielle fondée sur la faune sauvage	Nombre/% d'États membres ayant des plans stratégiques pour W-bES.
			Soutenir l'élaboration par les États membres de plans d'entreprise de la chaîne de valeur, assortis d'options de financement, pour les CV existantes/émergentes/potentielles (qui pourraient être basés sur l'actif intrant ou sur le marché de l'utilisation finale)	% Des États membres disposant de plans d'entreprise, par capital-risque, pour les chaînes de valeur régionales

	A1.1.3: Permettre (c.-à-d. infrastructure, accord, partage des connaissances, développement des compétences) des chaînes de valeur tangibles, novatrices, transformatrices et durables.	Insérer le nombre] de chaînes de valeur tangibles (établies, transformées et potentielles) qui peuvent être mises en œuvre en tant que chaînes de valeur régionales (le secrétariat de la SADC et les États membres doivent convenir de ce qui est considéré comme activé)	Développer un portail d'information et de commerce de la BM-E pour le partage et l'échange de connaissances ; des informations sur les sources potentielles de financement et le commerce, c'est-à-dire la collaboration entre le gouvernement et les multiples parties prenantes dans le processus national appelé « Bioproducts Advancement Network South Africa » – BioPANZA. En particulier, ce réseau dispose de deux clusters soutenus par ABioSA – Market Access et Finance. BioPANZA est issu d'un « laboratoire d'économie de la biodiversité ».	% De progrès dans l'élaboration du portail d'information et de commerce de la Banque mondiale pour le partage et l'échange de connaissances ; informations sur les sources de financement potentielles et les échanges - les progrès seront mesurés en fonction de la conception réelle des études, à savoir mandat publié, IP désigné, projet 20 %, 50 %, 100 % achevé, Portail commercial en direct, Portail commercial mis à jour annuellement, etc
		Élaborer une stratégie et un programme de formation et de développement des compétences pour les chaînes de valeur régionales et le W-bES. de la SADC <ul style="list-style-type: none"> • analyse des écarts de compétences • Stratégie de formation et de compétences • Stratégie de formation et de compétences • Programme de formation et de développement des compétences pour chaque chaîne de valeur régionale 	Pourcentage de progrès dans l'élaboration d'une stratégie et d'un programme de formation et de développement des compétences pour les chaînes de valeur régionales et le W-bES. de la SADC	
		Plaider et soutenir les États membres pour intégrer dans le droit interne les programmes de formation et de développement des compétences pour les chaînes de valeur W-bES et de valeur (les États membres devraient développer des collectifs dans les CV)	% Des États membres qui ont intégré dans leur législation des programmes de formation et de développement des compétences pour les chaînes de valeur W-bES et de valeur	
Résultat stratégique 1.2 : En 2030, la SADC sera un fournisseur actif de produits et de services liés à l'économie de la faune et de la flore sauvages pour les marchés locaux, nationaux, régionaux et mondiaux	A1.2.1: Intégrer les chaînes de valeur de l'économie de la faune sauvage de la SADC avec les États membres et la politique macroéconomique, commerciale, industrielle et fiscale régionale.	Procéder à une analyse des États membres et de la politique macroéconomique, commerciale, industrielle et fiscale régionale	% Progrès réalisés dans la réalisation d'une analyse des États membres et de la politique macroéconomique, commerciale, industrielle et fiscale régionale	
		Formuler des recommandations aux États membres pour aligner les chaînes de valeur sur les politiques macroéconomiques, commerciales, industrielles et fiscales locales et régionales	Voir ci-dessus	

	A1.2.2: Obtenir des partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre des CV fondées sur la faune	Exposition commerciale W-bES pour mettre en relation les chaînes de valeur avec des partenaires techniques et financiers potentiels, des associations professionnelles, c'est-à-dire des plates-formes de mise en relation et d'échange.	Nombre d'expositions commerciales tenues avec succès Nombre d'événements de partage d'informations
		Créer des associations professionnelles de la SADC pour les chaînes de valeur (tous les États membres de la chaîne de valeur participent), par exemple l'Association des producteurs d'huiles essentielles d'Afrique australe (SAEOPA), l'Alliance africaine du baobab (ABA), etc	Pourcentage de chaînes de valeur régionales avec des associations professionnelles ou équivalent – le niveau de référence sera déterminé dans le cadre de l'examen des chaînes de valeur régionales
	A1.2.3: Les États membres augmentent les achats de biens et de services auprès de l'économie fondée sur la faune sauvage, assurant ainsi des apports de capitaux plus importants dans la région.	Plaider en faveur de marchés publics préférentiels et d'accords commerciaux de collaboration entre les États membres et les associations d'entreprises de la chaîne de valeur	Pourcentage de chaînes de valeur régionales ayant des marchés publics préférentiels et des accords commerciaux de collaboration
		Promouvoir publiquement de nouveaux accords de collaboration et d'approvisionnement préférentiel par le biais de échanges commerciaux, de tables rondes, de réunions et d'associations professionnelles	Nombre d'événements de partage
Résultat stratégique 1.3 : D'ici 2030, les chaînes de valeur de l'économie faunique de la SADC découvriront et adopteront activement les meilleures pratiques et l'innovation	A1.3.1: La SADC et les États membres encouragent l'innovation dans les produits et services de l'économie fondée sur la faune et la flore sauvages.	% des chaînes de valeur régionales qui ont intégré au moins trois nouvelles innovations ou meilleures pratiques	
		Les chaînes de valeur encouragent les coentreprises et le transfert de technologie pour accroître l'innovation, la valeur ajoutée locale et la création d'emplois, c'est-à-dire les défis de l'innovation ; les incitations ; le partage des technologies ; le financement ciblé de l'innovation ; les plateformes de communication et de promotion de l'innovation.	Nombre de coentreprises/ événements/actions de transfert de technologie par chaîne de valeur et par an
	A1.3.2: La SADC et les États membres à poursuivre, adopter et partager les meilleures pratiques et les innovations en matière de biens et de services dans l'économie fondée sur la faune et les chaînes de valeur.	Pourcentage de progrès dans l'adoption des meilleures pratiques et des innovations	
		Les États membres doivent créer un environnement propice pour encourager et stimuler les meilleures pratiques, la domestication et l'adoption des innovations, c'est-à-dire l'environnement politique ; la réglementation ; la mise en évidence des sources de financement ; etc	Nombre de coentreprises/ événements/actions de transfert de technologie par chaîne de valeur et par an
		Chaînes de valeur pour obtenir des incitations et des financements qui permettent la commercialisation et la domestication des innovations, c'est-à-dire permettre le pilotage ; la démonstration de faisabilité ; les échecs	Nombre ou pourcentage de chaînes de valeur disposant de sources incitatives/de financement nationales dans les États membres, c'est-à-dire le pilotage d'innovations, le financement d'amorçage pour la démonstration de faisabilité, etc

			Commercialisation des innovations destinées à être utilisées par les utilisateurs et les chaînes de valeur, c'est-à-dire démonstrations ; enquêtes auprès des consommateurs ; sensibilisation et promotion ; publicités, etc	Nombre d'activités
A.3.1.3: L'économie et les chaînes de valeur de la SADC fondées sur les espèces sauvages reconnaissent et respectent les droits de propriété intellectuelle des États membres, les enregistrements et la certification des appellations d'origine protégées (AOP) et des indicateurs géographiques (IG).	Pourcentage de chaînes de valeur conformes aux droits de propriété intellectuelle et autres droits W-bES de TOUS les États membres	Établir des normes régionales pour la protection de la propriété intellectuelle, AOP, IG, etc	Pourcentage de droits liés à W-bES. ayant des normes pour la protection des droits	
A1.3.4: L'économie et les chaînes de valeur de la SADC fondées sur la faune sauvage soutiennent, adoptent et surveillent activement les ODD 6 à ODD 15.		Concevoir, développer et mettre en œuvre un système efficace de suivi et de rapport pour le suivi des contributions aux ODD, c'est-à-dire la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté, l'équité entre les sexes, l'inclusion, etc	Niveau de progrès dans le développement et la mise en œuvre du système de S&E.	
A.3.1.5: L'économie et les chaînes de valeur de la SADC fondées sur la faune sauvage sont soutenues par des plateformes de partage d'informations, telles que des groupes de réflexion entre les universités, l'industrie, le gouvernement, etc		Lié à A1.1.3: Élaborer un portail d'information et de commerce de la Banque mondiale-E pour le partage et l'échange de connaissances ; des informations sur les sources de financement potentielles et les échanges commerciaux. Lié à A.4.1.5 : Élaborer des bulletins mensuels, des articles populaires, des forums de discussion, des expositions commerciales annuelles, etc	Voir A1.1.3. Voir A4.1.5.	

Résultat 1.4: D'ici 2030, l'économie des SADC fondée sur la faune sauvage est soutenue par le principe de l'utilisation durable et se développe dans les limites des ressources scientifiquement déterminées	A1.4.1: Définir et adopter des principes et des garanties (y compris l'évaluation et l'atténuation des risques ; les meilleures pratiques, les procédures opérationnelles normalisées, les normes, la certification) pour les chaînes de valeur de l'économie fondée sur la faune.	Nombre d'espèces indigènes qui ont des normes d'utilisation durable et pourcentage de chaînes de valeur adhérant à ces normes	
		En tenant compte des normes existantes dans les États membres et les chaînes de valeur, identifier, hiérarchiser et soutenir l'élaboration des normes requises dans toutes les chaînes de valeur régionales, c'est-à-dire pour tous les piliers des chaînes de valeur tels que la récolte, les extraits, les huiles et beurres, la taxidermie, la tannerie, le tourisme lié à la faune sauvage, les produits de la pêche ; peut inclure la protection de la propriété intellectuelle des biens et services de la chaîne de valeur	% de progrès dans l'élaboration et la domestication des normes
		Intégrer, mettre en œuvre et faire respecter les normes régionales relatives aux chaînes de valeur, c'est-à-dire élaborer des moyens de surveiller (système de surveillance) et de faire respecter (persuasion ; sanctions) le respect des normes.	
	A1.4.2: Élaborer et mettre en œuvre des mécanismes et des systèmes de suivi, de notification et d'évaluation des meilleures pratiques pour l'utilisation durable des ressources fauniques dans les chaînes de valeur de l'économie fondée sur la faune sauvage	Pourcentage de progrès dans l'élaboration et la mise en œuvre de mécanismes et de systèmes de S&E.	
		Appuyer l'établissement d'inventaires régionaux des ressources indigènes pour les chaînes de valeur régionales par la cartographie, la mesure des ressources et les évaluations.	Nombre d'États membres et d'espèces indigènes inclus dans l'inventaire
		Concevoir, élaborer et mettre en œuvre un système efficace de suivi, de contrôle et de surveillance (SCM) pour suivre et rendre compte de l'utilisation durable et du commerce des espèces indigènes, c'est-à-dire la récolte, la culture, les données commerciales sur l'utilisation et les données commerciales échangées dans les chaînes de valeur régionales.	Progrès dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre du système de suivi, de contrôle et de surveillance (SCM)

3.3 THEORIE DU CHANGEMENT POUR L'OS2 : L'ECONOMIE FONDEE SUR LA FAUNE ET LA FLORE SAUVAGES DE LA SADC FAVORISE LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE INCLUSIF ET LA REDUCTION DE LA PAUVRETE DANS SES ETATS MEMBRES ET DANS LA REGION

SI l'environnement porteur susmentionné est en place, ET QUE W-bES régionale bénéficie d'une croissance socio-économique inclusive qui contribue à réduire la pauvreté, ET QUE le l'économie régionale fondée sur l'eau favorise la création d'emplois inclusifs aux niveaux local, national et régional, ET QUE les communautés locales, les PME et les entrepreneurs bénéficient d'un soutien (c'est-à-dire le financement des connaissances spécialisées) pour participer et s'épanouir dans l'économie fondée sur la faune et les chaînes de valeur associées, ET les communautés locales sont à la base de la croissance et du développement de l'économie fondée sur la faune dans les États membres et dans la région, ET les groupes vulnérables (femmes, handicapés, jeunes) sont priorisés et soutenus pour participer et prospérer dans l'économie fondée sur la faune et les chaînes de valeur associées, ALORS W-bES de la SADC peut contribuer à stimuler le développement socio-économique inclusif et la réduction de la pauvreté dans ses États membres et la région.

Le cadre logique pour l'OS2 du cadre de W-bES est illustré à la figure 5 ci-dessous.

L'OS2:

L'économie de la SADC basée sur la faune sauvage favorise le développement socio-économique inclusif et la réduction de la pauvreté dans ses états membres et dans la région

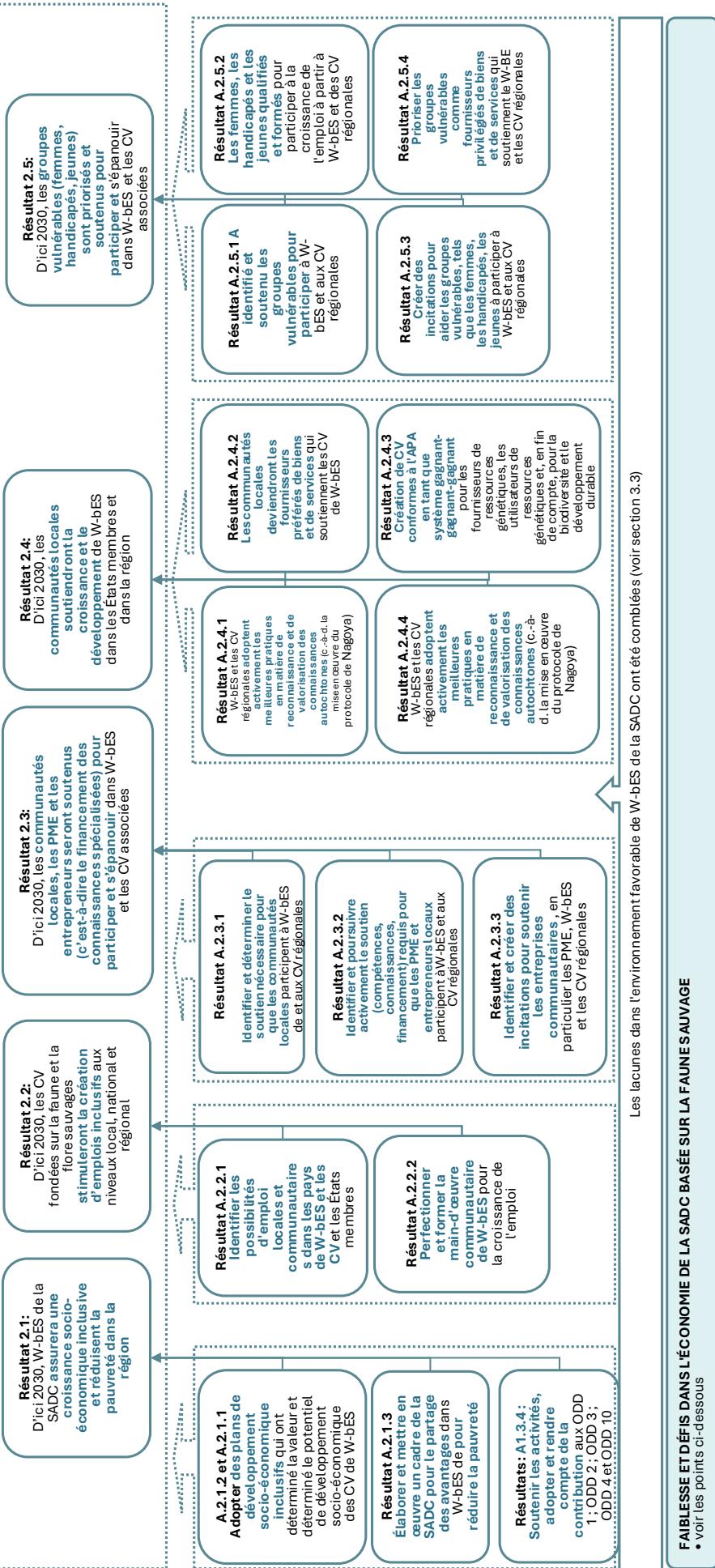


FIGURE 5: CADRE LOGIQUE POUR L'OS2 DU CADRE DE W-BES

L'objectif stratégique 2 de la Stratégie de la SADC sur l'économie fondée sur la faune aborde les défis suivants dans l'économie fondée sur la faune :

- Absence ou inclusion limitée des avantages découlant de l'utilisation des ressources fauniques dans les chaînes de valeur W-bES et de valeur.
- Sous-utilisation des connaissances et des ressources indigènes dans W-bES et les chaînes de valeur.
- Partage limité des avantages et valorisation de la valeur pour les communautés locales dans les chaînes de valeur et de W-bES.
- Accès limité aux ressources et aux opportunités pour les communautés marginalisées et défavorisées dans les chaînes de valeur et de W-bES.
- L'accent est insuffisant sur les moyens de subsistance durables, la réduction de la pauvreté et les revenus des ménages dans les chaînes de W-bES et de valeur.
- Soutien insuffisant aux moyens de subsistance durables et à la création de revenus.
- Manque de renforcement des capacités et de développement des compétences pour les communautés locales dans les chaînes de valeur et W-bES.
- Participation limitée des communautés locales aux processus décisionnels des chaînes de valeur et de W-bES.
- Manque de développement inclusif et de possibilités pour les groupes vulnérables, tels que les femmes, les personnes handicapées et les jeunes dans les chaînes de valeur et de W-bES.
- Intégration insuffisante des considérations de genre dans les chaînes de W-bES et de valeur.
- Inégalités au sein et entre les États membres de la SADC dans le domaine de W-bES et des chaînes de valeur.
- Possibilités d'emploi locales et communautaires limitées dans les chaînes de valeur et de W-bES.
- Manque de soutien aux communautés locales, aux PME et aux entrepreneurs pour participer et prospérer dans les chaînes de valeur et de W-bES.
- Compétences, connaissances et soutien financier insuffisants pour la participation des communautés locales, des PME et des entrepreneurs dans les chaînes de valeur et W-bES.
- Progrès insuffisants accomplis par les États membres dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) pertinents en matière de pauvreté, de faim, de santé, d'égalité entre les sexes et de réduction des inégalités.
- Manque de nouvelles initiatives et de savoir-faire en matière de développement de produits de ressources autochtones et manque de coordination et de collaboration entre les intervenants qui se concentrent sur le développement de produits et les chaînes de valeur.
- Programmes limités de développement des capacités et de formation axée sur le marché dans les chaînes de valeur et de W-bES.
- Cadres politiques et réglementaires inadéquats pour que les communautés communautaires, les PME, les entrepreneurs et les groupes vulnérables participent à W-bES et aux chaînes de valeur.
- Absence d'une politique clairement définie pour l'économie fondée sur la faune sauvage dans la région.

En relevant ces défis, l'objectif stratégique 2 vise à promouvoir un développement socio-économique inclusif, la réduction de la pauvreté et des moyens de subsistance durables dans les États membres et la région de la SADC grâce à la croissance et à l'expansion de l'économie fondée sur la faune sauvage l'OS2 vise à promouvoir le développement et la croissance des chaînes de valeur et de l'économie axée sur la faune sauvage afin de créer des possibilités équitables et d'améliorer la qualité de vie de tous dans la région.

Le tableau 2 présente une série d'activités qui peuvent être classées par ordre de priorité pour traiter les extrants de l'OS2, ainsi que les indicateurs qui peuvent être utilisés pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des résultats, extrants et activités de l'OS2. Remarque : lorsque les indicateurs font référence au pourcentage de progrès, l'échelle par rapport à laquelle le pourcentage de progrès sera mesuré sera déterminée par l'activité suivie et la nature de l'activité elle-même. Le pourcentage de progression sera donc spécifique à l'activité individuelle.

TABLEAU 2: INDICATEURS DE REALISATION ET D'ACTIVITE POUR L'OS1

Résultats	Facilitateurs stratégiques/ résultats	Indicateurs de résultats	Activité	Indicateur d'activité
Résultat 2,1 D'ici 2030, l'économie des SADC fondée sur la faune et la flore sauvages assureront une croissance socio-économique inclusive et réduit la pauvreté dans la région	A.2.1.2 et A.2.1.1 la SADC et les États membres ont adopté des plans de développement socio-économique inclusifs qui ont défini la valeur et déterminé le potentiel de développement socio-économique des chaînes de valeur de l'économie fondée sur la faune sauvage	% De chaînes de valeur régionales avec des plans de développement socio-économique de W-bES.		
			Inventaire et cartographie de l'étendue et de la répartition des espèces indigènes sur les terres communautaires/traditionnelles	% des chaînes de valeur avec des espèces indigènes sur les terres communautaires/traditionnelles ont été inventoriées et cartographiées
			Évaluation de la portée/base du potentiel socio-économique de la CV, c.-à-d. le statut des détenteurs de savoirs indigènes et des collectivités qui sont les gardiens des actifs des ressources indigènes	% De progrès des chaînes de valeur avec délimitation des possibilités et du potentiel socio-économiques des gardiens des terres
			Les meilleures pratiques ont été mises au point dans un environnement régional propice à la culture, à l'élevage et à la récolte des espèces indigènes par les communautés locales	% de progrès des chaînes de valeur avec délimitation des possibilités et du potentiel socio-économiques
			National et mettre en œuvre socio-économie élaborer des plans pour les chaînes de valeur	% d'États membres, par chaîne de valeur, avec une évaluation des possibilités et du potentiel socio-économiques
			Élaborer une stratégie de développement socio-économique pour l'équité, l'égalité et l'inclusion dans les chaînes de valeur régionales	Pourcentage de progrès dans l'élaboration d'une stratégie régionale de développement socio-économique pour les chaînes de valeur régionales

	A.2.1.3: Élaborer et mettre en œuvre un cadre de la SADC pour le partage des avantages dans l'économie fondée sur la faune et la flore sauvages afin de réduire la pauvreté	Pourcentage de progrès accomplis dans la mise en œuvre et la domestication dans les États membres d'un cadre de partage des avantages de la SADC pour W-bES.		
		Élaborer un cadre et des normes de la SADC pour le partage des avantages avec une composante d'autonomisation conduisant à la propriété par les producteurs primaires, c'est-à-dire des modèles pour les accords d'APA ; des directives pour les protocoles ; des directives de l'UA sur les connaissances traditionnelles et les ressources phytogénétiques, etc	Pourcentage de progrès dans l'élaboration d'un cadre et de normes de partage des avantages de la SADC	
		Intégrer dans le droit interne et mettre en œuvre le cadre de la SADC pour le partage des avantages, avec la législation et les règlements relatifs à l'APA des États membres	% Des États membres qui ont adopté et mettent en œuvre le cadre et les normes de partage des avantages de la SADC	
		Négocier et signer les accords APA	Nombre d'accords APA signés par État membre et chaînes de valeur régionales	
Résultat 2.2: D'ici à 2030, les chaînes de valeur fondées sur la faune sauvage stimuleront la création d'emplois inclusifs aux niveaux local, national et régional	A2.1.4 : L'économie et les chaînes de valeur de la SADC fondées sur la faune sauvage sont des activités qui soutiennent, adoptent et rendent compte de leur contribution à l'ODD 1 ; ODD 2 ; ODD 3 ; ODD 4 et ODD 10	Concevoir, développer et mettre en œuvre un système efficace de suivi et de rapport pour le suivi des contributions aux ODD, à savoir la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté, l'équité entre les sexes, l'inclusion, etc	% Progrès dans le développement et la mise en œuvre du système de S&E pour le rapport de W-bES contribution à l'ODD socio-économique	
	A.2.2.1: Identifier les possibilités d'emploi dans l'économie axée sur la faune	Nombre de nouvelles possibilités d'emploi locales créées, par CV, dans W-bES.		
		Réalisation d'une évaluation des possibilités d'emploi dans les CV de W-bES	% Progrès réalisés dans la détermination de la portée des possibilités d'emploi pour les communautés de gardiens dans les chaînes de valeur	
	A.2.2.2: Perfectionner et former la main-d'œuvre communautaire de l'économie fondée sur la faune en vue de la croissance de l'emploi	Effectuer une analyse des compétences en matière d'emploi et des écarts de capacité au sein des communautés gardiennes de W-bES	% De progrès avec l'analyse des compétences en matière d'emploi et des écarts de capacité de la communauté des dépositaires par chaîne de valeur	
		Élaborer des matériels et des programmes de formation pour les chaînes de valeur régionales	% De progrès avec les documents de formation sur l'emploi de la communauté des dépositaires, par chaîne de valeur	

			Intégrer et mettre en œuvre dans les États membres des programmes communautaires de formation à l'emploi des dépositaires	Pourcentage de progrès réalisés par les États membres dans la domestication des programmes communautaires de formation à l'emploi des dépositaires, par chaîne de valeur
Résultat 2.3: D'ici 2030, les collectivités locales, les PME et les entrepreneurs seront soutenus (c.-à-d. le financement des connaissances spécialisées) pour participer et prospérer dans l'économie fondée sur la faune et les chaînes de valeur associées	A.2.3.1: Identifier et déterminer le soutien nécessaire pour que les communautés locales (détenants de connaissances autochtones et gardiens d'espèces indigènes) participent à l'économie fondée sur la faune et aux chaînes de valeur	communautés locales (détenteurs de connaissances autochtones et gardiens d'espèces indigènes) afin qu'elles participent à l'économie fondée sur la faune et aux chaînes de valeur		
			Effectuer une évaluation de la portée, une analyse des lacunes et une étude de faisabilité du soutien requis pour que les communautés locales (propriétaires de savoirs autochtones et de gardiens d'espèces indigènes) participent à l'économie fondée sur la faune et aux chaînes de valeur	% De progrès en ce qui concerne la portée du soutien requis pour les occasions pour les communautés de gardiens locales de participer aux chaînes de valeur
			Élaborer du matériel de formation et un programme pour permettre aux communautés locales de participer aux chaînes de valeur régionales	Pourcentage de progrès dans l'élaboration de matériel de formation sur la participation communautaire des dépositaires, par chaîne de valeur
			Intégrer et mettre en œuvre le matériel et le programme de formation des communautés locales dans les états membres	Pourcentage de progrès réalisés par les États membres dans la domestication des programmes de formation à la participation communautaire des dépositaires, par chaîne de valeur
			Aider les communautés locales à trouver des sources de financement/ pour entrer dans les chaînes de valeur régionales et y participer, c'est-à-dire élaborer un plan d'affaires ; proposer un financement/ financement, etc	Pourcentage de progrès dans l'approvisionnement en financement pour que les communautés de gardiens participent aux chaînes de valeur régionales

	A.2.3.2: La SADC et les États membres doivent poursuivre leurs activités et soutenir (compétences, connaissances, financement) les PME et les entrepreneurs locaux afin qu'ils participent à l'économie fondée sur la faune et la flore sauvages et aux chaînes de valeur.	Pourcentage de chaînes de valeur régionales qui mettent en œuvre des programmes de formation les PME et entrepreneurs locaux à participer		
		Analyse des lacunes en matière de compétences et de capacités au sein des PME et des entrepreneurs du secteur de l'économie de la faune et de la flore sauvages pour participer à l'économie de la faune et aux chaînes de valeur	Pourcentage de progrès dans la détermination de la portée des compétences et des capacités requises pour que les PME et les entrepreneurs participent aux chaînes de valeur	
		Élaborer du matériel et un programme de formation pour les CV régionales	% De progrès avec les supports de formation sur la participation communautaire des dépositaires, par chaîne de valeur	
		Intégrer et mettre en œuvre le matériel et le programme de formation dans les États membres	Pourcentage de progrès réalisés par les États membres dans la domestication des programmes de formation à la participation communautaire des dépositaires, par chaîne de valeur	
		Aider les PME, les entreprises et les entrepreneurs locaux à trouver des sources de financement/financement pour entrer dans les chaînes de valeur régionales et y participer, c'est-à-dire élaborer un plan d'entreprise ; proposer un financement/financement, etc	Pourcentage de progrès dans l'approvisionnement en financement/financement pour que les communautés de gardiens participent aux chaînes de valeur régionales	
A.2.3.3: Identifier et créer des incitations pour soutenir les entreprises communautaires, en particulier les PME, dans les chaînes d'approvisionnement	% Des États membres, par chaîne de valeur, qui transposent dans le droit interne le cadre incitatif pour les PME, les entreprises et les entrepreneurs en tant que fournisseurs privilégiés dans et vers les chaînes de valeur.			
		Élaboration de cadres d'incitation pour les PME, les entreprises et les entrepreneurs en tant que fournisseurs privilégiés dans et pour les chaînes de valeur.	% Progrès réalisés dans l'élaboration du cadre d'incitation des fournisseurs privilégiés pour les PME, les entreprises et les entrepreneurs	
		Domestiquer le cadre des incitations	% Des États membres, par chaîne de valeur, qui ont intégré dans le droit interne le cadre d'incitation des fournisseurs privilégiés pour les PME, les entreprises et les entrepreneurs	

<p>Résultat 2.4: D'ici à 2030, les communautés locales soutiendront la croissance et le développement de l'économie fondée sur la vie sauvage dans les États membres et dans la région.</p>	<p>A.2.4.1: L'économie fondée sur la faune et les chaînes de valeur pour adopter activement les meilleures pratiques dans la reconnaissance et la valorisation des connaissances autochtones (c'est-à-dire la mise en œuvre du Protocole de Nagoya) ;</p>	<p>Voir A.2.1.3:</p>		
	<p>A.2.4.2: Les communautés locales deviendront les fournisseurs privilégiés de biens et de services qui soutiennent les chaînes de valeur de l'économie fondée sur la faune</p>	<p>% Des États membres, par chaîne de valeur, intègrent le cadre incitatif pour les communautés locales (détenteurs de connaissances indigènes, gardiens d'espèces indigènes, etc.) en tant que fournisseurs privilégiés dans et pour les chaînes de valeur.</p>		
		<p>Des cadres de développement d'incitations pour les communautés locales (détenteurs de savoirs indigènes, gardiens d'espèces indigènes, etc.) en tant que fournisseurs privilégiés dans et pour les chaînes de valeur.</p>	<p>% De progrès dans l'élaboration du cadre d'incitation des fournisseurs privilégiés pour les communautés locales (détenteurs de connaissances indigènes, gardiens d'espèces indigènes, etc.)</p>	
		<p>Domestiquer le cadre des incitations pour les communautés locales (détenteurs de savoirs indigènes, gardiens d'espèces indigènes, etc.)</p>	<p>% Des États membres, par chaîne de valeur, qui ont intégré au droit interne le cadre d'incitation des fournisseurs privilégiés pour les communautés locales (détenteurs de savoirs indigènes, gardiens d'espèces indigènes, etc.)</p>	
	<p>A.2.4.3: La création de chaînes de valeur conformes à l'APA est un processus gagnant-gagnant pour les fournisseurs de ressources génétiques, les utilisateurs de ressources génétiques et, en fin de compte, pour la biodiversité et le développement durable.</p>	<p>Voir A.2.1.3: et A2.4.2</p>		

Résultat 2,5 D'ici 2030, les groupes vulnérables (femmes, handicapés, jeunes) sont priorisés et soutenus pour participer et prospérer à l'économie fondée sur la faune et aux chaînes de valeur connexes	A.2.5.1: Identification et soutien des groupes vulnérables pour qu'ils participent à l'économie fondée sur la faune et la flore sauvages et aux chaînes de valeur.	Pourcentage de participation des personnes vulnérables aux chaînes de valeur régionales		
		Élaborer des lignes directrices pour l'équité et l'inclusion des groupes vulnérables dans les chaînes de valeur régionales	Pourcentage de progrès dans l'élaboration de lignes directrices pour l'équité et l'inclusion des groupes vulnérables dans les chaînes de valeur régionales	
		Intégrer dans le droit interne, mettre en œuvre, suivre et rendre compte des progrès réalisés, équité et inclusion des groupes vulnérables dans les chaînes de valeur régionales	Pourcentage d'États membres, par CV, déclarant l'équité et l'inclusion des groupes vulnérables dans les chaînes de valeur régionales	
	A.2.5.2: Les femmes, les handicapés et les jeunes sont mieux qualifiés et formés pour participer à la croissance de l'emploi	Pourcentage de CV régionales qui mettent en œuvre des programmes de formation à l'intention des groupes vulnérables Nombre de personnes vulnérables participant aux chaînes de valeur		
		Analyse des lacunes en matière de compétences et de capacités de la participation des groupes vulnérables à l'économie fondée sur la faune et les chaînes de valeur régionales - en particulier pour accroître la participation active et l'implication des groupes vulnérables dans les chaînes de valeur et de W-bES.	Pourcentage de progrès dans la détermination des possibilités pour les groupes vulnérables de participer aux chaînes de valeur	
		Développer du matériel de formation et un programme pour la participation des groupes vulnérables à l'économie fondée sur la faune et la flore sauvages et aux chaînes de valeur régionales.	% De progrès avec les supports de formation pour les groupes vulnérables, par chaîne de valeur	
	A.2.5.3: Créer des incitations pour aider les groupes vulnérables, tels que les femmes, les handicapés et les jeunes, à participer aux chaînes d'approvisionnement	Intégrer et mettre en œuvre, par les États membres, du matériel et des programmes de formation pour la participation des groupes vulnérables à l'économie fondée sur la faune et la flore sauvages et aux chaînes de valeur régionales.	Pourcentage de progrès réalisés par les États membres dans la domestication des programmes de formation des groupes vulnérables, par chaîne de valeur	
		% Des États membres, par chaîne de valeur, qui transposent dans le droit interne le cadre incitatif pour les groupes vulnérables à participer à la chaîne de valeur		

			Cadre de développement des incitations pour les groupes vulnérables à participer aux chaînes de valeur régionales	Pourcentage de progrès dans l'élaboration du cadre d'incitation pour les groupes vulnérables à participer aux chaînes de valeur
			Domestiquer le cadre des incitations	Pourcentage d'États membres, par chaîne de valeur, qui ont transposé le cadre d'incitation pour les groupes vulnérables à participer à la chaîne de valeur
	A.2.5.4: Donner la priorité aux groupes vulnérables en tant que fournisseurs privilégiés de biens et de services qui soutiennent les chaînes de valeur de l'économie fondée sur la faune et la flore sauvages	% Des États membres, par chaîne de valeur, qui transposent dans le droit interne le cadre incitatif en faveur des groupes vulnérables en tant que fournisseurs privilégiés dans les chaînes de valeur et vers celles-ci.		
			Élaboration de cadres d'incitation pour les groupes vulnérables en tant que fournisseurs privilégiés dans et pour les chaînes de valeur	% De progrès dans le développement du cadre d'incitation des fournisseurs privilégiés pour les groupes vulnérables
			Domestiquer le cadre des incitations	% Des États membres, par chaîne de valeur, qui ont intégré dans le droit interne le cadre d'incitation des fournisseurs privilégiés en faveur des groupes vulnérables

3.4 THEORIE DU CHANGEMENT POUR L'OS3 : LA SADC ET SES ÉTATS MEMBRES SONT HABILITES A METTRE EN ŒUVRE LA STRATEGIE D'ECONOMIE FONDEE SUR LA FAUNE ET LA FLORE SAUVAGES DE MANIERE COOPERATIVE PAR LE BIAIS D'ALLIANCES INTERNATIONALES, REGIONALES ET NATIONALES

SI l'environnement porteur susmentionné est en place, ET QUE les positions commerciales de la SADC liées à l'économie fondée sur la faune sauvage sont de plus en plus soutenues par la coopération au sein d'alliances bilatérales, régionales et multilatérales, ET QUE les rôles institutionnels de la SADC disposent des ressources financières et humaines nécessaires pour remplir les obligations relatives à l'économie fondée sur la faune sauvage, ET QUE des stratégies, des politiques et des structures scientifiques efficaces représentant les principaux acteurs sont en place pour la coordination et la mise en œuvre de l'économie fondée sur la faune, ET la bonne gouvernance sous-tend le développement et la mise en œuvre de W-bES de la SADC, ALORS la SADC et ses États membres sont en mesure de mettre en œuvre le cadre de W-bES de manière coopérative par le biais d'alliances internationales, régionales et nationales.

Le cadre logique pour l'OS2 du cadre de W-bES est illustré à la figure 6 ci-dessous.

L'OS3: La SADC et ses états membres sont en mesure de mettre en œuvre la stratégie d'économie basée sur la faune sauvage de manière coopérative par le biais d'alliances internationales, régionales et nationales

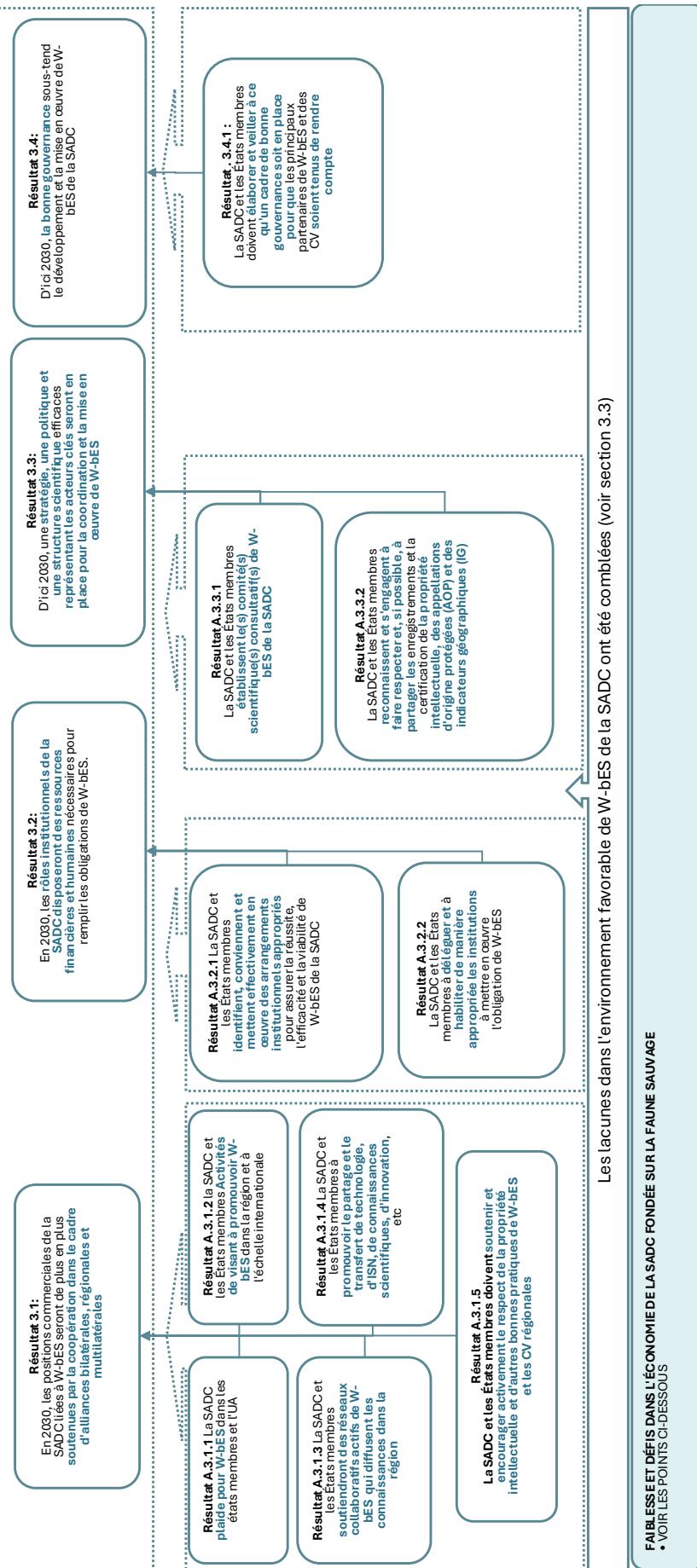


FIGURE 6: CADRE LOGIQUE POUR L'OS3 DU CADRE DE W-BES

L'objectif stratégique 3 du cadre de W-bES de la SADC aborde les défis suivants dans l'économie fondée sur la faune et la flore sauvages :

- Aucune politique clairement définie pour l'économie fondée sur la faune et la flore sauvage n'a été adoptée dans la région.
- La mauvaise coordination et la mauvaise collaboration des efforts d'économie fondée sur la faune et la flore sauvages dans les différentes chaînes de valeur de W-bES réduisent le potentiel de croissance socio-économique du secteur.
- La recherche, le développement et l'innovation dans W-bES de la SADC sont limités, non coordonnés et souvent réalisés isolément, c'est-à-dire au sein des chaînes de valeur et entre elles.
- Il y a un manque de coordination entre les parties prenantes qui se concentrent sur le développement des produits et les diverses chaînes de valeur restent segmentées.
- Actuellement, l'adoption des nouvelles technologies est faible ou limitée sous-tend le secteur.
- Les droits de propriété intellectuelle et autres droits de W-bES (c'est-à-dire les savoirs autochtones, le partage équitable des avantages, etc.) sont reconnus à différents niveaux dans les États membres et mis en œuvre de différentes manières et à différents niveaux d'efficacité dans ces pays.
- La structure institutionnelle de W-bES est limitée dans certains États membres et inexiste dans d'autres – la coordination et la collaboration entre les institutions existantes sont également limitées ou ne se produisent pas du tout.
- Les meilleures pratiques pour la bonne gouvernance de W-bES dans la SADC ne sont pas disponibles.

En relevant ces défis, l'objectif stratégique 3 vise à améliorer la recherche et le développement, les alliances internationales et régionales et l'environnement propice à l'économie fondée sur la faune.

Le tableau 3 présente une série d'activités qui peuvent être classées par ordre de priorité pour donner suite aux résultats de l'objectif stratégique 3, ainsi que les indicateurs qui peuvent être utilisés pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des résultats, des résultats et des activités de l'objectif stratégique 3. Remarque : lorsque les indicateurs font référence au pourcentage de progrès, l'échelle par rapport à laquelle le pourcentage de progrès sera mesuré sera déterminée par l'activité suivie et la nature de l'activité elle-même. Le pourcentage de progression sera donc spécifique à l'activité individuelle.

TABLEAU 3: INDICATEURS DE REALISATION ET D'ACTIVITE POUR L'OS3

Résultats	Facilitateurs stratégiques/ résultats	Indicateurs résultats	Activité	Indicateur d'activité
Résultat 3.1: D'ici à 2030, les positions commerciales de la SADC liées à l'économie fondée sur la faune et la flore sauvages seront de plus en plus soutenues par la coopération dans le cadre d'alliances bilatérales, régionales et multilatérales.	A.3.1.1: La SADC plaide pour l'économie fondée sur la faune sauvage dans les états membres et l'UA	% De chaînes de valeur régionales avec des plans de développement socio-économique de W-bES.	Voir stratégies et activités de marketing et de communication liées au développement des stratégies de W-bES des États membres	
	A.3.1.2: la SADC et les États membres à promouvoir l'économie fondée sur la faune et la flore sauvages dans la région et au niveau international	% Des États membres participant aux activités et actions du plan de marketing et de communication	Voir stratégies et activités de marketing et de communication liées au développement des stratégies de W-bES des États membres	
	A.3.1.3: La SADC et les États membres doivent soutenir des réseaux de collaboration actifs qui diffusent les connaissances dans la région	Pourcentage d'États membres participant à des réseaux et événements de collaboration		
			Lié à A1.1.3: Développer un portail d'information et de commerce de W-bES pour le partage et l'échange de connaissances ; des informations sur les sources de financement potentielles et le commerce.	
			Lié à A.4.1.5 : Élaborer des bulletins mensuels ; articles populaires ; forums de discussion ; exposition annuelle	

	A.3.1.3: La SADC et les États membres à promouvoir le partage et le transfert de technologie, d'ISN, de connaissances scientifiques, d'innovation, etc	% Des États membres qui participent à des chaînes de valeur régionales et qui ont intégré au moins trois nouvelles innovations ou meilleures pratiques au niveau national	Lié à A1.3.1:	
		Les chaînes de valeur encouragent les coentreprises et le transfert de technologie pour accroître l'innovation, la valeur ajoutée locale et la création d'emplois, c'est-à-dire les défis de l'innovation ; les incitations ; le partage des technologies ; le financement ciblé de l'innovation ; les plateformes de communication et de promotion de l'innovation.	Pourcentage d'États membres participant à des coentreprises et à des activités de transfert de technologie	
A.3.1.3: La SADC et les États membres doivent soutenir et encourager activement la conformité de l'économie fondée sur la faune sauvage et des chaînes de valeur à la propriété intellectuelle et à d'autres exigences en matière de bonnes pratiques.	% D'États membres, par chaîne de valeur, suivi et établissement de rapports sur les mécanismes de conformité (par mécanisme)			
		Plaider et soutenir les États membres dans leurs efforts pour assurer l'accord sur divers mécanismes de respect des dispositions	Pourcentage de progrès réalisés en ce qui concerne le soutien apporté aux États membres pour la mise en œuvre des mécanismes de conformité	
A.3.2.1: La SADC et les États membres identifient, conviennent et mettent effectivement en œuvre des arrangements institutionnels appropriés pour assurer la réussite, l'efficacité et la viabilité de W-bES de la SADC	% Des chaînes de valeur régionales et des États membres disposant d'une institution de l'économie fondée sur l'eau dotée de capacités			
		Mener une analyse de la chaîne de valeur et des besoins institutionnels des États membres	Pourcentage de progrès dans l'analyse des besoins institutionnels	
		Convenir et concevoir un cadre institutionnel	Pourcentage de progrès dans l'élaboration d'un cadre institutionnel	
		Mettre en œuvre le cadre institutionnel	% Des États membres qui transposent le cadre institutionnel de W-bES dans le droit interne	

Résultat 3.2: D'ici 2030, les rôles institutionnels de la SADC disposent des ressources financières et humaines nécessaires pour respecter les obligations liées à l'économie fondée sur la faune	A.3.2.2: La SADC et les États membres doivent déléguer et habiliter de manière appropriée les institutions à mettre en œuvre l'obligation relative à l'économie fondée sur la faune sauvage	Pourcentage de progrès réalisés en ce qui concerne la délégation et les institutions de renforcement des capacités		
		Analyse des lacunes en matière de compétences et de capacités des institutions de la SADC et des États membres pour gérer et réglementer les CV et W-bES.	% De progrès avec l'étendue des compétences de W-bES et l'analyse des écarts de capacité pour la gestion de W-bES	
		Élaborer du matériel et un programme de formation à l'intention des institutions de la SADC et des États membres pour gérer et réglementer les chaînes de valeur et de W-bES	% Progression du développement du matériel de formation, par chaîne de valeur, pour les gestionnaires et les régulateurs de W-bES	
Résultat 3.3: D'ici 2030, une stratégie, une politique et une structure scientifique efficaces représentant les acteurs clés seront en place pour la coordination et la mise en œuvre de l'économie fondée sur la faune	A.3.3.1: La SADC et les États membres établissent le(s) comité(s) scientifique(s) consultatif(s) scientifique(s) de la SADC sur l'économie fondée sur la faune sauvage	Pourcentage de progrès accomplis dans la mise en place du ou des comités consultatifs scientifiques	Concevoir, capturer et mettre en œuvre le cadre du Comité consultatif scientifique pour W-bES de la SADC	
	A.3.3.2: La SADC et les États membres doivent reconnaître et s'engager à faire respecter et, si possible, à partager la propriété intellectuelle, l'appellation d'origine protégée (AOP) et l'indicateur géographique (IG) de l'économie fondée sur la faune et la flore sauvages, ainsi que les enregistrements et les certifications.	% Des États membres qui intègrent le cadre des droits de W-bES dans le droit interne		
			Lié à A.3.1.3 : établir des normes régionales pour la protection IP, AOP, IG, etc	

Résultat 3.4: D'ici 2030, la bonne gouvernance sous-tend le développement et la mise en œuvre de l'économie de la SADC fondée sur la faune sauvage	A.3.4.1: La SADC et les États membres doivent se développer et veiller à ce qu'un cadre de bonne gouvernance soit en place pour que les partenaires clés dans l'économie fondée sur la faune et les chaînes de valeur rendent compte	Pourcentage d'États membres au sein des chaînes de valeur régionales qui transforment le cadre de bonne gouvernance de W-bES au niveau national		
		Élaborer un cadre régional de bonne gouvernance pour W-bES et les chaînes de valeur	Pourcentage de progrès réalisés dans l'élaboration du cadre de bonne gouvernance	
		Les États membres doivent intégrer et mettre en œuvre le cadre régional de bonne gouvernance	Pourcentage d'États membres au sein des chaînes de valeur régionales qui transforment le cadre de bonne gouvernance de W-bES au niveau national	

3.5 THEORIE DU CHANGEMENT POUR L'OS4: LA STRATEGIE DE LA SADC EN FAVEUR DE L'ECONOMIE FONDEE SUR LA FAUNE ET LA FLORE SAUVAGES EST RECONNUE PAR LES ETATS MEMBRES ET AU NIVEAU MONDIAL

SI l'environnement porteur mentionné ci-dessus est en place, ET QUE la SADC est un leader mondial de W-bES, ET QUE le cadre stratégique de la SADC a été adopté et intégré dans le droit interne par tous les États membres de la SADC, ET QUE l'intendance de W-bES de la SADC est reconnue et valorisée au niveau régional et mondial, ALORS la stratégie de la SADC sur l'économie de la faune sera reconnue par les États membres et au niveau mondial.

Le cadre logique pour SO4 du cadre de W-bES est illustré à la figure 7 ci-dessous.

L'OS4: La stratégie de la SADC en faveur de l'économie de la faune sauvage est reconnue par les États membres et au niveau mondial

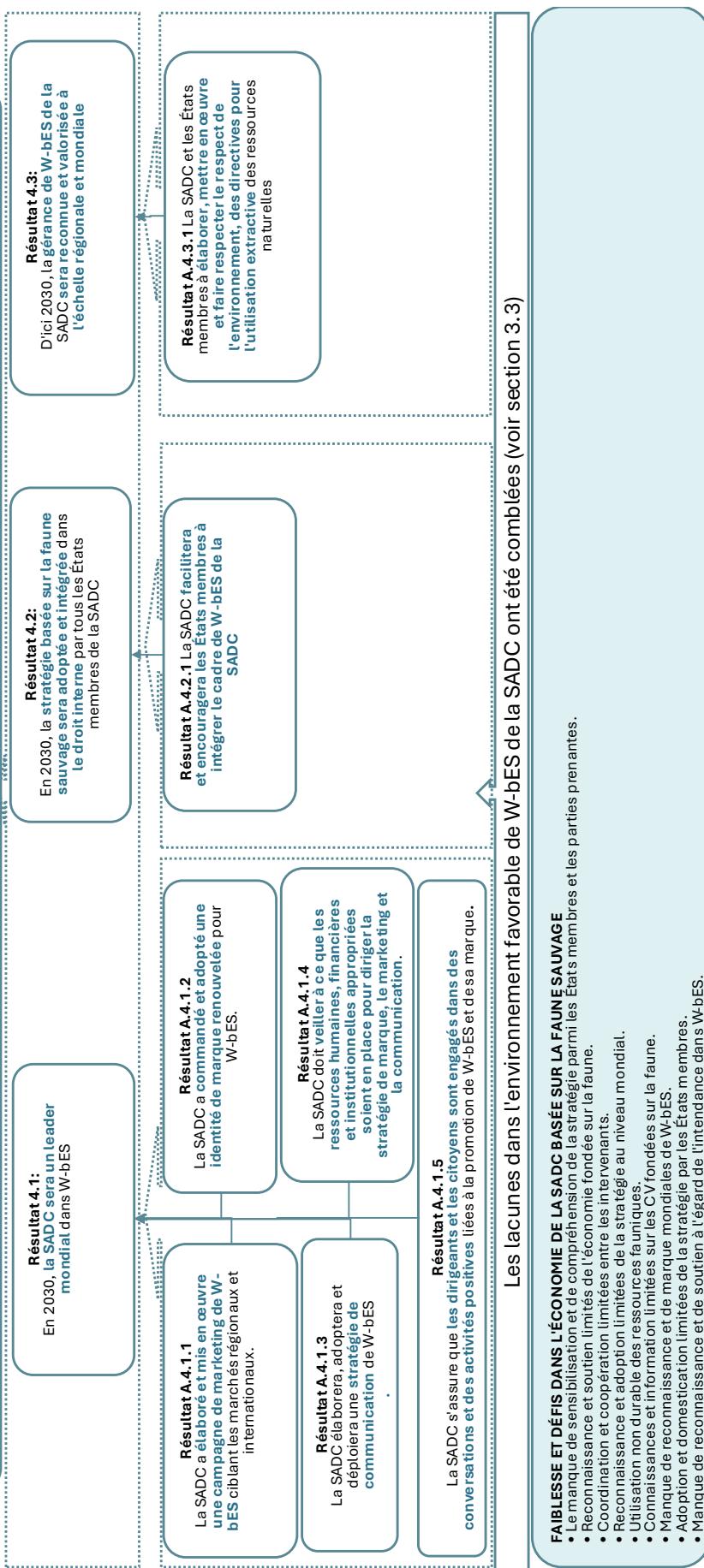


FIGURE 7: CADRE LOGIQUE POUR L'OS4 DU CADRE DE W-BES

L'objectif stratégique 4 (OS4) du cadre de W-bES de la SADC vise à relever plusieurs défis, notamment :

- Le manque de connaissance et de compréhension de la stratégie parmi les États membres et les parties prenantes ;
- Reconnaissance et soutien limités de l'économie fondée sur la faune sauvage ;
- Coordination et coopération limitées entre les parties prenantes ;
- Reconnaissance et adoption limitées du cadre de W-bES au niveau mondial ;
- Utilisation non durable des ressources de la faune et la flore sauvages ;
- Connaissances et informations limitées sur les chaînes de valeur liées à la faune sauvage ;
- Absence de reconnaissance et de marquage à l'échelle mondiale de l'économie fondée sur la faune et la flore sauvages ;
- Adoption et transposition limitées du cadre de W-bES par les États membres ; et
- Manque de reconnaissance et de soutien à l'égard de l'intendance dans l'économie fondée sur la faune.

L'OS4 vise à surmonter ces défis en promouvant la sensibilisation et la compréhension de la stratégie, en soulignant ses avantages, en promouvant la coordination et la coopération, en plaident pour la reconnaissance et l'adoption mondiales, en assurant l'utilisation durable des ressources fauniques, en améliorant les connaissances et l'information, en promouvant le partage équitable des avantages, en renforçant la reconnaissance et l'image de marque mondiales, et en encourageant l'adoption et la domestication du cadre de W-bES.

Le tableau 4 présente une série d'activités qui peuvent être classées par ordre de priorité pour donner suite aux résultats de l'objectif stratégique 4, ainsi que les indicateurs qui peuvent être utilisés pour suivre les progrès accomplis vers les résultats, les résultats et les activités de l'objectif stratégique 4. Remarque : lorsque les indicateurs font référence au pourcentage de progrès, l'échelle par rapport à laquelle le pourcentage de progrès sera mesuré sera déterminée par l'activité suivie et la nature de l'activité elle-même. Le pourcentage de progression sera donc spécifique à l'activité individuelle.

TABLEAU 4: INDICATEURS DE REALISATION ET D'ACTIVITE POUR L'OS4

Résultats	Facilitateurs stratégiques/ résultats	Indicateurs de résultats	Activité	Indicateur d'activité
Résultat 4.1: D'ici à 2030, la SADC sera un leader mondial de l'économie fondée sur la faune et la flore sauvages.	A.4.1.1: La SADC élaborera et mettra en œuvre une campagne de marketing de l'économie fondée sur la faune et la flore sauvages ciblant les marchés régionaux et internationaux.	% Des États membres qui adoptent le plan de commercialisation de W-bES et y participent		
			Élaborer le plan marketing de W-bES de la SADC	% De progrès dans l'élaboration du plan de marketing de W-bES de la SADC
			Mettre en œuvre le plan marketing de W-bES de la SADC	% De progrès dans la mise en œuvre du plan de marketing de W-bES de la SADC
	A.4.1.2: La SADC a commandé et adopté une identité de marque renouvelée pour l'économie fondée sur la faune.	% Des États membres qui adoptent le droit national et participent aux actions de marque actualisées		
			Commission Développement de l'identité de marque de W-bES de la SADC (par exemple ; W-bES, la viande de gibier de la SADC ou les produits cosmétiques de la SADC)	% De progrès avec les commissions de développement de l'identité de la marque de l'économie fondée sur l'eau de la SADC
			Adopter et renouveler la marque par le biais du plan marketing	Pourcentage de progrès réalisés par les États membres dans la transposition et la participation aux actions de marque actualisées

	A.4.1.3: La SADC élaborera, adoptera et déployera une stratégie de communication sur l'économie fondée sur la faune sauvage.	% Des États membres qui intègrent et participent à la campagne de communication de W-bES		
		Élaboration par la Commission de la stratégie de communication W-bES.	Pourcentage de progrès avec les commissions de la stratégie de communication de W-bES de la SADC	
		Adopter et déployer une stratégie de communication	Pourcentage de progrès réalisés par les États membres dans la transposition et la participation à la campagne de communication de W-bES	
	A.4.1.4: La SADC doit veiller à ce que les ressources humaines, financières et institutionnelles appropriées soient en place pour diriger la stratégie de marque, le marketing et la communication.	Pourcentage de progrès dans la mise en place de l'institution de W-bES au sein du secrétariat de la SADC pour superviser les activités d'image de marque, de marketing et de communication de W-bES		
		Faire de la publicité et nommer un agent de programme de W-bES au Secrétariat de la SADC	Pourcentage de progrès réalisés avec la nomination du responsable de programme de W-bES	
		Identification des représentants nationaux pour W-bES	% d'États membres ayant des représentants nationaux	
	A.4.1.5: La SADC s'assure que les dirigeants et les citoyens sont engagés dans des conversations et des activités positives liées à la promotion de W-bES et de sa marque.	Nombre de conversations (événements, réunions, bulletin, etc.)		
		Développer des bulletins mensuels ; articles populaires ; etc Forums de discussion ; salon professionnel triennal	Nombre de conversations (événements, réunions, bulletin, etc.)	
Résultat 4.2: En 2030, la stratégie axée sur la faune sauvage sera adoptée et intégrée dans le droit interne par tous les États membres de la SADC	A.4.2.1: La SADC facilitera et encouragera les États membres à intégrer dans le droit interne le cadre stratégique de la SADC pour une économie fondée sur la faune sauvage	% Des États membres qui ont élaboré et mis en œuvre des stratégies de W-bES dans ce même cadre.		
		Soutenir les efforts déployés par les États membres pour intégrer le cadre de W-bES dans le droit interne	Nombre d'États membres dotés de stratégies de W-bES dans ce même cadre.	
Résultat 4.3: D'ici 2030, la gérance de l'économie faunique des SADC sera reconnue et valorisée à l'échelle régionale et mondiale	A.4.3.1: La SADC et les États membres à élaborer, mettre en œuvre et faire respecter le respect de l'environnement, des directives pour l'utilisation extractive des ressources naturelles	Évaluation des ressources de tous les actifs potentiels liés à la faune et à la flore - établir des priorités (voir A1.4.2 : et A2.1.1)		
		Secteur de la chaîne de valeur plans de développement pour les chaînes de valeur régionales (voir A1.1.1.)		
		Élaborer des normes régionales d'utilisation extractive pour chaque actif faunique		

3.6 INDICATEURS D'IMPACT SUR L'ECONOMIE FONDEE SUR LA FAUNE ET LA FLORE SAUVAGES

Le cadre stratégique de la SADC pour l'économie de la faune sauvage (cadre de W-bES) est un plan global développé par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour promouvoir le développement durable et inclusif de l'économie de la faune sauvage dans la région. Les principaux objectifs du cadre de W-bES sont les suivants :

- Trouver un équilibre entre conservation et utilisation, en assurant la viabilité à long terme des ressources fauniques indigènes ;
- Reconnaître la contribution économique significative de l'économie fondée sur la faune sauvage à la région, qui représente 4,6 % du PIB total de la SADC, et promouvoir la croissance durable et le développement inclusif de cette économie et de ses chaînes de valeur régionales ;
- Favoriser le développement socio-économique inclusif et la réduction de la pauvreté en créant des possibilités d'emploi, en améliorant les moyens de subsistance et en générant des revenus pour les communautés locales à partir des chaînes de valeur de W-bES et régionales ;
- Souligner l'importance des alliances internationales, régionales et nationales dans la mise en œuvre d'une économie fondée sur la faune sauvage.
- Renforcer la reconnaissance et l'image de marque de l'économie de la SADC fondée sur la faune et la flore sauvages, en positionnant la région comme un chef de file en matière d'utilisation durable de la faune et de développement économique.

Compte tenu de ces impacts de haut niveau auxquels le cadre de W-bES aspire pour le secteur, un certain nombre d'indicateurs d'impact de haut niveau sont proposés afin de suivre et de rendre compte des impacts de la mise en œuvre du cadre de W-bES dans la région de la SADC et dans les États membres. Ces indicateurs sont les suivants :

- Étendue (hectares) de la chaîne de valeur espèces indigènes terrestres, aquatiques intérieures et côtières et marines protégées, ventilées par type et niveau de protection.
- Contribution de W-bES et des chaînes de valeur régionales au PIB de la SADC.
- Contribution non monétaire de W-bES et des chaînes de valeur régionales au PIB de la SADC.
- Contribution de W-bES et des chaînes de valeur régionales à l'accès équitable, au partage des avantages et à la valorisation locale.

4 REFERENCES

- BARRON, E. S., CHAUDHARY, R. P., RIBEIRO, S. C., GILMAN, E., HESS, J., HILBORN, R., KATZ, E., KIGONYA, R. M., MASSKIHI, C., CASTELLANOS, L. I., MOGRABI, P. J., NAYAK, P. K., QUEIROZ, H., SIDOROVICH, A., MATIAS SILVANO, R. A., ZENG, Y., DJAGOUN, C. & DANNER, M.-C. 2022. Chapter 3: Status of and trends in the use of wild species and its implications for wild species, the environment and people. In: FROMENTIN, J. M., EMERY, M. R., DONALDSON, J., DANNER, M. C., HALLOSSERIE, A., KIELING, D., BALACHANDER, G., BARRON, E. S., CHAUDHARY, R. P., GASALLA, M., HALMY, M., HICKS, C., PARK, M. S., PARLEE, B., RICE, J., TICKTIN, T. & TITTENSOR, D. (eds.) The Thematic Assessment Report on the Sustainable Use of Wild Species of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. Bonn, Germany: IPBES Secretariate.
- CBD 1992. Convention On Biological Diversity. Online.
- CBD. 1996. Convention On Biological Diversity. [Online]. United Nations. [Accessed].
- CBD 2001. Mobilizing Funding For Biodiversity Conservation: A User-Friendly Training Guide: Biodiversity Prospecting. Online: CBD.
- CBD 2022. Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework. Montreal, Canada.
- FROMENTIN, J. M., EMERY, M. R., DONALDSON, J., DANNER, M. C., HALLOSSERIE, A., KIELING, D., BALACHANDER, G., BARRON, E. S., CHAUDHARY, R. P., GASALLA, M., HALMY, M., HICKS, C., PARK, M. S., PARLEE, B., RICE, J., TICKTIN, T. & TITTENSOR, D. (eds.) 2022. The Thematic Assessment Report on the Sustainable Use of Wild Species of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, Bonn, Germany: PBES secretariat.
- ICES 2003. ICES Code of Practice on the Introductions and Transfers of Marine Organisms 2003. Copenhagen, Denmark.: International Council for the Exploration of the Sea.
- IUCN, UNDP & GEF 2006. SADC Regional Biodiversity Strategy. Botswana: SADC.
- OBURA, D., AGRAWAL, A., DECLERCK, F., DONALDSON, J., DZIBA, L., EMERY, M., FRIEDMAN, K., FROMENTIN, J.-M., GARIBALDI, L., MULONGOY, J., NAVARRETE-FRIAS, C., REIDL, P., ROE, D. & TIMOSHYN, A. 2023. Prioritizing sustainable use in the Kunming-Montreal global biodiversity framework. PLOS Sustainability and Transformation, 2, e0000041.
- SADC 1999. Protocol on Wildlife Conservation and Law Enforcement. Maputo, Mozambique: SADC Secretariate.
- SADC 2016. SADC Regional Aquaculture Strategy and Action Plan (2016-2026). SADC.
- SADC 2023. Wildlife-based Economy Strategy Framework. Gaborone, Botswana: Southern African Development Community (SADC) Secretariat.
- SADC SECRETARIAT 2019. Status Of Integration In The Southern African Development Community. Gaborone, Botswana: SADC Secretariat,.
- SADC SECRETARIAT 2023. Wildlife-based Economy Strategy Framework. Gaborone, Botswana.
- SECRETARIAT OF THE CONVENTION ON BIOLOGICAL DIVERSITY 2011. Nagoya Protocol on Access to Genetic Resources and the Fair and Equitable Sharing of Benefits Arising from their Utilization to the Convention on Biological Diversity. Montreal, Canada: United Nations Environmental Programme.
- SNYMAN, S., SUMBA, D., VORHIES, F., GITARI, E., ENDERS, C., AHENKAN, A., PAMBO, A. F. K. & BENGONE, N. 2021. State of the Wildlife Economy in Africa. Kigali, Rwanda: African Leadership University, School of Wildlife Conservation.
- UNCTAD 2017. BioTrade and Access and Benefit Sharing: From concept to practice A handbook for policymakers and regulators. Geneva, Switzerland: UNITED NATIONS CONFERENCE ON TRADE AND DEVELOPMENT.
- UNCTAD 2020. UNCTAD BioTrade Initiative. BioTrade Principles and Criteria for terrestrial, marine and other aquatic biodiversity-based products and services. Geneva, Switzerland: United Nations Conference on Trade and Development.



Southern African Development Community (SADC) Secretariat

Plot 54385 CBD Square

Private/Bag 0095

Gaborone, Botswana

Tel: +267 395 1863

Email: registry@sadc.int

Website: www.sadc.int



Implemented by:
giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH